

CONSEIL MUNICIPAL DE NEVERS

SÉANCE DU MARDI 30 SEPTEMBRE 2014

COMPTE RENDU DES DEBATS

ORDRE DU JOUR

Numéros	Titres	Rapporteurs	Pages
/	Désignation de deux secrétaires de séance et adoption des procès-verbaux du conseil municipal du 10 juin et du 7 juillet 2014.	M. le Maire	6/10

FONCTIONNEMENT DU CONSEIL MUNICIPAL

2014-158	Décisions municipales prises par le Maire ou par délégation du conseil municipal.	M. le Maire	12
-----------------	---	-------------	----

FINANCES COMMANDE PUBLIQUE

2014-159	Société Anonyme d'Economie Mixte Sportive (SAEMS) du circuit de Nevers Magny-Cours. Evolution du capital social. Acquisition de 69 000 actions.	M. le Maire	12
2014-160	Décision modificative N°5.	M. Suet	14
2014-161	Création d'un groupement de commandes pour la reliure des actes administratifs et d'état civil. Adoption de la convention constitutive du groupement et adhésion de la ville de Nevers.	M. Suet	14
2014-162	Création d'un groupement de commandes pour des prestations de services de télécommunications. Adoption de la convention constitutive du groupement et adhésion de la ville de Nevers.	M. Suet	14
2014-163	Taxe sur les consommations finales d'électricité. Actualisation du coefficient multiplicateur. Année 2015.	M. Suet	14

RESSOURCES HUMAINES

2014-164	Mise à disposition d'un agent de la Ville de Nevers auprès de la Communauté d'Agglomération de Nevers au titre de la politique sportive	M. le Maire	14
-----------------	---	-------------	----

STATIONNEMENT

2014-165	Délégation de service public du stationnement payant. Transfert du contrat conclu avec la société Omniparc à la Société Q Park France SAS. Avenant N2	M. Suet	15
2014-166	Délégation de service public du stationnement payant. Contrat passé entre la Société Q Park et la ville de Nevers. Avenant N3	M. Suet	16

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

2014-167	Création d'un périmètre de sauvegarde du commerce et de l'artisanat de proximité. Institution du droit de préemption sur les cessions des fonds de commerces, artisanaux et baux commerciaux. Délibération de principe	M. Maillard	35
-----------------	--	-------------	----

URBANISME – DEVELOPPEMENT URBAIN

2014-168	Conventions Publiques d'Aménagement passées entre Nièvre Aménagement et la Ville de Nevers. Approbation des comptes rendus d'activité à la collectivité (CRAC) au 31/12/2013*	M. Grafeuille	39
2014-169	Conventions Publiques d'Aménagement passées entre Nièvre Aménagement et la Ville de Nevers. Avenants consécutifs à l'approbation des comptes rendus d'activité à la collectivité (CRAC) au 31/12/2013*	M. Grafeuille	39
2014-170	Acquisition de deux parcelles de terrains, lieudit Les Barbiots (quartier Baratte) pour la constitution de réserves foncières	M. Grafeuille	40

PATRIMOINE - CADRE DE VIE

2014-171	Vente d'un bien immobilier situé 25, Boulevard de la République à Nevers	Mme Wozniak	40
2014-172	Mise en vente d'une maison située 2, rue du Plateau de la Bonne Dame à Nevers	Mme Wozniak	40
2014-173	Mise en vente des anciens locaux du centre social du Banlay situés 10, Boulevard Saint Exupéry à Nevers	Mme Wozniak	40
2014-174	Implantation de colonnes enterrées pour le stockage de déchets, place Chaméane. Convention Nevers Agglomération /Ville de Nevers	Mme Wozniak	40

CULTURE

2014-175	Musée de la faïence Frédéric Blandin. Modification d'un tarif	Mme Lorans	42
2014-176	Musée de la faïence Frédéric Blandin. Fixation de nouveaux tarifs	Mme Lorans	46

ANCIENS COMBATTANTS

2014-177	Association d'anciens combattants. Attribution d'une subvention	M. Manse	46
-----------------	---	----------	----

SPORTS

2014-178	Aéronautique du Nivernais. Organisation du rassemblement des femmes pilotes et des métiers de l'aéronautique. Attribution d'une subvention	M. Manse	46
2014-179	ASF-USON Athlétisme. Organisation du cross de la ville de Nevers. Attribution d'une subvention	M. Manse	48
2014-180	USON Rugby. Projet de développement et d'accession en « pro D2 ». Attribution d'une subvention complémentaire	M. Manse	48
2014-181	Equipements sportifs mis à disposition des lycées. Convention d'utilisation	M. Manse	50

JEUNESSE

2014-182	Evolution du conseil municipal d'enfants	Mme Boujlilat	50
2014-183	Création d'un conseil municipal junior	Mme Boujlilat	52
2014-184	Lycée Raoul Follereau. Séjour d'élèves biélorusses. Attribution d'une subvention	Mme Boujlilat	66

EDUCATION - ENFANCE

2014-185	Supports pédagogiques de médiation du patrimoine. Demande de subvention auprès de la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles) Bourgogne	Mme Dessartine	66
2014-186	Mise en place d'un service d'accompagnement aux leçons inclus dans les garderies périscolaires dans l'ensemble des écoles publiques élémentaires de Nevers	Mme Dessartine	66

EDUCATION – ENFANCE (suite)

2014-187	Temps périscolaires année 2014 mise à disposition d'animateurs supplémentaires dans les écoles publiques de Nevers	Mme Dessartine	67
2014-188	Temps périscolaires année 2014-2015. Organisation d'une garderie après la matinée de classe jusqu'à 12h15	Mme Dessartine	67
2014-189	ADPEP 58. Association départementale des pupilles de l'enseignement public de la Nièvre. Attribution d'une subvention	Mme Dessartine	68
2014-190	Action en faveur des enfants à mobilité réduite. Prêt d'un minibus. Convention entre l'association des paralysés de France et la Ville de Nevers. Année scolaire 2014-2015	Mme Dessartine	68

MOTIONS

2014-191	Solidarité dans la lutte contre une organisation barbare	M. Le Maire	6
2014-192	Soutien à l'Association des Maires de France pour alerter solennellement les pouvoirs publics sur les conséquences de la baisse massive des dotations de l'Etat	M. Diot	69
	Réorganisation des services de la Mairie de Nevers	M. Sainte Fare Garnot	74

QUESTION

Devenir de la Minirette – Quartier des Courlis	Mme Fleury	87
--	------------	----

INFORMATION

Suite données par le Tribunal Administratif de Dijon au recours formulé par M. Luquet	M. le Maire	92
---	-------------	----

La séance est ouverte à 18 h 30 sous la présidence de M. Denis THURIOT, Maire de Nevers.

M. le Maire – Mesdames, Messieurs, bonsoir. Chers collègues, également. Je déclare ouverte cette séance du conseil municipal.

Je vais tout d'abord vous donner connaissance des procurations :
Mme Frémont à M. Devoise, Mme Kozmin à M. Chartier,
Mme Charvy à Mme Fleury.

Désignation de deux secrétaires de séance

M. le Maire – Je vous propose de désigner deux secrétaires de séance, qui pourraient être, s'ils le veulent bien, Mme Beltier et M. Lagrib. Je vous remercie.

Je vous propose qu'en début de Conseil, je vous donne lecture d'une motion que je souhaiterais proposer ; sachant qu'il y aura deux autres motions dont lecture sera donnée en fin de conseil, sur lesquelles nous pourrions nous prononcer.

2014-191 Solidarité dans la lutte contre une organisation barbare

M. le Maire – La première motion est liée aux événements récents survenus dans le monde ; elle est consensuelle et de réaction républicaine. Je vais vous en donner lecture. Elle vous a été distribuée.

« Après les événements survenus ces dernières semaines, et notamment l'exécution dans des conditions atroces de Hervé Gourdel et des journalistes américains James Foley et Steven Sotloff, et de l'otage anglais David Haines ainsi que les exactions perpétrées en Irak et en Syrie, par l'organisation Djihadiste Daesh, nous souhaitons exprimer notre solidarité dans la lutte contre une organisation barbare à laquelle le nom d'Etat ne peut être attribué.

Nous souhaitons apporter au nom de l'humanisme et du respect de la vie humaine notre soutien aux Chrétiens d'orient, et à toutes les victimes anonymes, de toutes nationalités, de toutes religions, victimes de cette barbarie.

Nous souhaitons également exprimer notre inquiétude vis-à-vis de l'amalgame qui pourrait être fait avec la religion musulmane. Nous tenons à apporter notre soutien fraternel aux Musulmans de France et de tous les pays, dans le respect de la laïcité qui est une des valeurs de notre République, dans leur appel à combattre l'organisation terroriste Daesh.

Ce groupuscule qui bafoue les libertés et cherche à déstabiliser les démocraties de tous pays par l'assassinat, le meurtre, la peur, et qui se revendique de l'Islam, ne peut être considéré et respecté, ni comme un Etat, ni comme un mouvement représentatif de l'Islam.

Même si les interventions armées ne sont en rien souhaitables dans une démocratie et pour la paix internationale, nous considérons qu'il est du devoir du gouvernement français et de notre président de la République, François Hollande, d'employer tous les moyens nécessaires pour protéger des vies humaines, la liberté de culte de chacun et la liberté de tous d'être citoyens dans leur pays.

Nous appelons les pays démocratiques, garants de la paix, à lutter contre une horde assassine, sans foi, ni loi, méprisant le respect de la vie humaine. »

Je vous propose d'appuyer cette motion par un vote. M. Diot, vous souhaitez intervenir ?

M. Diot –

Oui, M. le Maire. Nous découvrons en séance cette motion. L'économie générale du texte, pour ma part, me convient. D'ailleurs, nous avons été à l'initiative d'un rassemblement samedi après-midi en soirée devant la préfecture sur ce sujet-là.

Simplement, pour compléter, nous sommes d'accord pour affirmer notre indignation, à tous et toutes, face à la cruauté et à l'inhumanité des assassins d'Hervé Gourdel.

Nous sommes d'accord pour réaffirmer que, face à ce déchaînement de violence et de haine, il faut travailler sans relâche à la cohésion de notre peuple, dans toutes ses composantes, loin des tentatives de division que certains jugent bon d'essayer de faire grandir dans la période.

Nous sommes d'accord pour saluer toutes celles et tous ceux qui se lèvent pour manifester leur liberté de conscience, pour dire non au terrorisme, pour dire tout notre soutien, notre compassion à la famille, aux collègues, aux amis d'Hervé Gourdel, et nous sommes d'accord aussi pour dire que la lutte contre le terrorisme doit être une lutte sans merci.

Mais la lutte contre le terrorisme ne se décrète pas avec la guerre, c'est notre avis. Comment ne pas voir que les guerres successives qui ont été menées justement au nom de la lutte contre le terrorisme, depuis le 11 septembre 2001, se traduisent aujourd'hui par un échec, et par un véritable désastre. Un échec parce que la structuration de ces groupes djihadistes a été favorisée par les puissances internationales et par les puissances régionales aussi, tant qu'ils servaient à leurs intérêts, ou qu'ils servaient à diviser les peuples sur lesquels ce que l'on appelle l'Occident prétend maintenir sa domination. Et aujourd'hui, on voit

bien que les monstres échappent à leurs créateurs. Et un désastre, parce que les quatre mille milliards de dollars qui ont été mis dans ces guerres depuis le 11 septembre 2001 ont pour résultat qu'on est passé d'un foyer djihadiste en 2001 à 13 foyers aujourd'hui.

Et est-ce que les frappes aériennes menées par la France en Irak, et par les Etats-Unis en Syrie vont empêcher ce qui s'est passé en Algérie, avec le meurtre d'Hervé Gourdel ? A l'évidence, non.

Donc, lutter contre le terrorisme, cela nécessite d'avoir des objectifs clairs ; cela suppose de sortir d'une logique de domination économique, politique et militaire, au profit d'une logique de coopération, de développement, de démocratie.

Cela suppose aussi d'aider de manière plus importante, comme c'est indiqué dans votre projet de motion, les combattants, et notamment les combattants kurdes en Irak et en Syrie ; combattants kurdes pour lesquels la branche du PKK, je le rappelle, est encore inscrite, par la France et les Etats-Unis dans la liste noire des organisations terroristes, alors que le PKK est aujourd'hui en première ligne face aux organisations terroristes.

Cela nécessite aussi d'aider l'Irak à reconstruire son armée et son Etat. Cela suppose d'agir aussi sur les Etats de la région qui arment les Djihadistes pour certains, qui achètent le pétrole dont ils se sont emparés, pour d'autres ; d'agir sur les marchands d'armes, qui profitent des trafics.

En conclusion, pas de problème pour voter cette motion, avec les réserves que je viens d'exprimer sur les interventions militaires.

Nous sommes aujourd'hui toutes et tous unis derrière la famille d'Hervé Gourdel, mais je pense que le meilleur hommage que l'on pourrait lui rendre, c'est de faire en sorte qu'il soit le dernier.

M. le Maire –

Vous avez compris, l'idée n'est pas d'avoir un débat sur la politique internationale ce soir. L'idée, c'est symboliquement de proposer à notre conseil une motion de soutien en hommage au Français qui a été assassiné et à toutes les victimes de ces actes de torture, et je vous proposerai après le vote une minute de silence.

M. Sainte Fare Garnot. Si vous pouvez faire juste synthétique... Nous avons fait une motion synthétique ; l'idée ce n'est pas de repartir sur la politique internationale. Merci.

M. Sainte Fare Garnot – Ne vous inquiétez pas, je n'ai pas l'intention de réinventer le Quai d'Orsay, mais plutôt de m'associer au texte que vous proposez, ainsi qu'à l'intervention à l'instant de François Diot, qui, je crois, l'un et l'autre, fixent bien à la fois nos repères communs, humanistes, la nécessité de la paix, parfois y compris de l'intervention, pour la défendre, et la nécessité d'éviter les amalgames. Je suis particulièrement attentif à ce point, dans la motion que vous nous soumettez, pour faire en sorte que les haines, qui peuvent être importées dans notre pays, parce que c'est l'intention de certaines fabriques identitaires du Moyen-Orient, se voient combattues par les repères communs que nous avons.

Je suis tout à fait favorable à ce que nous associons nos voix sur ce texte.

M. le Maire – Très bien. Merci. Je vous propose de passer au vote.

Opposition : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité.

Je vous remercie d'avoir adopté à l'unanimité cette motion, qui constitue une synthèse de ce que chacun a pu dire avec sa propre sensibilité ; et surtout qui est, je pense, comme cela a pu être fait à l'Assemblée Nationale, un réflexe républicain de soutien aux victimes françaises, et je dirais, d'une façon plus générale, aux victimes dans le monde entier, de ces actes de barbarie, parce que c'est bien le cas, et puis également, effectivement, de bien distinguer, comme nous l'avons mis dans la motion, l'Islam, qui est une religion respectable, de l'islamisme radical, qui conduit à ces exactions.

Je vous propose de nous lever quelques instants pour la minute de silence.

Je vous remercie, au nom de M. Hervé Gourdel et de toutes les victimes.

Avant de continuer le cours des débats et le déroulement normal du conseil municipal, je voulais également transmettre les excuses de M. Gaillard qui est absent, sans avoir donné de pouvoir.

Adoption des procès-verbaux du conseil municipal du 10 juin et du 7 juillet 2014

- M. le Maire – Nous allons tout d’abord nous prononcer sur les procès verbaux des 10 juin et 7 juillet 2014. Je vous propose de les adopter ensemble, sauf si l’un d’entre vous avait des remarques ou des observations particulières.
- M. Diot – Une toute petite remarque : concernant le procès-verbal du conseil municipal du 7 juillet, page 48, c’est juste une coquille. Vous me faites dire : « *Vous connaissez notre attention aux régimes municipales* » ; il s’agit évidemment des régies municipales... Cela fait bien longtemps qu’on ne défend plus de régime, mais qu’on défend les régies municipales.
- M. le Maire – Le régime, c’est peut-être bon pour tout le monde. Mais oui, bien sûr, c’est une coquille, je ne l’ai pas vue non plus.
- Sous cette réserve et cette correction, je vous propose de valider les deux procès-verbaux de ces deux conseils.
- Opposition : 0*
- Abstention : 0*
- Adopté à l’unanimité.***
- Je vous remercie.
- Je vous propose, dans un souci d’efficacité, comme nous l’avons déjà initié, de voir les délibérations sur lesquelles vous souhaitez, les uns et les autres, vous exprimer et de procéder à un vote global des autres délibérations qui n’appelleraient pas débat particulier.
- Qui veut s’exprimer ? M. Sainte Fare Garnot.
- M. Sainte Fare Garnot – Comme nous l’avons évoqué en préparation du conseil, nous souhaiterions intervenir sur la 159, la 166, la 167, la 175, la 180, et nous vous avons fait parvenir une motion, ainsi qu’une question.
- M. le Maire – Oui, tout à fait. La question et la motion, je vous propose de les évoquer en fin de conseil municipal.
- M. Sainte Fare Garnot – Très bien.

M. le Maire – Juste pour le suivi des débats :

- la motion 159 concerne l'évolution du capital social au sein de la Société d'Economie Mixte du circuit de Nevers Magny-Cours ;
- la 166, la Délégation de Service Public du stationnement payant ;
- la 167, le droit de préemption en matière de fonds de commerce ;
- la 175, la modification d'un tarif au musée de la faïence et des beaux arts, désormais Frédéric Blandin ;
- la 180, l'attribution d'une subvention complémentaire à l'association, je dis bien l'association, USON Rugby.

M. Grafeuille, avez-vous des questions que vous souhaitez évoquer ?

M. Grafeuille - Oui, M. le Maire. Il s'agit des délibérations suivantes :

- 159 : évolution du capital social au sein de la Société d'Economie mixte du circuit de Nevers Magny Cours ;
- 164 : mise à disposition d'un agent de la ville de Nevers auprès de la communauté d'agglomération de Nevers au titre de la politique sportive ;
- 165 : Délégation de Service Public du stationnement payant ;
- 167 : création d'un périmètre de sauvegarde du commerce et de l'artisanat de proximité, et droit de préemption sur les cessions de fonds de commerce, artisanaux et baux commerciaux ;
- 174 : implantation de colonnes enterrées pour la gestion des déchets ;
- 175 : modification d'un tarif municipal au musée Frédéric Blandin ;
- 178 : attribution d'une subvention à l'Aéronautique du Nivernais ;
- 182 : évolution du conseil municipal d'enfants ;
- 183 : création d'un conseil municipal Junior ;
- 186 : mise en place d'un service d'accompagnement aux leçons inclus dans les garderies périscolaires dans les écoles publiques élémentaires de Nevers ;
- 188 : temps périscolaire et l'organisation d'une garderie après la matinée de classe jusqu'à 12 h 15 ;
- 190 : action en faveur des enfants à mobilité réduite, et notamment prêt d'un minibus par convention entre l'APF et la Ville de Nevers pour l'année scolaire 2014-2015.

M. le Maire – Donc, hormis les délibérations qui viennent d'être listées, je vous propose de voter, par défaut, sur les autres.

Opposition : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité.

2014-158 Décisions municipales prises par le Maire ou par délégation du conseil municipal

Adopté à l'unanimité.

2014-159 Société Anonyme d'Economie Mixte Sportive (SAEMS) du circuit de Nevers Magny-Cours. Evolution du capital social. Acquisition de 69 000 actions

M. le Maire –

Dans l'ordre des délibérations que nous avons à évoquer, la délibération 159 concerne l'évolution du capital social de la Société Anonyme d'Economie Mixte du circuit de Nevers Magny-Cours.

Je rappellerai que cette société est composée de 529 275 actions et que la Ville de Nevers en possède actuellement 7 500, ce qui représente 1,42 %.

La dernière augmentation de capital validée en conseil municipal du 27 mars 2010, avait validé l'entrée au capital de la société privée Invest Grand Duché dont l'actionnaire majoritaire est M. Guy Ligier à hauteur de 33,4 % du capital. Le Conseil Général de la Nièvre a proposé à la Ville de Nevers d'acquérir 69 000 actions supplémentaires parmi les actions qu'il détient – donc ce n'est pas une augmentation du capital, mais simplement une nouvelle répartition du capital –, ce qui permettrait à la ville de Nevers de détenir un total de 76 500 actions, représentant 14,45 % du capital de la société.

Je vous propose donc d'accepter la souscription de 69 000 actions supplémentaires valorisées à un prix unitaire de 4,06 €, ce qui représente un total d'investissement de 280 140 €.

Monsieur Diot, je crois que vous aviez l'intention d'intervenir. Je vous en prie.

M. Diot –

M. le Maire, ce qui nous est proposé dans cette délibération, c'est donc de racheter pour 280 000 € des actions au Conseil Général de la Nièvre pour faire passer nos parts de 1,42 % à 14,45 %, alors que celles du Conseil Général passeraient, elles, de 64,61 à 50,16 %. C'est donc finalement un simple transfert, un rééquilibrage, si l'on peut dire, du Conseil Général vers la Ville de Nevers.

Plusieurs questions, pour ma part.

Quelles en sont les raisons exactes ? Outre la raison un peu générique qui nous est apportée dans la délibération, à savoir notre engagement pour le soutien et le développement des activités de la technopole et du circuit du Nevers Magny-Cours. Au-delà de cela, quelle est la raison qui fait que l'on prend quand même pour 280 000 € de titres de propriétés supplémentaires.

Deuxième question : vu les difficultés financières des collectivités en général, et notamment entre autres, de la nôtre, est-il opportun de dépenser 280 000 € pour acquérir des parts dans un circuit dont, vous en conviendrez, l'avenir reste incertain, avec le départ du Bol d'Or pour Le Castellet et le retour, très, très hypothétique d'un Grand Prix de Formule 1 ?

Troisième remarque : je note que l'Agglomération ne figure pas parmi les actionnaires. Donc, pourquoi est-ce la Ville de Nevers qui est sollicitée par le Conseil Général, et pas l'Agglomération ?

M. le Maire –

Je vais répondre à ces trois questions d'une façon, d'ailleurs, assez globale.

La motivation première suite à la sollicitation du Conseil Général est effectivement d'augmenter l'implication de la Ville de Nevers dans un circuit qui s'appelle Nevers Magny-Cours, qui est un circuit qui tourne à peu près 300 jours sur 365, et qui est rentable, équilibré, générant d'ailleurs des dividendes qui sont versés à la Ville de Nevers. C'est aussi une source de rentrées.

L'idée, au-delà de cela, c'est qu'il semblerait bien que le Grand Prix de France ait tout à fait vocation à revenir dès l'année prochaine ; il semblerait aussi que, vous le savez, cette zone soit devenue aussi Parc Technologique ; donc, même si ce n'est pas le circuit lui-même, la zone à proximité dispose d'un certain nombre d'entreprises, que j'invite les uns et les autres à découvrir, parce qu'il y a véritablement une compétence parfois unique au monde.

Donc, l'idée, c'est que la Ville de Nevers se positionne, effectivement, augmente sa prise de participation, son soutien dans un équipement qui aujourd'hui est unique en France, puisque c'est le seul, en l'état, capable d'accueillir la Formule 1, avec, vous le savez, des travaux en cours qui vont transformer et moderniser ce circuit qui est déjà très prisé et très demandé ; avec aussi, une possibilité de réceptif, auquel la Ville peut accéder ; nous avons bien des difficultés à accueillir certaines manifestations, faute d'équipements suffisants en taille, en bon état, pour accueillir ces manifestations.

Donc, nous proposons cet investissement qui n'est pas exclusif, et vous avez raison de le souligner, qui pourrait tout à fait, à terme, être envisagé au niveau de l'Agglomération, partiellement ou totalement, je suis bien d'accord avec vous.

Pour l'instant, c'est le circuit de Nevers Magny-Cours, l'Agglomération n'est pas actionnaire. Nous sommes dans la situation, juste, d'une cession d'actions. En revanche, si c'est l'Agglomération, cela nécessiterait une modification structurelle, qui, pour l'instant, nous échappe, puisque c'est le Conseil Général qui est d'ailleurs

majoritaire. Mais c'est un sujet qui sera effectivement, à mettre à l'ordre du jour.

La possibilité était offerte dès maintenant d'un engagement qui soit accentué. Mais vous avez raison de souligner que nos collectivités sont astreintes à faire des économies ; mais elles sont aussi là pour soutenir, justement, l'économie là où elle est, et je pense que la Nièvre a bien besoin de la développer. Notamment Nevers, l'Agglomération et au-delà.

Il n'y a pas d'autres interventions. Je vous propose de passer au vote.

Opposition : 0

Abstentions : 2

Adopté à l'unanimité.

Je vous remercie.

2014-160 **Décision modificative N°5**

Adopté à l'unanimité.

2014-161 **Création d'un groupement de commandes pour la reliure des actes administratifs et d'état civil. Adoption de la convention constitutive du groupement et adhésion de la ville de Nevers**

Adopté à l'unanimité.

2014-162 **Création d'un groupement de commandes pour des prestations de services de télécommunications. Adoption de la convention constitutive du groupement et adhésion de la ville de Nevers**

Adopté à l'unanimité.

2014-163 **Taxe sur les consommations finales d'électricité. Actualisation du coefficient multiplicateur. Année 2015**

Adopté à l'unanimité.

2014-164 **Mise à disposition d'un agent de la Ville de Nevers auprès de la Communauté d'Agglomération de Nevers au titre de la politique sportive**

M. le Maire –

Nous avons à examiner la délibération 164 concernant la mise à disposition d'un agent de la Ville de Nevers auprès de la Communauté d'Agglomération de Nevers au titre de la politique sportive.

La Communauté d'Agglomération de Nevers souhaite mettre en place une politique sportive communautaire. Afin de préparer cet éventuel transfert de compétences, il est envisagé de mettre à disposition un cadre de la Ville de Nevers à temps complet.

C'est la raison pour laquelle je vous propose de mettre à disposition M. Denis Angilbert, qui est actuellement agent de la Ville de Nevers, et qui deviendrait chef de projets sportifs communautaires, avec pour missions principales :

- de gérer, piloter le futur besoin d'équipement aquatique sur l'Agglomération, en tenant compte de l'existant et avec naturellement un axe d'économies par rapport à l'ancien projet ;
- de mener, en lien avec les services de l'Etat, la réflexion sur la possible réalisation d'un bassin de baignade en eaux vives dans la Loire,
- de procéder au recensement du patrimoine sportif.

Il vous est donc proposé la validation de la convention qui serait signée avec Nevers Agglomération pour cette mise à disposition d'un personnel, qui, en plus, a les compétences dans ce domaine.

Pas de demande d'intervention ? Je vous propose de passer au vote.

Opposition : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité.

Je vous remercie pour cette unanimité.

2014-165 Délégation de service public du stationnement payant. Transfert du contrat conclu avec la société Omniparc à la Société Q-Park France SAS. Avenant N2

Monsieur le Maire – Nous avons à examiner la délibération 165 qui concerne la Délégation de Service Public du stationnement payant, transfert du contrat conclu avec Omniparc à la société Q-Park France SAS, avenant n°2. Monsieur l'Adjoint aux Finances va nous présenter cette délibération.

M. Suet – Dans le cadre de la réorganisation juridique du groupe Q-Park France SAS, la société Omniparc a été fusionnée (par fusion absorption) le 30 avril 2014 dans la société Q-Park France SAS, société ayant vocation à être la société opérationnelle du groupe réunissant l'ensemble des collaborateurs.

A compter de la date effective de la fusion, la société Q-Park France SAS s'est trouvée subrogée de plein droit dans les droits et obligations d'Omniparc au titre du contrat de délégation de service public.

Toutefois, cette fusion étant assimilée en droit à une cession de contrat, elle nécessite l'autorisation préalable de la collectivité.

Aussi, au vu des justificatifs officiels entérinant la fusion de la société Omniparc dans la société Q-Park France SAS au 30 avril 2014, je vous demande de bien vouloir :

- accepter le transfert du contrat de délégation de service public pour le stationnement payant à Nevers à la société Q-Park France SAS ;
- approuver les termes de l'avenant de transfert annexé et m'autoriser à le signer.

M. le Maire –

Bien, nous allons procéder au vote.

Opposition : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité.

2014-166 Délégation de service public du stationnement payant. Contrat passé entre la Société Q-Park et la Ville de Nevers. Avenant N3

M. le Maire –

Monsieur Suet, vous avez encore la main sur l'exposé de la délibération concernant la délégation de service public du stationnement payant, le contrat passé entre la Société Q-Park et la Ville de Nevers en son avenant n°3.

M. Suet –

La municipalité actuelle, conformément à son programme, a souhaité redynamiser le centre-ville. Pour cela, nous avons mené une réflexion dans deux domaines :

- le plan de circulation ;
- le stationnement payant.

Nous avons décidé, le 07 Juillet dernier, la remise en gratuité du stationnement dans le parc Roger Salengro et l'application de la gratuité du stationnement sur la voirie pendant tout le mois d'août.

Pour cela, bien sûr, un travail a été réalisé avec le délégataire pour actualiser le périmètre de la délégation tout en préservant l'équilibre économique du contrat ainsi, bien entendu, que les finances de la Ville.

L'instauration d'une zone de gratuité en centre-ville, l'émergence de zones bleues (gratuité limitée à 1 h 30 de stationnement), ou les aménagements offerts aux personnels de santé et aux personnes handicapées ne signifient pas pour autant que la municipalité conduise une politique laxiste en matière de surveillance du stationnement.

Il est donc important de renforcer la surveillance du stationnement afin d'assurer une égalité de traitement entre tous les usagers, et de financer ces nouvelles mesures applicables au 1^{er} janvier 2015.

Que sont ces nouvelles mesures ?

- un taux de rémunération du délégataire porté à 37 % contre 30 % actuellement, avec un minimum garanti de 200 000 € H. T,
- une évolution du minimum de perception de 40 centimes à 50 centimes d'€, pour le stationnement sur la voirie,
- le maintien du quart d'heure gratuit pour les détenteurs d'une carte (sans changement),
- l'aménagement de la grille tarifaire du parking Saint Pierre qui introduit le paiement par quart d'heure (conformément à la loi du 17 mars 2014)
- un nouveau périmètre de stationnement payant sur la voirie.

Dans les documents joints, vous avez noté qu'il y a – 31 places en zone verte, + 62 places en zone orange, et + 9 places en zone rouge, ce qui fait un différentiel positif de 40 places.

Vous l'avez compris, ces mesures sont destinées à faire payer les utilisateurs, et non pas les Neversois.

Nous allons passer à l'écran un tableau où figure l'évolution du résultat net de la DSP :

En 2006 : résultat net de	82 700 €,
En 2007 :	130 900 €, j'arrondis,
En 2008 : le résultat est négatif :	– 72 400 €,
En 2009 : il se monte à	– 129 700 €,
En 2010 : un résultat de	– 184 000 €,

On arrive à un résultat cumulé à fin 2013 à – 601 700 €.

Nous allons passer à la diapositive suivante, les taux de réalisation de recettes de voirie.

En 2007 : il était prévu : 1 033 500 € de recettes. Or, il a été encaissé 977 946 €. Puis, vous le voyez, de 2008 à 2013, systématiquement, les recettes prévues au contrat n'ont jamais été atteintes. Donc, déséquilibre. Et ceci malgré, d'ailleurs, l'augmentation du nombre de places payantes avec la mise en stationnement payant du parc Roger Salengro, et il y avait quand même 261 places. Malgré cela, on n'est jamais arrivé à l'équilibre.

Dans la diapositive suivante – rééquilibrage économique du contrat, sans allongement de sa durée –, car nous tenons à garder la durée actuelle du contrat - sachant que les nouvelles mesures, gratuité du parc et gratuité du mois d'août sont financées par l'évolution du périmètre du stationnement payant. Dans ce cadre, en objectif poursuivi : augmentation de la rémunération du délégataire de l'ordre de 200 000 € HT par an. Et en solution : Il n'y en a pas cinquante ; C'est l'évolution du taux de rémunération (37 %). Avec une amélioration de la surveillance du stationnement. Il faut savoir que la durée moyenne du stationnement à Nevers est de 1h35 mn, je crois, de mémoire, sachant que dans les villes de même strate, la durée moyenne du stationnement est de 1h56 mn, pratiquement 2 heures. Cela constitue une différence non négligeable. Le but est d'atteindre la moyenne de notre strate.

Sur la diapositive suivante, nous avons le compte de résultat côté Ville pour l'année 2013 :

- Recettes de voirie : 1 058 000 €
- Et en dépenses :
 - . ASVP : 282 464 €
 - . Intéressement délégataire : 232 625 € (s'appliquent sur la recette 2012, avec 30 %)
 - . Autre coût d'exploitation : 63 593 €
 - . Amortissements sur investissements : 78 596 €

Pour un total de dépenses de 657 278 €.

Ce qui donnait fin 2013 un résultat net positif pour la Ville de Nevers de 401 204 €.

Dernière diapositive : Les recettes à atteindre pour que l'on puisse conserver le résultat net de 401 204 € nécessitent que l'on arrive à 1 330 779 € à la fin 2015. C'est le point mort par rapport au résultat actuel ;

- . en 2016 : 1 340 667 €
- . et en 2017 : 1 350 704 €

Vous avez ainsi une vue générale sur le sujet. Si vous avez des questions, je peux y répondre.

M. le Maire –

Je vous propose de passer au vote. Une demande d'intervention ?
Conseil municipal de Nevers - 30 septembre 2014

M. Corde –

Tout d'abord, merci M. Suet de votre présentation assez complète et très claire.

Vous avez souhaité, M. le Maire, modifier le plan de circulation. Pourquoi pas ? Il n'y a pas dogme en la matière. Je l'ai déjà dit, et je le redis ici, il y a certaines modifications qui me semblent aller dans le bon sens que je soutiens, comme le double sens de la rue de Charleville. En revanche, de mon point de vue, d'autres modifications sont un contre-sens historique à l'évolution des centres-villes, et je suis fermement opposé à la réouverture de la rue Creuse par exemple.

Vous avez souhaité introduire des zones bleues. Sur le fond, j'y suis assez favorable. Encore faut-il que la création de zones de stationnement bleues n'interfère pas trop dans la zone de l'hyper centre qui elle est payante.

Par cette délibération, vous nous proposez de mettre en concordance les modifications opérées cet été avec la délégation de service public. Elles appellent quelques commentaires.

Tout d'abord, le contrat présenté avec la société Q-Parc, de mon point de vue, pénalise financièrement la Ville. En effet une délégation de service public, c'est un contrat qui prévoit que le délégataire tire une partie substantielle de ses recettes, de ses revenus, de l'exploitation de ce service public. Vous nous l'avez dit, d'ailleurs, M. Suet, et comme le précise la délibération, la rémunération du délégataire est composée de trois parts d'intéressement :

- une part liée aux investissements,
- une part liée au déficit prévisionnel,
- et enfin, une part d'intéressement.

La part de rémunération du délégataire augmente substantiellement, pour passer de 30 à 37 %, soit une augmentation de 23 % ; mais dans le même temps, la société Q-Park se voit attribuer un revenu garanti, si le niveau de recettes est inférieur au plafond prévu dans le contrat. Ainsi, le délégataire échappe à un éventuel risque financier ; risque financier qui est le fondement même d'une DSP.

Une DSP, c'est bien le contrat qui fixe les règles de rémunération aux « risques et périls » du délégataire.

Et je trouve que de ce point de vue, le contrat qui nous est proposé fait la part belle, finalement, au délégataire, puisqu'il gagne sur tous les tableaux : il gagne en rémunération et puis finalement, il échappe au risque financier qui devrait être le sien et qui est reporté sur les finances de la Ville.

Vous avez annoncé, M. le Maire, que vous souhaitiez diminuer le nombre d'agents de stationnement. Je ne sais pas ce qu'il en est... Je n'ai pas lu si vous étiez encore sur cette ligne là ou pas. En tout cas, ce que je crois savoir, c'est qu'il y a moins d'agents de stationnement aujourd'hui qu'en janvier 2014. C'est une affirmation mais je n'ai pas la concrétisation. Je ne sais pas si c'est exactement cela. En tout cas, par rapport aux objectifs qui sont les vôtres, on voit bien qu'il y a un décalage et une incohérence entre les moyens à mettre en œuvre et ce que vous nous annoncez. En effet, pour opérer la surveillance, et comme vous le dites dans la délibération, le renforcement du stationnement, il faudra bien des moyens. Or, vous avez créé une nouvelle mission avec les zones bleues. Je ne mets pas en cause le principe, je parle de l'arrivée de cette nouvelle mission, qui est la surveillance des zones bleues. Et comme vous l'avez très bien dit, la zone bleue, c'est 1h30 mn de stationnement. Et on voit bien que, pour que cela fonctionne, il faut qu'il y ait une vraie rotation, pour le coup. Et là, tout véhicule ventouse menacerait l'équilibre du système, et le système que vous avez voulu mettre en place. De mon point de vue, cela veut dire de la masse salariale en plus ou, en tout cas, une organisation différentielle pour faire respecter ces zones bleues, qui sont un peu partout en ville, et dont chacun peut profiter.

En même temps, vous augmentez le périmètre du stationnement payant : c'est-à-dire que les agents non seulement auront à surveiller de plus près ces zones bleues nouvellement créées, mais devront en plus surveiller le stationnement payant sur des zones qui étaient gratuites et qui seront désormais payantes. Donc, le périmètre s'élargit et bien évidemment consomme du temps et nécessite des moyens humains. Je n'ai pas la réponse, mais je souhaiterais savoir si vous aviez quelques réponses à nous faire sur cette question.

Vous le dites très clairement – et après tout, pourquoi pas ? – : « *le renforcement du stationnement payant* », et vous dites aussi plus haut que vous « *n'entendez pas mener une politique laxiste* », j'en conclus donc que les PV vont pleuvoir comme les feuilles de l'automne qui s'annoncent...

Vous augmentez considérablement les zones de stationnement payant, c'est très bien expliqué dans la délibération et dans le petit tableau récapitulatif, mais je citerai par exemple deux endroits stratégiques qui, de mon point de vue, posent problème :

- Le premier endroit qui était gratuit et qui deviendra payant, c'est le Quai de Mantoue : 130 places, donc devant la maison de la culture, devant la maison des sports, aujourd'hui gratuites et demain payantes.

- Pareil pour un endroit stratégique dans la ville qui est l'allée du Docteur Subert, entre gare et Carnot, vers la Porte du Croux. 41 places étaient gratuites, et demain elles deviendront payantes. Si l'on prend des salariés qui s'y garaient jusqu'à présent, c'est 64 € par mois qu'ils auraient à déboursier, à raison de 3,20 € par jour.

Au final, vous nous présentez donc une augmentation du stationnement payant global sur la ville : 130 places désormais payantes devant la Maison de la Culture, 41 du côté de l'allée du Dr Subert, d'autres places aussi dans d'autres rues, et donc le différentiel, c'est 40 places supplémentaires.

Mais en fait, au moins pour un jour de semaine, c'est un effet en trompe l'œil. En effet, le raisonnement tient, et là pour le coup, il tient, je n'ai pas de difficulté majeure, il tient le lundi, le mardi, le mercredi, le jeudi, le vendredi.

Il ne tient plus dans la vie quotidienne des Neversois, ou, en tout cas, dans la pratique qu'ils ont de la ville, le samedi. Parce qu'effectivement, vous avez compté entre les places supprimées et les places nouvellement créées les 261 places du Parc Roger Salengro. Or, le Parc Roger Salengro était gratuit le samedi. Ce qui fait que, si l'on fait la balance entre places de stationnement créées et places de stationnement supprimées, ce n'est pas 40 places supplémentaires le samedi, mais c'est 301 ; c'est 301 places désormais payantes le samedi, le jour principal des commerçants, le jour crucial pour leur chiffre d'affaires, le jour du marché Carnot.

Ce sont bien 301 places supplémentaires payantes, par rapport à l'existant, et par rapport au 1^{er} janvier 2014.

Enfin, vous élargissez non seulement les zones de stationnement, du gratuit qui devient payant, mais les zones qui étaient payantes deviennent encore plus chères. Nous avons donc des rues qui passent de zone verte en zone orange, c'est le cas notamment de la place St Laurent qui passe de 1,30 à 1,70 € de l'heure, ce qui, en pourcentage, donne une augmentation conséquente. Comme le stationnement devant la place de l'Hôtel de Ville qui passe de 0,70 à 0,80 € pour la demi-heure.

Et enfin, pour couronner le tout, vous augmentez le tarif de base de 0,40 à 0,50 € en zone verte.

Vous vous doutez bien que, si l'on fait le résumé de ce qu'induit cette délibération, on a donc un risque financier couvert par la Ville et pas par le délégataire, des places payantes plus nombreuses et plus chères, et un tarif de base en augmentation.

Vous comprendrez bien que, pour toutes ces raisons, la proposition qui nous est faite est absolument inacceptable, et donc nous voterons contre.

M. le Maire –

M. Corde, ce qui est inacceptable, ce sont les propos erronés que vous proférez. Vous avez l'art de manier l'épouvantail dans bien des domaines pour faire peur aux gens, mais je vais rétablir la situation. Et puis il y a une volonté de noircir le tableau, qui n'est pas celui que vous avez décrit. Je laisserai bien sûr la parole à M. l'Adjoint aux Finances s'il souhaite compléter mes propos plus précisément.

Tout d'abord, lorsque je vous entends dire : « *le samedi, c'est là où les commerçants travaillent*, Je pense que vous avez la réalité. Mais renseignez-vous, les commerçants, le samedi, ce n'est plus leur gros jour. Les gens, avec les RTT, avec d'autres choses, sortent d'autres jours que le samedi... Ce n'est plus le gros jour, le samedi.

Et puis, je voulais souligner quelque chose aussi : c'est votre contrat, c'est votre contrat qui a engagé la Ville de Nevers jusqu'en 2018, et très vite j'ai été sollicité par la société Q-Park qui ne se retrouvait pas dans l'économie de ce contrat. Et cela tombait bien car je voulais la contacter, parce que je ne me retrouvais pas dans la politique de stationnement que vous aviez décidée. Donc, quand vous dites : « *Les PV vont pleuvoir* », je pense que les Neversois ont pu constater, depuis quelques mois, que les PV pleuvent moins. En tout cas, c'est les retours que j'ai.

J'ai demandé à la police municipale à la fois de veiller au respect de la Loi, et à la fois de le faire avec discernement.

Alors, j'entends bien vos propos. J'ai beaucoup écouté aussi ceux de M. Suet qui a rappelé que nous n'étions pas dans le laxisme. Nous proposons plus de gratuité ; il y a une évolution du stationnement payant ; vous avez raison. Vous avez raison. Pourquoi ? Parce nous sommes dans un contrat. Un contrat, c'est deux parties. On ne peut pas faire ce qu'on veut comme on veut. Il faut préserver l'équilibre de ce contrat. Vous nous avez engagés, nous les Neversois, jusqu'en 2018, dans un contrat qui n'était pas très équilibré, pour personne. Donc, nous avons souhaité le faire évoluer sans que cela coûte davantage aux contribuables neversois. Alors, oui, cela coûtera plus à l'utilisateur, qu'il soit neversois ou d'ailleurs, et cela coûtera parfois un peu moins à l'utilisateur, qu'il soit neversois ou d'ailleurs, par la gratuité que nous proposons. Nous avons effectivement étendu les zones de gratuité ; donc l'équilibre de ce contrat, c'est, bien sûr, de proposer de nouvelles zones payantes.

Ensuite, en ce qui concerne le travail de la police municipale qui, vous le savez, est rattachée à mon autorité, j'ai veillé à ce qu'elle soit déployée autrement, avec un rééquilibrage ; je vous rappelle qu'auparavant, nous avions plus d'ASVP que de policiers municipaux, ce qui était quand même assez aberrant. Nous rééquilibrons progressivement les choses : cela ne veut pas dire qu'il n'y aura plus d'ASVP. Cela veut dire qu'il y a une police municipale qui est aujourd'hui présente dans le Parc Salengro, où il y a eu des agressions, qui est présente dans le quartier du Banlay, qui va à l'avenue du Stand, qui est également présente depuis la rentrée, j'y tiens beaucoup, aux entrées et sorties des écoles, ce qui n'était plus le cas depuis longtemps.

Donc, effectivement, il y a un rôle différent de la police municipale, mais, elle le sait, je compte sur son efficacité, son implication, sa motivation, comme l'ensemble du personnel de la Ville, pour accomplir sa mission, qui sera, pour partie, d'assurer la sécurité dans le cadre de son rôle et pour l'autre partie, d'assurer la surveillance du stationnement payant, ou réglementé par les zones bleues. Que l'on contrôle des zones payantes, comme c'était le cas au parking du parc Roger Salengro, ou une zone bleue, le travail est le même : on vérifie simplement un horaire, au lieu d'un ticket. Je ne vois pas bien la différence. J'ai du mal à comprendre ce que vous disiez.

Ensuite, arrêtez d'agiter, encore une fois, l'épouvantail. Je rappelle qu'une carte de stationnement coûte 41 euros par mois, et pour les résidents, elle est chiffrée à 29 euros par mois. Donc, les tarifs que vous avez indiqués sont des tarifs dans l'absolu mais pas dans la pratique.

Vous parlez des zones bleues à 1h30. Les zones bleues ne sont pas toutes à 1h30. C'est nous qui définissons la durée de zone bleue. Il y a des zones bleues beaucoup plus courtes que vous aviez mises en place, d'1/4 d'heure à 20 minutes, ce qui ne laisse pas beaucoup de temps, sauf à être marathonnier, pour aller d'un endroit à un autre.

Vous savez ce qui fait vivre le commerce, ce n'est pas les voitures ventouses, ce sont les gens qui viennent se garer, vont faire leurs courses et repartent. L'objectif des zones bleues, et des zones gratuites, ce n'est pas de favoriser forcément les arrêts des personnes qui sont salariées. Vous évoquez le Quai de Mantoue. Oui, j'aimerais bien, moi, proposer la gratuité partout en ville. Je ne vous cache pas que c'est un rêve, pour l'instant qui semble difficile à atteindre. Oui, effectivement, il y a une zone supplémentaire qui va être payante, mais il y en a d'autres qui seront gratuites, dont le parking du parc Roger Salengro. Beaucoup de personnels se garaient quai de Mantoue ; aujourd'hui, ils ont le parc, d'autres zones proposées. Je rappelle aussi, que, pas très loin, pour les plus courageux, il y a le

parking vers l'hôtel Mercure... donc, vous voyez, on n'éloigne pas spécialement les gens.

De nouvelles zones gratuites, de nouvelles zones payantes, cela s'appelle l'équilibre du contrat.

Donc, voilà ce que je souhaitais vous répondre plus précisément.

L'hyper centre : j'ai noté que vous aviez communiqué sur internet, et que vous étiez réservé, que vous vouliez qu'il n'y ait plus de voitures dans les rues médiévales de l'hyper centre. Je ne sais pas ce que vous avez attendu ces dernières années pour les empêcher à proximité. Nous sommes en zone médiévale, mais je n'ai pas vu d'interdiction de circuler pour les voitures. J'ai vu des aberrations, des zones cyclables dans des voies où l'on ne passe pas à deux. Nous travaillons d'ailleurs, je le dis, sur des pistes cyclables réelles, sécurisées, que nous allons mettre en place notamment avenue du Général de Gaulle et ailleurs.

Et puis, vous avez tout à fait raison, la Coursinelle, je m'y emploie, également en tant que Président de l'Agglomération, pour que le réseau de transport en commun évolue l'année prochaine, et qu'il n'y ait plus, en centre-ville, que des Coursinelles et non plus de grands bus. C'est aussi une décision que j'ai prise à différents niveaux, et donc il y a simplement un temps de mise en place, puisque nous avons d'autres projets de changement, comme par exemple le double sens pour les rues Henri Barbusse et l'avenue Marceau.

Ce qui impacte le transport en commun sera fait plus tard.

Ce que je souhaite souligner, c'est que ces changements sont faits en concertation avec l'ensemble des personnes concernées : les commerçants – les Vitrites de Nevers et d'autres – les hôteliers, les taxis, des citoyens neversois...

Nous faisons des zones tests. Tout ce qui a été mis en place est en zones tests, puisque la commission de circulation devrait se réunir en novembre pour valider ou non ces modifications.

Je tenais à ce que ce soit des zones tests. Pourquoi ? J'ai dit que, sur tous les grands engagements que Nevers Avenir réalisera au cours de sa mandature, les Neversois seront associés. Vous conviendrez qu'il est difficile de se réunir tous ensemble dans une salle pour décider du sens d'une rue, ou d'un côté de stationnement. Le plus simple pour associer les Neversois c'est de leur proposer des zones tests, que nous n'avons pas encore validées, où nous avons mis une signalétique la moins chère possible, pour ne pas trop impacter les finances de la Ville, et pour aussi coller au mieux à la réalité et aux demandes des usagers.

Vous le voyez, nous sommes dans une logique de concertation, d'échanges. Il y a encore une zone sur laquelle nous réfléchissons, et nous validerons.

Alors, je vous rassure, nous sommes dans une réflexion à la fois d'équilibre, c'est vrai que nous proposons d'augmenter le prix minimal, qui passerait de 0,40 à 0,50 €. Il faut savoir que la plupart des gens – certains sont très stricts et paient la durée qu'ils occupent – mais la plupart des gens ne mettent qu'une pièce et puis s'en vont, et utilisent davantage que l'équivalent de 0,40 €. Cela ne me semble pas très injuste qu'ils paient 0,50 €, et ils utiliseront l'équivalent de 0,50 €, voire peut-être un peu plus, sous réserve de l'intervention de la police municipale, qui, elle le sait, contribue au respect de ce contrat. Cette surveillance contribuera à ne pas impacter les finances de la Ville et je serai là pour y veiller.

J'ai essayé d'être complet sur toutes vos interventions, si ce n'est de me faire compléter par M. l'Adjoint aux Finances.

M. Suet –

M. Corde, je vous trouve extraordinaire. Vous allez de défaite en défaite, localement, nationalement, et vous prétendez nous dire ce qu'il faudrait faire. J'en déduis, personnellement, au contraire, qu'il ne faut surtout pas faire ce que vous dites ou préconisez.

Quant au reproche que vous nous faites et que vous appelez « *pénalisation financière de la Ville* », il faut savoir que le contrat est modifié, c'est un changement économique ; donc, nous devons renégocier le contrat. Et ce contrat est renégocié, d'ailleurs, en visant l'équilibre du budget de la ville de Nevers, et à la fin de la DSP d'ailleurs, le bilan sera toujours déficitaire de 550 000 € environ, et Q-Park assume ce fait. Cela, il faut le savoir.

Vous évoquiez également les moyens humains de la surveillance du stationnement. Mais les zones bleues sont dans les rues, M. Corde, et les rues sont payantes. Cela veut dire que les ASVP et les policiers, en circulant dans les rues, verront les zones bleues en même temps que les zones payantes. Je ne vois où est le travail supplémentaire.

Sur les PV, M. le Maire vous a répondu. Sur ce point, nous n'avons pas de leçon à recevoir. Vous avez démontré, vous, allégrement, que les feuilles volaient rapidement.

Notre démarche consiste à ne pas faire supporter aux Neversois une perte de recettes sur le stationnement. Mais quoi de plus naturel que ce soit les utilisateurs qui paient le service.

Nous avons essayé de prendre des mesures variées et complémentaires, dans le seul but de tout faire pour redynamiser le

centre-ville. Pour nous, plan de circulation et stationnement vont de pair. Je ne vois pas comment on peut dissocier l'un et l'autre.

Votre seule imagination lors du mandat précédent, cela a été de mettre le parc Roger Salengro payant en 2009. Je trouve cela un peu pauvre. Je trouve que nous, nous essayons d'aller un peu plus loin, passez-moi l'expression. Je pense que vous aviez déjà été contraints, d'ailleurs, de mettre ce parc Salengro payant. A mon avis, c'est que vous aviez vous même déjà modifié l'équilibre de la DSP, avec le stationnement gratuit de Carrefour Market.

M. le Maire –

Avant de vous passer la parole, M. Diot, je parlerai de l'importance de l'extension des zones bleues, qui me paraît être une réglementation intéressante pour que les personnes puissent accéder en centre-ville, et le but étant, une fois de plus de redynamiser aussi le commerce du centre-ville qui en a bien besoin, et de permettre une certaine sérénité, voire une certaine économie de pouvoir d'achat, puisque les personnes ne paient pas de stationnement à partir du moment où elles respectent la durée. Nous avons accepté une certaine tolérance dans un premier temps, pour que l'on s'approprie ces nouvelles zones bleues. Nous avons également distribué gracieusement à la population des disques pour les personnes qui n'en étaient pas munies. Désormais, la législation sur les zones bleues et la durée prévue doit être scrupuleusement respectée par chacun et je pense que tout le monde fera preuve de citoyenneté et peut le comprendre.

M. Diot, je vous en prie.

M. Diot –

M. le Maire, nous avons dans cette délibération les fameuses contreparties de la décision prise lors du conseil municipal du 7 juillet dernier. A l'époque, nous avons pour notre part, pointé le problème de méthode qui consistait à prendre en juillet une décision, celle de remettre en gratuité totale le parc Roger Salengro toute l'année et d'instaurer la gratuité de l'ensemble du stationnement en ville au mois d'août, sans en connaître les conséquences pratiques et financières ; conséquences pratiques et financières que nous sommes donc amenés à voter en septembre. C'est ce que nous faisons aujourd'hui.

A la lecture de la délibération, et si je résume les choses qui sont incontestables :

1/ Il y aura dorénavant davantage de places payantes : 40 places payantes de plus sur l'ensemble de la ville ;

2/ Ces places payantes seront plus chères, puisque vous supprimez 31 places en zone verte, qui est la zone la moins chère, pour créer 62 places en zone orange, et 9 places en zone rouge, qui sont les plus chères. On a ainsi un glissement général du vert vers l'orange et de l'orange vers le rouge, on est bien d'accord.

3/ En plus, le tarif horaire augmentera puisque le minimum de perception qui était de 40 centimes sera désormais de 50 centimes.

Franchement, je ne suis pas sûr que les Neversois s'attendaient à cela, et en tout cas, je n'avais pas compris que la mise en stationnement payant de l'ensemble du quai de Mantoue, en face de la Maison de la Culture faisait partie de vos engagements de campagne, mais j'ai peut-être mal lu.

De même, le fait de compenser la gratuité du parc Roger Salengro en rendant payants d'autres emplacements à la périphérie du centre-ville, comme le quai de Mantoue, mais aussi la rue Clerget, la rue Pasteur, la rue des Minimes, l'avenue Colbert, etc.. va obliger les riverains de ces rues, qui se garaient jusqu'à maintenant gratuitement devant chez eux, à prendre un abonnement, et ce n'est pas les 4 € par an qu'ils viennent – pas tous – de gagner sur leur taxe foncière qui les consoleront. Mais c'est un autre sujet.

On apprend également dans la délibération que le taux de rémunération du délégataire pour la part d'intéressement au contrat passe de 30 à 37 %. Vous jugez que c'est, je cite, une « *hausse limitée* ». J'attire l'attention sur le fait que cela fait quand même 23 % d'augmentation, et 23 sur une base de recettes qui elle-même augmente, puisqu'il y aura davantage de places payantes et des places payantes plus chères.

Ce taux de rémunération du délégataire, la précédente municipalité l'avait fait baisser de 31 à 30 % en 2009, lors de la mise du parc Roger Salengro en stationnement payant. En faisant le chemin inverse, vous le faites, pour votre part, passer de 30 à 37 %. Je m'interroge simplement sur les raisons d'une telle hausse, qui fait, du coup, passer les recettes pour la Ville, de 70 à 63 % ; c'est donc 7 % des recettes de stationnement, qui passent de la poche de la ville vers la poche de Q-Park. En plus, si je comprends bien, le nouveau contrat intègre un nouveau mécanisme, qui constitue une sorte de filet de sécurité pour le délégataire : si nous n'atteignons pas un minimum de 1 600 000 € de recettes, - et le diaporama de M. Suet nous montre qu'on en est très loin -, si nous n'atteignons pas un minimum de 1 600 000 € de recettes, le délégataire sera, quoi qu'il en soit, assuré de toucher, quoi qu'il arrive, 504 982 euros, au titre de l'intéressement. C'est une sorte de parachute – je n'ose même pas le qualifier de parachute doré –, mais qui ajoute au fait que, me semble-t-il, Q-Park n'a pas franchement à se plaindre de l'évolution de ce contrat. Je dirais même que cela ressemble à un beau cadeau qui déséquilibre complètement la délégation de service public que nous avons passée, délégation qui était cadrée, et qui semble désormais totalement à l'avantage d'une entreprise comme Q-Park ; qui, rappelons-le, quand même, vous semblez le plaindre, fait partie des leaders européens du stationnement

privé. Si vous voulez, nous pouvons parler des résultats financiers, etc..., etc.

Ce qui m'amène à ramener une question sur la table, mais vous savez que les élus communistes ont de la suite dans les idées, donc cela ne vous étonnera pas, pour récupérer la rémunération du délégataire, l'éventualité d'un retour en régie publique ne pourrait-elle pas être étudiée, d'ici 2018, date de fin du contrat de délégation de service public. En disant cela, je sais que je formule des gros mots pour une partie de la droite neversoise, et au delà, mais ce serait, à l'évidence, un moyen de développer le service public, de conserver nous-mêmes la maîtrise de notre politique de stationnement, et de faire rentrer des recettes dans les caisses de la Ville.

M. le Maire –

Merci, M. Diot. C'est que moi aussi, j'ai de la suite dans les idées. Donc, nous partageons ce point commun. Je suis désolé, mais il n'y a pas de Droite neversoise dans l'hémicycle. Je sais que vous y tenez, c'est votre vœu ; mais il y a une équipe Nevers Avenir qui est différente. Je sais que, quand on innove, c'est compliqué parfois pour certains de le comprendre.

Alors, moi, ce que je voulais vous dire, M. Diot, je suis désolé de vous décevoir une fois de plus : Q-Park, c'est votre contrat. Q-Park, c'est votre choix. C'est votre contrat. Nous y sommes tenus.

Et je regrette que vous ne soyez pas davantage venu à mes réunions de campagne parce qu'au moins vous sauriez que j'ai toujours dit – je ne l'ai caché à personne ; les gens ont voté aussi sur notre programme, et c'était dedans – que nous ferions évoluer le stationnement, dans un sens de favoriser le commerce, de favoriser la venue des gens à Nevers, oui, en voiture, sans oublier le vélo, et nous y travaillons. Donc, il n'y a rien de nouveau par rapport à ce que nous avons développé pendant notre campagne. Nous avons essayé de faire évoluer ce contrat, qui n'est pas simple, qui était déséquilibré pour Q-Park comme pour la Ville de Nevers. Nous avons essayé de le faire dans la discussion, sereinement, et aujourd'hui, nous proposons une solution.

Vous dites : « *davantage de stationnement payant* », et vous oubliez de dire : « *davantage de gratuité* », « *davantage de places gratuites* ». Vous n'y pensez pas. Vous ne présentez que le côté sombre des choses. Mais il y a aussi le côté positif. Et donc, oui, je pense que les Neversois peuvent l'entendre, avec les difficultés financières de tout le monde.

Vous vous gaussez de l'évolution de la taxe foncière, mais je répondrai que « *qui prête à rire n'est pas sûr d'être remboursé* », comme disait Raymond Devos. Hormis ce petit signe amical que je veux vous donner, oui, nous avons baissé la fiscalité au bout de 15 jours. Je sais que c'était compliqué, vous qui ne l'avez pas fait pendant des années. Les Neversois ont vu un petit moins sur leur part communale de taxe foncière. Alors, oui, ce n'est pas des milliers d'euros, c'est un peu. Mais nous allons continuer durant les 6 ans qui viennent, M. Diot, parce que nous avons ce courage-là malgré les difficultés, et il le faut pour les Neversois, qui paient trop d'impôts locaux.

Plus sérieusement, par rapport au sujet qui nous intéresse aujourd'hui – parce que vous avez l'art d'évoquer beaucoup de choses, mais, ma foi, cela sert à cela un hémicycle, je le conçois –, la décision que nous avons prise en juillet 2014, au conseil municipal précédent, c'était une décision politique. De temps en temps, il faut prendre des décisions politiques. Et la décision politique était de diminuer le coût de stationnement pour les Neversois, l'orienter sur les usagers, et proposer davantage de gratuité à proximité du centre-ville et du commerce.

Alors, voilà ce que je souhaitais, moi, résumer, parce qu'après, je crains que l'on risque de tourner en rond.

En ce qui concerne la régie : c'est une réflexion que nous aurons, de savoir si nous ne reviendrions pas en régie, en 2018, raison pour laquelle aussi nous avons refusé de signer le prolongement du contrat, ce qui était demandé par Q-Park. Vous voyez, c'est un point qui nous rallie.

M. Suet, je vous en prie.

M. Suet –

Ce sera très bref, M. le Maire.

Un retour en régie, comme M. le Maire vous l'a dit, nous n'y sommes pas opposés, d'autant que nous aurons des matériels tout neufs.

Nous renégocions le contrat, mais il y a un changement de matériel, dernier cri, notamment pour accepter tous les nouveaux moyens de paiement, ce que les appareils, aujourd'hui, ne supportent pas.

Pour votre information, nous avons récupéré les 439 000 € de trop versés, et la négociation de l'équipe précédente d'ailleurs prévoyait l'augmentation minimum de perception,

Signes de protestation des élus d'opposition.

Oui, mais je n'ai pas fini. Donc, je répète que la négociation de l'équipe précédente, et c'était bien vous, prévoyait l'augmentation des tarifs de 10 %, une augmentation du pourcentage de rémunération et une subvention d'équilibre de 200 000 K€.

Signes de protestation des élus d'opposition.

Eh bien, si. Relisez bien votre contrat. Les contribuables neversois, à mon avis, vont également s'y retrouver.

M. Diot, par rapport à la rémunération du délégataire, j'aimerais tellement que vous ayez raison, parce que, quand je vous ai passé la diapositive, vous avez vu que notre point d'équilibre est à 1 330 000 €, alors que finalement en 2013, il y a eu 1 058 000 € de recettes ; donc cela veut dire qu'il nous faut des recettes supplémentaires.

M. le Maire –

Je souhaitais aussi, avant de vous passer la parole, M. Sainte Fare Garnot, souligner que les commerçants apprécient globalement le nouveau stationnement, y compris les nouvelles zones bleues, à tel point d'ailleurs qu'ils ont aussi fait imprimer des disques à leurs frais, qu'ils offrent à leur clientèle.

M. Sainte Fare Garnot.

M. Sainte Fare Garnot –

Merci. Quelques mots. Sur l'essentiel.

Au fond, vous proposez une politique de stationnement, qui a sa logique, dont les objectifs sont, pour partie, partagés par l'opposition, quand il s'agit de défendre le commerce et l'attractivité du centre-ville. Et donc, plutôt qu'un affrontement sur les objectifs, nous vous faisons part ce soir d'un désaccord sur la politique mise en place.

Votre politique, ce n'est pas la bonne approche, d'abord, pour le pouvoir d'achat des Neversois ; nous avons, lors d'un échange précédent, été amenés à vous faire préciser l'augmentation de recettes attendues du fait des augmentations de tarifs, et si je m'en tiens aux chiffres que vous aviez alors évoqués, ce sont 160 000 € d'augmentation de tarifs qui vont, en moyenne, être prélevés sur les Neversois principalement, et sans doute aussi leurs voisins.

Autrement dit, c'est une taxe, une taxe déguisée, mais c'est une taxe, qui va être prélevée sur les Neversois, à un moment où, à l'évidence, je crois que nous en convenons tous, la crise fait peser sur les ménages des contraintes extrêmement importantes.

Ensuite, vous créez de nouvelles places payantes. Deuxième effet négatif sur le pouvoir d'achat.

Et donc, à ce titre, d'abord, nous sommes en désaccord avec votre politique.

Ensuite, ce n'est pas la bonne approche pour l'attractivité du centre-ville. Pourtant, nous sommes sur ce point en mesure de, me semble-t-il, nous rejoindre sur la nécessité de trouver les voies et moyens pour développer un soutien au commerce de centre-ville. Nous avons largement engagé cette politique, en ayant des liens plus étroits avec les associations de commerçants, ce que chacun sait, et avons, vous l'avez dans les cartons de la Ville, conçu un plan de rénovation du centre ville qui a vocation, précisément, à soutenir nos commerçants.

Pour autant, quand bien même, sur ce point, nous ne sommes pas en désaccord, nous notons que l'approche concrète, c'est-à-dire votre politique, au delà des formules et des déclarations publiques, revient à installer en centre-ville plus de places payantes, plus chères, à l'évidence en contradiction avec votre objectif affiché ; et sur certains lieux la contradiction est tout de même assez forte, puisque vous allez introduire des places payantes quai de Mantoue, quand même l'un des lieux très forts du rapport au centre-ville, avenue Colbert, qui est vraiment l'une des portes d'entrée vers le centre-ville commerçant ; et je dois dire que cette mesure, en particulier, me paraît extrêmement contradictoire avec ce que vous affichez comme objectif, et puis rue de Charleville, qui est la rue du cinéma, ce qui va sans doute diminuer pour partie son attractivité dans la journée.

Je n'ignore pas que vous avez proposé par ailleurs – vous l'avez rappelé tout à l'heure, et c'est tout à fait de bonne guerre – des mesures qui elles sont de nature à développer la facilité d'accès, de stationnement en centre-ville. Je pense au parc Roger Salengro et aux zones bleues.

Simplement, notre désaccord tient à l'illisibilité de votre politique, parce que vous prenez d'une main une mesure qui est intéressante et que nous avons acceptée dans son principe, c'est le développement de certains lieux de stationnement gratuits en centre-ville. Je rappelle que nous avons pris des engagements sur le parc, que lorsque vous l'avez proposé, nous avons dit notre accord... Contradiction, disais-je, entre ce type de mesures et leur opposé absolu, la mise en payant de places considérables par leur nombre, et avec un impact financier important, en centre-ville, là aussi.

Autrement dit, cette politique ne sera pas efficace, parce qu'elle est contradictoire, et parce qu'elle est illisible. Vous adressez des signaux contradictoires aux Neversois et à notre zone de chalandise, qui ne vont donc pas s'y retrouver, et sans doute ne retrouveront pas le chemin des commerces de centre-ville, ce qui, après tout, est le plus important, et qui sera manqué.

Enfin, comme M. Diot, je voudrais tout de même noter que, si la mise en gratuité du parc Roger Salengro, à l'évidence, a fait partie des choses que la campagne a mises en avant, de votre côté, avec d'insistance, je ne suis pas sûr que les Neversois aient compris que la gratuité du parc Roger Salengro signifiait l'augmentation des tarifs, l'augmentation des places payantes en centre-ville. Pour tout vous dire, je ne suis pas vraiment certain que tout cela soit très proche de ce qui a été promis aux Neversois.

M. le Maire –

Je ne sais si vous êtes à la conquête de l'électorat, M. Sainte Fare Garnot, mais il me semble que les derniers résultats ont démontré que c'était plutôt votre politique qui n'était pas très lisible.

J'ai toujours dit dans la campagne que je changerais, je changerais beaucoup de choses. Ne vous en déplaise.

Je ne reprends rien dans vos cartons, parce que d'ailleurs vous ne nous en avez pas laissés beaucoup ; vous avez évacué à peu près 600 kilos de papiers quelques semaines après le deuxième tour. Donc, je vous rassure, nous avons des idées tout à fait claires, et qui nous sont propres. Donc, nous avançons, sans vous, et vos idées précédentes. Quand il y a des choses bien, ma foi, on les continue. Quand il y a des choses qui ne nous correspondent pas, on ne les fait pas.

Effectivement, au mois de juillet, j'ai proposé une décision politique : changement de politique du stationnement.

Il est assez étonnant que vous me fassiez des leçons de contradiction : parce que vous me dites que vous êtes d'accord pour le parking du parc Roger Salengro gratuit, que vous aviez mis payant il n'y a pas bien longtemps. Alors, il faut savoir. Là, vous êtes prêt à voter pour le parking du parc Salengro gratuit, mais vous l'avez mis en payant il n'y a pas très longtemps ; ce que les Neversois n'avaient pas compris. Moi, j'avais bien entendu qu'ils n'avaient pas compris ; c'est pour cela qu'une des premières mesures que j'ai faites a été de le remettre.

Vous me faites des leçons sur le pouvoir d'achat des Neversois. Je vous diffuserai avec plaisir les nombreux courriers que je reçois, des commerçants, des Neversois qui sont ravis des changements de circulation, y compris, M. Corde, rue Creuse, parce que la rue Creuse, ce n'est pas une rue protégée plus qu'une autre. J'aimerais bien effectivement qu'on n'y passe plus ; c'est pourtant le passage le plus logique pour aller du Nord au Sud, et aujourd'hui beaucoup de personnes sont enfin contentes d'y passer dans un climat protégé – 20 km/h. Ce qui fait du bruit, ce qui dérange, ce sont les grands bus. Les grands bus, je m'y suis engagé, il n'y en aura plus. Les petits véhicules, cela ne m'a pas paru aberrant.

Voilà ce que je voulais souligner par rapport à vos observations, qui sont toujours, à mon avis, peu constructives, contrairement à votre engagement du premier conseil municipal. Quand ça l'est, je suis prêt à l'accepter. Quand c'est une espèce d'agitation, de dire que nous sommes dans la contradiction... Nous sommes dans la cohérence avec ce que nous avons promis. Et non seulement, nous sommes dans la cohérence, puisque nous le réalisons... sur un contrat, qui n'était pas simple de négocier, vous avez raison, mais que vous avez conclu, sans doute de façon peu équilibrée pour la Ville de Nevers. Donc, comme le disait M. l'Adjoint aux Finances, nous n'avons pas de leçon à recevoir de quiconque. Les électeurs jugeront en temps voulu.

Qui souhaitait intervenir à nouveau sur ce sujet passionnant. M. Sainte Fare Garnot.

M. Sainte Fare Garnot – Brièvement, je vous rassure. C'est juste pour rétablir les faits.

Non, je n'ai pas mis le parc Roger Salengro en payant. Il faut que les choses soient claires.

Oui, effectivement, nous avons pris l'engagement, pendant la campagne, de passer à nouveau en gratuité, et lorsque nous avons eu l'échange, ici, sur cette proposition qui était portée de part et d'autre de nos différences, nous avons effectivement donné notre accord.

Vous indiquez ne pas comprendre notre logique ; elle est pourtant simple.

Nous pensons pour que la mesure de soutien au commerce, à travers la politique de stationnement, soit effectivement efficace et pour que nous puissions donner de l'oxygène à nos commerçants, il convient qu'elle soit financée, soit par une renégociation du contrat, en dégageant des marges, si c'est possible. Je mesure tout à fait la difficulté de l'exercice. Je remercie M. Suet d'avoir rappelé que nous avons récupéré 400 000 €. Effectivement. C'est une négociation que nous avons engagée. Mais vous avez tendance à appuyer un peu, sur le passé, sur ce qui ne vous convient pas. J'imagine qu'effectivement il y a des choses qui ne trouvent pas tout à fait gré à vos yeux. Pour autant, merci d'avoir fait exception à la règle selon laquelle tout ce qui ne va pas dans cette ville, vous n'y êtes pour rien et nous y sommes pour tout. Vous avez concédé pour une fois un point, je vous en remercie.

Mais donc, la contradiction, tout simplement, c'est que vous mettez en place une politique qui, d'une main, fait quelque chose qui va dans le bon sens, et qui, de l'autre main, reprend plus dans la poche des Neversois, ce qui ne fait pas sens.

Et ce que nous proposons – nous sommes, dans notre groupe, dans une position de construction – c’est de faire en sorte que les mesures de gratuité soient financées, non pas par les Neversois ou leurs voisins, mais soit par le budget municipal, si c’est possible, ce qui n’est pas simple, nous en sommes bien conscients, soit par une renégociation du contrat, mais à l’avantage des Neversois.

En l’état, vous avez créé une contradiction qui rend votre politique inefficace, et qui prélève du pouvoir d’achat aux Neversois.

M. le Maire –

C’est votre jugement, qui n’engage que vous, M. Sainte Fare Garnot. Je ne crois pas qu’il soit partagé par beaucoup de Neversois.

Je ne me rappelle plus qui avait dû mettre le parking du parc Roger Salengro payant. Si ce n’était pas vous, il me semble que ce n’était pas loin de vous. Je rappelle quand même que ce parc appartenait à un privé et que, dans le cadre de la donation vis-à-vis de la Ville, il était prévu qu’il ne soit jamais payant... Si, mais si... Cet engagement n’a pas été tenu et votre équipe, ou l’équipe dont vous faisiez partie, n’a pas respecté cet engagement, ce qui avait ému la population, à mon souvenir.

Je vous propose de clore les débats, sauf si quelqu’un souhaite ajouter quelque chose. M. Suet peut-être ?

M. Suet –

Je voudrais intervenir, M. Sainte Fare Garnot, sur les 400 000 €. Vous savez très bien que c’est une erreur de Q-Park, et vous n’avez pas été capables de voir que Q-Park avait trop perçu. C’est cela, la réalité des 400 000 €. Cela, c’est quand même assez incroyable.

Signes de protestation des bancs de l’opposition.

Oui, mais d’accord... Vous ne pouvez pas dire que c’est à votre actif. Je dirai même que c’est à votre passif. Ecoutez, vous n’avez pas été capables de voir au moment de la concession qu’ils avaient perçu 400 000 euros de trop ; c’est quand même un comble.

Quant à l’approche du stationnement, je dirai que c’est simplement fait pour ramener les Neversois au centre-ville. Nevers est une petite ville, 36 000 habitants. Il y a tout à la périphérie. Donc, si vous ne donnez pas un attrait à la ville, comment voulez vous qu’ils reviennent ? Voilà les mesures de plan de circulation, stationnement. Voilà à quoi c’est destiné. C’est destiné à faire revenir les Neversois en ville. D’où l’intérêt d’avoir des zones bleues, payantes, gratuites, etc., que tout le monde s’y retrouve.

M. le Maire –

Je terminerai en ajoutant que je suis assez surpris de votre dernière réflexion, Monsieur Sainte Fare Garnot, qui est de dire : voyez si dans le budget municipal, vous pouvez payer le stationnement des Neversois. A ce moment-là, faisons-le gratuit, cela m'apparaît plus logique. Il appartient à l'usager de payer ce qu'il utilise, et non pas au citoyen de payer ce que les autres utilisent. C'est dans ce sens que nous allons, c'est dans le sens d'une meilleure attractivité, et je peux vous dire que pour le moment, il y a plutôt une large adhésion. Si vous ne la voyez pas de votre contrée, je peux vous dire que nous la vivons au quotidien.

Je vous propose de passer au vote.

Oppositions : 7

Abstention : 0

Adopté à la majorité.

Merci. Cette délibération est donc adoptée.

2014-167 Création d'un périmètre de sauvegarde du commerce et de l'artisanat de proximité. Institution du droit de préemption sur les cessions des fonds de commerces, artisanaux et baux commerciaux. Délibération de principe

M. le Maire –

Nous passons à la délibération 167 concernant la création d'un périmètre de sauvegarde du commerce et de l'artisanat de proximité avec la proposition d'instituer un droit de préemption sur les cessions des fonds de commerces, artisanaux et baux commerciaux.

Il s'agit d'une délibération de principe, assez innovante, on doit le dire, notamment à Nevers. Je vais passer la parole à M. l'Adjoint aux forces économiques.

M. Maillard –

Merci Monsieur le Maire.

Le maintien du commerce et de l'artisanat de proximité constitue, on le sait tous, un enjeu fort pour la vitalité et l'attractivité des centres-villes. En effet, au-delà de sa fonction économique importante, le commerce est, nous le savons tous, générateur de dynamiques urbaines, de convivialité et d'animation sociale.

Au regard de ce constat, la loi du 2 août 2005 en faveur des petites et moyennes entreprises, intégrée dans le Code de l'Urbanisme, a créé au profit des communes qui le souhaitent, un droit de préemption lors de l'aliénation à titre onéreux des fonds de commerce, des fonds artisanaux, et des baux commerciaux.

La loi de modernisation de l'Economie du 4 août 2008 a étendu le champ d'application de ce droit de préemption dit « commercial » aux terrains portant des commerces, ou destinés à en porter, dans un délai de 5 ans à compter de leur aliénation, d'une superficie de vente comprise entre 300 et 1 000 m²

Ce droit s'exerce à l'intérieur d'un périmètre de sauvegarde du commerce et de l'artisanat de proximité. Son objectif est :

- de permettre aux communes de rétrocéder le bien préempté à une entreprise artisanale ou commerciale « en vue d'une exploitation destinée à préserver la diversité et à promouvoir le développement de l'activité commerciale et artisanale dans le périmètre concerné » ;
- de permettre également, par le biais des déclarations obligatoires effectuées lors des projets de cession, d'avoir connaissance des transactions réalisées et de leur montant et de créer une sorte d'observatoire.

Le projet de délibération instituant le droit de préemption est soumis pour avis à la Chambre de Commerce et d'Industrie et à la Chambre des Métiers et de l'Artisanat territorialement compétentes. Il est accompagné :

- du projet de plan délimitant le périmètre de sauvegarde du commerce et de l'artisanat de proximité ;
- d'un rapport analysant la situation du commerce et de l'artisanat de proximité à l'intérieur de ce périmètre et les menaces pesant sur la diversité commerciale et artisanale.

En l'absence d'observations dans les 2 mois de la saisine, l'avis de l'organisme consulaire est réputé favorable.

Afin de préserver la richesse du tissu commercial de notre centre-ville, je vous propose :

- d'adopter le principe de la création d'un périmètre de sauvegarde du commerce et de l'artisanat et de l'instauration du droit de préemption commercial ;
- de m'autoriser à engager les études préalables.

La délimitation du périmètre de sauvegarde et la décision d'instituer le droit de préemption feront l'objet d'une délibération ultérieure, motivée, qui vous sera présentée ultérieurement après avis des chambres consulaires.

Les crédits nécessaires aux études, évalués à 8 000 € TTC, sont disponibles au budget de la Ville Opération 449, Nature 617.

M. le Maire – Je vous remercie. Une demande d'intervention. M. Sainte Fare Garnot, je vous en prie.

M. Sainte Fare Garnot – Merci à vous. Sur cette délibération, deux types de remarques.

La première concerne la mesure précise et technique du droit de préemption que vous souhaitez pouvoir intégrer dans l'arsenal de mesures de la Ville. C'est une bonne chose. C'est un outil qui est utile. Nous soutenons cette mesure. Nous voterons la délibération. Comme quoi, vous le voyez, nous sommes constructifs.

Cette mesure permet d'intervenir sur le marché des baux commerciaux, lequel à Nevers, connaît une difficulté majeure, c'est qu'il est trop concentré dans les mains de quelques uns. La situation est quasiment celle d'un oligopole, avec quelques familles qui sont en mesure de « faire le marché », comme on dit, c'est-à-dire de fixer les prix, arbitrairement, à proportion de leurs attentes. Il s'agit d'une rente, clairement, capitaliste, et qui n'a aucun rapport avec le besoin de notre ville. C'est pourquoi bien des commerçants qui portent des projets ne peuvent pas trouver de locaux, parce qu'ils se voient opposer une logique tarifaire qui est parfaitement décalée avec ce que l'on peut raisonnablement proposer lorsque l'on monte un commerce neversois. Cette arme me paraît utile. Nous y avons réfléchi. Vraiment, nous avons une vraie communauté de vue avec cet outil que vous proposez, M. Maillard.

Simplement, nous avons constaté que son utilisation était, au fond, assez malaisée, car lorsque vous projetez d'acheter réellement, bien souvent les tarifs sont situés entre 200 000 et 400 000 €, c'est assez considérable, et pour peser véritablement sur le marché, c'est-à-dire, en fait, briser l'oligopole qui s'est constitué au fil des générations, il faudrait sans doute une intervention massive, engageant plusieurs millions d'euros, ce qui à mon avis, sur le plan politique, est parfaitement légitime, et utile. Mais évidemment, c'est une intervention publique dans un marché privé qui est défaillant ; une intervention qui est souhaitable, mais qui est difficilement finançable dans le contexte.

Nous soutenons la mesure précise que vous proposez. Ceci étant dit, c'est aussi l'occasion d'entrer en discussion avec vous et d'ouvrir un débat sur la meilleure approche, la bonne politique pour soutenir le centre-ville.

Celle que vous proposez, et elle a été bien décrite tout à l'heure par M. le Maire, consiste à s'appuyer sur un plan de circulation différent, une

politique de stationnement différente, même si contradictoire et illisible, et puis, donc, cette mesure de préemption.

Nous considérons, pour notre part, que la bonne approche et la bonne politique pour relancer le centre-ville, c'est de lancer un vaste plan de rénovation du centre-ville, comprenant la place Carnot, la rue François-Mitterrand, la rue Saint-Martin, l'avenue Pierre-Bérégovoy, et l'avenue de la Gare... Autrement dit, de recréer un triangle d'or du centre-ville, traité avec des matériaux de qualité pour donner un vrai coup de jeune à notre centre-ville, de l'accompagner d'un travail de restructuration des locaux commerciaux. Vous avez commencé avec les vitrines, ce qui est une bonne chose.

La mesure peut aller plus loin en direction du remembrement des différents baux commerciaux, pour que les tailles des commerces en centre-ville soient mieux adaptées à ce qui se vend en centre-ville.

Et nous proposons que ce vaste plan de rénovation inclue une intervention sur le logement de centre-ville, puisque nous avons vu, et c'est vrai dans tous les centre-villes, beaucoup d'habitants quitter les logements qui sont au-dessus des baux commerciaux, parce que ces logements étaient très peu entretenus et étaient bien souvent insalubres, ou presque, ce qui pose, à la longue, une difficulté majeure pour le commerce de centre-ville, c'est que les habitants ont tendance à quitter les rues commerçantes, et vous n'avez plus de clientèle de proximité. Et donc c'est une part du chiffre d'affaires du commerce de centre-ville majeure qui disparaît.

Et donc, en opposition à votre lecture strictement fixée sur le plan de circulation, nous en appelons au lancement de ce vaste plan de rénovation. C'est une proposition, positive, que nous formulons au titre de l'opposition, et contrairement à ce que vous disiez tout à l'heure d'une manière fautive et sans fondement, M. Thuriot, vous disposez de ce plan qui est attaché à l'étude d'urbanisme que nous avons menée durant deux ans avec des spécialistes, et qui est à disposition de Nevers.

Il ne suffit que d'une volonté politique pour pouvoir avancer. Nous ne pensons pas, à la différence de la majorité, que le « tout voitures » soit une bonne solution pour le commerce de centre-ville. Il est, à l'inverse, abandonné dans toutes les villes de France, y compris les villes moyennes, ce qui ne veut pas dire qu'il ne faut pas faciliter l'accès. Ça, je suis d'accord. Mais le « tout voitures », qui est le choix que vous avez fait, est un choix régressif qui fait avancer Nevers quinze ans en arrière.

M. le Maire –

Vous voulez peut-être répondre à l'humour de M. Sainte Fare Garnot, M. Maillard ? Je vous en prie.

M. Maillard –

Merci, M. le Maire.

Merci, M. Sainte Fare Garnot, de confirmer que notre projet de délibération est un bon projet.

Je rappelle juste qu'il s'agit d'un outil de préemption des fonds de commerce et des baux commerciaux ; les murs n'entrent pas dans le cadre de cette délibération.

Sur la démarche de fond, nous comprenons votre proposition, mais nous l'avons également. Nous avons un projet global entre l'Agglomération, la Ville et les différentes chambres consulaires, pour travailler sur un plan à moyen terme de rénovation du centre-ville.

Les forces vives, y compris de l'opposition, sont les bienvenues dans la phase de réflexion.

Nous sommes tous en train de travailler pour essayer de sauver Nevers, pour essayer de redynamiser Nevers. Je me réjouis de votre soutien. Je m'interpelle juste sur le fait que vous n'avez pas engagé ce type d'actions lorsque vous étiez au pouvoir.

M. le Maire -

Bien. Nous allons procéder au vote.

Opposition : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité.

Cette délibération de principe d'instauration d'un droit de préemption, comme l'a rappelé M. Maillard, est sur les baux, les fonds de commerce, et non pas sur les murs ; donc les sommes évoquées de 250 000 ou 400 000 € n'ont aucun rapport avec les montants moyens de cessions des fonds de commerce, est adoptée à l'unanimité.

2014-168 ***Conventions Publiques d'Aménagement passées entre Nièvre Aménagement et la Ville de Nevers. Approbation des comptes rendus d'activité à la collectivité (CRAC) au 31/12/2013****

Adopté à l'unanimité.

2014-169 ***Conventions Publiques d'Aménagement passées entre Nièvre Aménagement et la Ville de Nevers. Avenants consécutifs à l'approbation des comptes rendus d'activité à la collectivité (CRAC) au 31/12/2013****

Adopté à l'unanimité.

2014-170 Acquisition de deux parcelles de terrains, lieudit Les Barbiots (quartier Baratte) pour la constitution de réserves foncières

Adopté à l'unanimité.

2014-171 Vente d'un bien immobilier situé 25, Boulevard de la République à Nevers

Adopté à l'unanimité.

2014-172 Mise en vente d'une maison située 2, rue du Plateau de la Bonne Dame à Nevers

Adopté à l'unanimité.

2014-173 Mise en vente des anciens locaux du centre social du Banlay situés 10, Boulevard Saint Exupéry à Nevers

Adopté à l'unanimité.

2014-174 Implantation de colonnes enterrées pour le stockage de déchets, place Chaméane. Convention Nevers Agglomération /Ville de Nevers

M. le Maire –

Nous enchaînons avec la délibération 174 concernant l'implantation de colonnes enterrées pour le stockage de déchets, place Chaméane et la convention entre Nevers Agglomération /Ville de Nevers. C'est Mme l'adjointe au cadre de vie qui nous la présente.

Mme Wozniak –

Merci M. le Maire.

Dans un souci d'amélioration du service rendu aux habitants domiciliés sur le territoire des communes de Nevers Agglomération, les représentants des communes et les élus de Nevers Agglomération ont décidé d'installer dans certains quartiers et sur certains sites spécifiques des colonnes enterrées pour le stockage des ordures ménagères, des déchets recyclables et du verre.

Ce nouveau système permet d'adapter le système de collecte des déchets au besoin des habitants et ainsi de limiter les dépôts sauvages, autour des actuels ou anciens points d'apport volontaires.

Un projet de convention entre Nevers Agglomération et la Ville de Nevers a été élaboré afin de :

- définir le cadre et les modalités financières de l'engagement réciproque de la commune de Nevers et de Nevers Agglomération dans la réalisation de l'opération de mise en place d'un système de pré-collecte des déchets ménagers, des déchets recyclables et du verre au moyen de la pose de colonnes enterrées, place Chaméane ;

- préciser les modalités d'intervention de chaque partie dans l'entretien des équipements ;
- fixer les modalités de mise à disposition des terrains d'emprise ;
- déterminer les responsabilités d'exploitation et d'utilisation des équipements.

En conséquence, je vous propose de bien vouloir adopter la convention et m'autoriser à la signer.

Les crédits correspondants sont inscrits sur le budget, opération 400, antenne 400A09.

L'avis de la commission 3 a été favorable.

J'ajouterai la volonté de l'Agglomération et de la Ville pour développer ce dispositif, partout où le sous-sol de la ville le permet, c'est-à-dire où il y a absence de réseaux.

Nous avons aussi une réflexion commune sur l'élargissement et l'enrichissement du dispositif de collecte, et aussi de sa valorisation en aval.

Nous avons aussi réalisé ces derniers mois un audit, une synthèse conjointe entre les services de l'Agglomération et de la Ville afin de trouver des optimisations et des améliorations du service public proposé.

Nous avons déjà plusieurs points d'amélioration à proposer. Nous y travaillons notamment avec les Neversois, en commission propreté et cadre de vie des conseils de quartiers, notamment sud.

Et enfin nous avons aussi mis en place des actions pour la propreté de la ville. Je rappelle la mise en place du numéro « Allô Ville Propre », qui fonctionne assez bien. C'est une demande que l'on souhaite étendre au samedi, ainsi que l'organisation de la première journée Nevers Ville Propre, une action participative, un nettoyage participatif, avec les Neversois, des agents de la Ville de Nevers et de l'Agglomération ainsi que des élus. Nous souhaitons reconduire ce rendez-vous deux fois par an, au printemps et à l'automne.

M. le Maire –

Je vous remercie. M. Corde, vous souhaitez intervenir.

M. Corde –

Oui, rapidement, pour dire que le dispositif de colonnes enterrées est vraiment un très bon système.

Effectivement, je suis passé devant la place Chaméane en me disant que quelque chose avait changé, c'était les colonnes enterrées. Je trouve que c'est très bien. Vous avez évoqué les déchets sauvages et
Conseil municipal de Nevers - 30 septembre 2014

L'on sait bien que c'est souvent l'hyper-centre qui est victime de cela. C'est mauvais pour l'image, c'est mauvais pour l'attractivité.

On connaît toute la problématique du sous-sol du vieux Nevers. Donc, je sais que c'est un travail qui va demander du temps, notamment en centre-ville, parce qu'il y a les réseaux, mais il y a aussi tout ce qu'on peut trouver, et quand on creuse à plus d'un mètre dans le sol neversois et dans l'hyper-centre médiéval et ancien. Donc, je sais toutes les difficultés de temps pour la réalisation de ce dispositif. C'est un très bon système et il faut absolument continuer, malgré ces difficultés-là, pour l'hyper-centre, pour le centre-ville, et pour permettre d'avoir une ville plus propre, puisque l'on voit que cela fonctionne plutôt pas mal dans les quartiers périphériques où cela a été installé.

M. le Maire –

Vous avez raison, M. Corde, et je crois que ce sera le choix des deux collectivités, tant Ville de Nevers, que Nevers Agglomération de développer ce système. Lorsqu'il est empêché notamment par des problèmes de réseaux, il y a aussi la solution par des petites bennes qui sont habillées autour et qui présentent à la fois une possibilité de palier l'impossibilité de colonnes enterrées et en même temps de préserver cet esprit de mutualiser la collecte des déchets, d'éviter les déchets sauvages, et permettre aux citoyens de se débarrasser de leurs ordures régulièrement.

Vous avez eu raison de soulever le changement de la place Chaméane et nous allons veiller à ce qu'elle change encore plus profondément, y compris l'éclairage.

S'il n'y a pas d'intervention, je vous propose de passer au vote.

Opposition : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité.

2014-175 Musée de la faïence Frédéric Blandin. Modification d'un tarif

M. le Maire –

Nous enchaînons par la délibération 175 concernant la modification d'un tarif au Musée de la Faïence et des Beaux Arts Frédéric Blandin. C'est Mme l'Adjointe à la Culture et au patrimoine qui nous la présente.

Mme Lorans –

M. le Maire, mesdames et messieurs. Le Musée de la Faïence et des Beaux Arts Frédéric Blandin vient de fêter le premier anniversaire de sa réouverture et il nous est apparu nécessaire, au vu de la première année de fonctionnement, de procéder à un ajustement des tarifs.

En effet, il avait été décidé d'appliquer la gratuité des entrées, le dernier dimanche de chaque mois. Il a été constaté, au terme de cette année, que cette décision engendrait un afflux de visiteurs ce jour-là et que le personnel du musée ne pouvait assurer un accueil dans les meilleures conditions possibles.

Je vous propose donc de réaménager les tarifs en supprimant ce jour de gratuité et en le remplaçant désormais par l'application d'un demi-tarif (soit 3 € avec le tarif actuel), le premier et le troisième dimanche de chaque mois, afin d'améliorer la répartition du public et d'offrir de meilleures prestations aux visiteurs.

Je sollicite votre accord pour la mise en place de cette modification des tarifs à partir du mois d'octobre 2014.

Les nouvelles recettes de droits d'entrée seront perçues par le Régisseur du musée et seront imputées sur l'opération 366 – 7062.

Ce projet de délibération a reçu un avis favorable de la commission 3.

M. le Maire –

Mme Fleury, vous avez la parole.

Mme Fleury –

M. le Maire, chers collègues. Donc, si j'ai bien compris le sens de cette décision, la gratuité est un succès, et parce que c'est un succès, il nous est proposé d'y renoncer.

Outre le fait que je ne suis pas sûre que cette décision soit de nature à encourager le public à venir et à revenir au musée, à la lecture de cette délibération, une question m'est venue, c'est : « *Comment font les autres ?* ». En effet, en France, depuis plusieurs années, le levier de la gratuité de l'accès aux musées est employé aussi par l'Etat et par les collectivités locales à des fins d'élargissement et de diversification des publics.

Plusieurs études ont été réalisées pour mesurer l'impact et l'efficacité de cette mesure. Toutes ces études ont démontré que la gratuité est effectivement un levier de fréquentation pour certains publics, moins visiteurs des musées.

Il a été établi que la gratuité mobilise d'abord les jeunes, les étudiants notamment et les visiteurs des catégories populaires, ceux dont les liens avec la culture sont relativement distendus. La gratuité a pour effet non négligeable d'accélérer la fréquentation du public dit « primo visiteur » aussi bien, d'ailleurs, que celle du public dit « mobilisé ». C'est assurément un plus pour la démocratisation de l'accès à la culture.

Aussi, j'imagine que vous avez réfléchi à des solutions possibles pour maintenir la gratuité, avant d'y renoncer.

Sans doute, vous pourriez nous indiquer quelles solutions sont mises en place par les autres musées, comparables au notre, ailleurs dans le département ou dans la région ou en même en France, pour pallier cet afflux de visiteurs engendré par la gratuité.

Pourquoi n'avoir pas envisagé, par exemple, de proposer deux jours par mois gratuits, au lieu d'un seul, ce qui pourrait amoindrir l'afflux de visiteurs.

Et enfin, vous pouvez sans doute nous dire quelles solutions vous avez envisagées pour permettre que l'accueil de l'afflux de visiteurs puisse se faire dans de bonnes conditions, tout en maintenant la gratuité, avant d'y renoncer. Merci.

M. le Maire –

Je vous en prie, Mme Lorans, vous avez la parole.

Mme Lorans –

Je vous rassure, Mme Fleury, nous n'avons pas du tout abandonné la gratuité, puisque nous restons avec une douzaine de jours gratuits par an, entre les Journées du Patrimoine, la Fête de la Musique, la Nuit des Musées, ou les vernissages des prochaines expositions temporaires que nous mettrons en place, il y aura toujours de nombreux jours de gratuité.

Ceci dit, une politique culturelle qui ne reposerait que sur la gratuité serait à mon avis une politique de courte vue. Et nous préférons avoir une ambition plus grande à la fois pour le musée et pour les publics, en proposant deux dimanches à demi-tarif ; auparavant nous avions des dimanches à plein tarif et un dimanche gratuit. Désormais, nous aurons deux dimanches à plein tarif, dont un au cours duquel nous proposerons des visites commentées autour d'un thème, d'un objet, ou d'une vitrine ou d'une salle, sans coût supplémentaire. Nous préférons jouer une meilleure qualité pour attirer le public que la gratuité systématique.

Par ailleurs, comme je vous le disais, je pense qu'une politique qui ne repose que sur la gratuité n'est pas suffisante ; nous mettrons au contraire tous nos efforts, dès que l'équipe sera au complet au musée, pour renforcer la médiation pour que les écoles notamment viennent plus facilement au musée, que le musée aille aussi à elles, et que tous les publics soient concernés.

Si vous avez eu l'occasion de venir au musée un dimanche de gratuité et un dimanche payant, je ne sais pas si vous avez pu, à ce moment-là, analyser les publics qui venaient le jour de gratuité ; ce n'était pas forcément les publics qui étaient les plus éloignés du musée.

M. le Maire – Mme Beltier, je vous en prie.

Mme Beltier – M. le Maire, Mesdames, Messieurs.

L'accès du musée de la faïence est actuellement gratuit une fois par mois, ce qui est une pratique très répandue dans de nombreux musées de France. Au vu du nombre d'entrées en augmentation, cela correspond à une véritable attente de nos concitoyens.

Prétextant une trop grosse affluence le troisième dimanche du mois, vous voulez supprimer cette gratuité en la remplaçant par deux journées à demi-tarif.

Au lieu de vous féliciter d'un succès d'une mesure qui marche, je suis étonnée que vous décidiez de la supprimer.

La suppression de cette gratuité n'est pas anodine. En la supprimant, vous ne permettez plus à vos administrés les plus modestes d'accéder à la culture. Cela est fort regrettable.

Mais visiblement la décision est déjà prise, puisqu'elle a déjà été annoncée dans le Journal du Centre de la semaine dernière.

Nous le regrettons.

Pour les élus communistes, l'accès du plus grand nombre à la culture a toujours été un pilier de notre action.

C'est pour nous une décision qui ne va pas dans le bon sens. Donc, nous nous opposerons à cette délibération.

M. le Maire – Très bien, merci. Nous proposons une solution équilibrée et équitable. Et j'imagine effectivement que ce n'est pas seulement la gratuité qui motive la venue des personnes dans un espace culturel, sachant qu'il a été rappelé qu'un certain nombre de journées sont dans la gratuité totale.

D'autres tarifs sont aménagés pour les personnes handicapées. C'est à souligner aussi, Mme l'Adjointe.

La solution que nous proposons me semble logique et équitable.

Vous vouliez ajouter quelque chose, Mme Lorans ?

Mme Laurens – Oui, nous pouvons ajouter aussi que le fait que les publics soient reçus, effectivement, dans de meilleures conditions et bénéficient d'animations particulières certains dimanches du mois, ne fait qu'ajouter à l'attractivité du musée, mais pour tous les publics.

Un demi-tarif à 3 € sans surcoût pour une animation, cela paraît quand même très accessible.

M. le Maire – Très bien. Donc, nous passons au vote.

Oppositions : 7

Abstention : 0

Adopté.

2014-176 Musée de la faïence Frédéric Blandin. Fixation de nouveaux tarifs

Adopté à l'unanimité.

2014-177 Association d'anciens combattants. Attribution d'une subvention

Adopté à l'unanimité.

2014-178 Aéronautique du Nivernais. Organisation du rassemblement des femmes pilotes et des métiers de l'aéronautique. Attribution d'une subvention

M. le Maire – Nous enchaînons avec la délibération n° 178 relative à l'organisation du rassemblement des femmes pilotes et des métiers de l'aéronautique et l'attribution d'une subvention. C'est Monsieur Manse qui nous parle de cette manifestation qui a eu lieu il y a quelques jours.

M. Manse – Oui, M. le Maire. Si vous le permettez, je vais lire l'exposé de la délibération, puis je ferai un petit commentaire sur la journée en elle-même.

Dans le cadre du rassemblement national des femmes pilotes et des métiers de l'aviation, qui se déroule à l'aéroport de Nevers les 27 et 28 septembre 2014, l'Aéronautique du Nivernais souhaite sensibiliser un public féminin à l'activité aéronautique et à ses métiers.

Des baptêmes de l'air ainsi que des initiations au pilotage des avions sont prévus durant ces deux journées, dont le but est également de faciliter l'accès à l'activité aéronautique à des publics non-initiés.

La Ville de Nevers ayant été sollicitée pour accompagner l'organisation de cette manifestation, M. le Maire propose d'attribuer à l'Aéronautique du Nivernais une subvention d'un montant de 1 000 € afin de contribuer à ses frais d'organisation et à l'achat de prestations de service.

Les crédits correspondants sont inscrits au Budget 2014, nature 6745, opération 332.

Il y a eu un avis favorable de la commission 3.

Je vous fais un petit commentaire concernant cette manifestation, qui s'est donc déroulée à Nevers les 27 et 28 septembre.

Après le Bourget, Orange, et Dijon, c'est Nevers qui accueillait cet événement. A ce rendez-vous, véritable carrefour des sports aériens et des métiers de l'aéronautique, il y avait foule, plus de 6 000 personnes, cet événement a donné la possibilité de rencontrer des personnels féminins, professionnels, des métiers de l'aérien, les écoles, (IUT du Creusot, ISAT, ainsi que beaucoup d'autres), également des entreprises (Air Courtage, Air France, Air Intervention), des entreprises nivernaises (Danielson, SODEMO, Medialti, Aéro, etc...), des représentants de l'Armée (Marine nationale, Gendarmerie).

De nombreuses animations étaient au programme :

- une exposition d'appareils privés, militaires,
- des baptêmes de l'air. M. le Maire a d'ailleurs inauguré, en sautant lui-même, des sauts en parachute,
- une exposition de 23 panneaux « Femmes pilotes - des pionnières aux astronautes » était également visible par tous.

De 10 h à 18 h, des centaines et des centaines de personnes ont envahi l'aéroport. Les enfants n'étaient pas en reste, en prenant d'assaut les avions. Particulièrement un avion a fait un tabac auprès du public, c'est le Nord 2501, Nord Atlas, véritable bible de l'aviation.

Voilà, succinctement, M. le Maire, mes chers collègues, un rappel de cette journée, très ensoleillée, et qui a permis à beaucoup de visiteurs de vérifier l'enjeu de cet événement :

- augmenter le nombre de femmes pilotes ;
- faire connaître les métiers de l'aéronautique,

Et ceci grâce à la présence de tous, surtout la présence de la parachutiste et pilote professionnelle, Astrid Hustinx, de lutter contre certains préjugés.

Ce fut une très belle journée, pour Nevers, la Nièvre, et les départements limitrophes. Merci de votre attention.

M. le Maire –

Merci M. l'Adjoint aux Sports.

Effectivement, un événement national mettant en valeur le rôle des femmes dans l'aéronautique.

Je vous propose de passer au vote.

Conseil municipal de Nevers - 30 septembre 2014

Opposition: 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité.

Je vous remercie.

2014-179 **ASF-USON Athlétisme. Organisation du cross de la ville de Nevers. Attribution d'une subvention**

Adopté à l'unanimité.

2014-180 **USON Rugby. Projet de développement et d'accession en « pro D2 ». Attribution d'une subvention complémentaire**

M. le Maire – Nous enchaînons avec la délibération 180 qui concerne l'USON Rugby, avec un projet de développement et d'accession en « Pro D2 », et l'attribution d'une subvention complémentaire. M. l'Adjoint aux Sports, vous avez la parole.

M. Manse – Merci M. le Maire.

Dans le cadre de son développement avec, comme objectif, l'accession en PRO D2, l'USON Rugby a mis en place un projet sportif reprenant le cahier des charges de la PRO D2 qui se décline à tous les échelons du club.

La formation, l'encadrement, les infrastructures, les effectifs, le niveau des équipes engagées en compétition sont les principaux domaines dont les évolutions significatives entraînent dorénavant des besoins importants en matière de ressources, humaines ou financières.

Ce projet initié en partenariat avec la Ville de Nevers lors de la saison 2009-2010, a vu des évolutions importantes sur le plan sportif :

- en terme d'effectif, le club qui comptait 297 adhérents lors de la saison 2008-2009 est passé à 483 adhérents pour la saison en cours. Parmi ces adhérents, près de 300 licenciés ont moins de 18 ans dont 200 sont des enfants de l'école de rugby (- 15 ans) ;

- le club a engagé dorénavant deux équipes supplémentaires en compétition (- 21 ans et d'une équipe féminine), générant des frais de déplacements et d'hébergements supplémentaires ;

- le recrutement de jeunes éducateurs formés ou en cours de formation et de jeunes joueurs d'autres départements viennent étoffer les effectifs de l'association.

Cette augmentation de joueurs dans chaque catégorie, la mise en place d'un encadrement diplômé en quantité suffisante, et les effets induits par cette poussée se traduisent par un accroissement de la masse salariale du club.

Afin de maintenir cette dynamique et de pouvoir faire face aux échéances à venir, le club avait souhaité une aide pour 2014 s'élevant à 100 000 €. La Ville, ayant dans un premier temps, accordé une subvention de 53 000 €, M. le Maire propose de bien vouloir attribuer un complément de 47 000 € à l'USON Rugby et l'autoriser à signer la convention de versement annexée.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget 2014, nature 6574, opération 336. Il y a eu un avis unanime de la commission 3.

M. le Maire –

Très bien. M. Sainte Fare Garnot.

M. Sainte Fare Garnot –

Nous nous réjouissons, membres de l'opposition, du succès du projet USON Rugby, notamment en ce début de saison, puisque nous avons observé que notre équipe avait remporté ses 4 matchs d'affilée, y compris les matchs à l'extérieur, ce qui était une des difficultés qu'elle rencontrait dans la saison passée. Vous vous souvenez sans doute que le début de saison avait vu l'USON prendre un peu de retard à l'allumage à l'extérieur, accumuler quelques défaites qui avaient pesé dans la fin du championnat et conduit à ce que la première place de notre poule soit contestée par d'autres. Donc, nous nous réjouissons du succès de notre équipe.

Ce projet, que nous avons lancé, avec la majorité précédente, aux côtés de Régis Dumange, voilà quelques années, est un sujet, un projet qui est au cœur de notre action pour Nevers, comme l'est le Musée de la Faïence et des Beaux Arts, dont nous avons fêté la première année, et qui rencontre le succès. Vous l'avez évoqué dans la presse et je vous remercie de l'hommage « implicite », ceci dit – je note le mot « implicite » - que vous nous avez rendu. Ainsi que le lancement de la politique de retournement de la Ville vers la Loire, avec un Air de Loire ou le quai des Mariniers.

A l'évidence, le succès de ce projet, l'USON Rugby, est aussi, au-delà de l'équipe professionnelle, un succès en direction de nos jeunes. Il y a aussi dans la politique que nous avons mise en place, avec Régis Dumange, une dimension de politique d'éducation sportive, qui va au-delà de la dimension de rayonnement et d'attractivité de la ville, qui était, bien sûr, le deuxième pilier de ce projet. Cette dimension a rencontré elle aussi le succès, et ce qui en témoigne, vous l'avez noté dans le corps de la délibération, c'est l'évolution des effectifs du club, qui ont très nettement progressé, près de 200 adhérents de plus, ce qui fait aujourd'hui de l'USON Rugby, en direction de nos jeunes, l'un des grands clubs neversois, pas seulement par son équipe fanion, mais

aussi désormais par l'ensemble de ses équipes, ce qui est une vraie satisfaction, parce que c'est la preuve que nous avons réussi à ancrer ce projet dans la ville.

Pour réussir, pour accéder à la PRO D2 et ensuite pouvoir y évoluer durablement, nous avons, avec Régis Dumange, considéré qu'il fallait que l'USON plonge des racines profondes et que les Neversois vivent ce projet aussi fortement que les supporters. Tous les Neversois ne sont pas supporters. Mais il convenait que ce lien soit vraiment profond, affectif, consubstantiel, et je crois que nous avons réussi. L'évolution du nombre d'enfants et de jeunes qui s'entraînent à l'USON en est, je crois, le meilleur témoin.

Et à ce titre, considérant le succès de notre politique, nous allons soutenir cette délibération qui va, à l'évidence, dans le bon sens, et qui recueillera nos voix.

M. le Maire – Je pense que l'hommage était surtout rendu à une équipe, et aux joueurs qui ont marqué, qui ont effectivement eu de belles victoires, et c'est important de rappeler que Nevers a battu Lille.

M. Suet, vous vouliez dire quelque chose ?

M. Suet – Je voulais faire un trait d'humour, la-dessus, c'est tout....Monsieur le Maire.

M. le Maire – Nous partageons le même humour. Bien, puisque tout le monde est d'accord, je vous propose de voter.

Apposition : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité.

2014-181 Equipements sportifs mis à disposition des lycées. Convention d'utilisation

Adopté à l'unanimité.

2014-182 Evolution du conseil municipal d'enfants

M. le Maire – Nous enchaînons avec l'évolution du Conseil Municipal d'Enfants, dont est chargée Mme la Maire Adjoint. Vous avez la parole.

Mme Boujlilat – Merci, M. le Maire.

Dans la perspective de la création du conseil municipal Junior, le conseil d'enfants et de jeunes créé en 1989 à l'initiative de Pierre Bérégovoy afin de favoriser la participation active des jeunes à la vie de la commune, sera désormais nommé conseil municipal d'enfants.

Cette instance concerne les enfants de 10 à 13 ans résidant à Nevers et a pour objectif de :

- développer la citoyenneté des enfants,
- créer un espace d'expression et de réflexion,
- prendre en compte les idées des enfants,
- élaborer et réaliser des projets pour la commune.

La Ville de Nevers, en lien avec l'Education Nationale, organise l'élection du Conseil d'Enfants dans les écoles primaires et les collèges, publics et privés de la commune.

Sont électeurs les élèves des classes élémentaires CM1, CM2, classes CLIS (9-13 ans), 6^e et 5^e des collèges de Nevers. Ils élisent :

- un représentant par classe parmi les enfants de CM2,
- deux représentants parmi l'ensemble des élèves scolarisés en 6^e et 5^e.

Sont éligibles les élèves de CM2, classes CLIS (10-13 ans), 6^e et 5^e résidant à Nevers.

Le Conseil Municipal d'Enfants est élu d'octobre à juillet de l'année suivante. Le mandat est renouvelable une fois.

Après leur élection, les conseillers se rencontrent régulièrement pour réfléchir aux actions à mener dans la commune. Pour cela, ils sont répartis dans diverses commissions qui se réunissent une fois par mois et sont encadrées par des animateurs issus du personnel municipal. Un budget de fonctionnement est voté par le Conseil Municipal pour la réalisation des diverses actions.

Des séances plénières sont organisées au cours du mandat, permettant aux commissions de présenter les projets et les idées de mandat, et d'informer les conseillers des travaux réalisés dans les différentes commissions.

Ces réunions sont publiques et présidées par le Maire de Nevers ou son représentant, en présence de partenaires institutionnels et associatifs.

Pour bien fonctionner, le Conseil Municipal d'Enfants est entouré d'un certain nombre de partenaires :

- le conseil municipal,
- l'Education Nationale,

- les services municipaux (d'où sont issus les animateurs volontaires),
- de nombreuses associations locales et services publics qui interviennent pour aider les jeunes dans la construction et la réalisation de leurs projets.

Je sollicite votre accord pour la poursuite du Conseil d'Enfants sur la commune, selon les modalités de fonctionnement décrites ci-dessus.

Les crédits correspondants sont inscrits au Budget 2014. Le projet a reçu l'avis favorable de la Commission 2.

M. le Maire –

Je vous remercie. Il s'agit d'une évolution dans la dénomination, donc « Conseil Municipal d'Enfants » et également dans la composition, puisqu'il n'y aura plus de suppléants qui ne siégeaient pas. C'est encore une fois une prise de conscience pragmatique de ce qu'il y avait à faire évoluer, et c'est en lien avec la délibération qui va être présentée dans quelques instants, pour éviter toute confusion dans les intitulés.

Je vous propose de voter cette évolution du Conseil Municipal d'Enfants.

Opposition : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité.

Je vous remercie. Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

2014-183 Création d'un conseil municipal junior

M. le Maire –

Mme la Maire Adjoint, vous avez toujours la parole, pour la création, cette fois-ci, d'un Conseil Municipal Junior, qui fait partie de nos engagements de campagne.

Mme Boujlilat –

Merci, M. le Maire.

Afin de permettre aux jeunes Neversois d'être acteurs de la politique locale, il est prévu de créer un Conseil Municipal Junior à Nevers.

Cette instance, composée de 40 conseillers municipaux juniors, concernera les jeunes de 14 à 17 ans scolarisés ou domiciliés à Nevers et aura pour objectif de :

. d'un point de vue politique :

- enrichir la politique jeunesse avec leurs propositions
- permettre aux jeunes Neversois de s'exprimer
- les exercer à une citoyenneté active
- travailler en lien avec eux sur des dossiers spécifiques

. d'un point de vue éducatif :

- favoriser leur autonomie
- développer leur expression
- développer l'esprit collectif des jeunes
- favoriser la mixité sociale
- développer leur notion d'engagement.

Une communication sera établie auprès de l'ensemble des structures institutionnelles (collèges, lycées, etc.) et associatives afin de promouvoir ce nouveau dispositif auprès du public cible et de définir les modalités du partenariat.

Les jeunes intéressés seront invités à présenter leur candidature par un lien créé à cet effet sur le site Internet de la ville : ncmb.fr. Ils pourront bien sûr le faire également sur support papier.

En cas de candidatures supérieures à 40, ce que nous espérons, un tirage au sort sera réalisé.

Le Conseil Municipal Junior élira un président qui sera chargé notamment de porter la voix de l'ensemble des jeunes lors du Conseil Municipal, avec voix consultative.

Chaque jeune pourra se positionner sur une commission « projet ».

Pour bien fonctionner, le Conseil Municipal Junior sera entouré de différents acteurs :

- le conseil municipal,
- l'Education Nationale,
- les services municipaux,
- de nombreuses associations locales et services publics qui interviennent pour aider les jeunes dans la construction et la réalisation de leurs projets.

Par ailleurs, il est également envisageable de proposer des journées thématiques permettant au plus grand nombre de jeunes de s'exprimer sur des sujets d'actualité. Ces journées pourraient s'articuler autour de tables rondes, conférences-débats. De cette façon l'équipe municipale recensera l'opinion des jeunes, proposera des actions concrètes à mener et répondra à son engagement fort de démocratie participative.

En conséquence, je sollicite votre accord pour la création de ce Conseil Municipal Junior selon les modalités de fonctionnement que je viens d'exposer.

Les crédits correspondants sont inscrits au Budget 2014.

J'ajouterais que c'est un engagement fort de notre campagne, l'engagement n°78, qu'il nous tenait à cœur de mettre en place rapidement, pour enfin donner la possibilité aux jeunes Neversois, qui ont été malheureusement bien trop longtemps oubliés, de pouvoir s'exprimer, de se sentir enfin pris en considération et qu'ils puissent enfin imaginer un avenir possible sur Nevers.

La création de ce Conseil Municipal Junior est le point de départ de notre action en direction de la jeunesse de Nevers et ce n'est que le début. Merci.

M. le Maire –

M. Sainte Fare Garnot.

M. Sainte Fare Garnot –

Sur le principe, il n'y a pas de difficulté du tout à nous associer à cette délibération.

Nous avons, vous le savez, une longue histoire de démocratie participative à Nevers. C'est Pierre Bérégovoy qui avait créé le conseil d'enfants et de jeunes. C'était un engagement pour lui, à une époque où cela n'était pas une évidence ; cela n'était pas encore répandu comme cela l'est aujourd'hui.

C'est donc une philosophie, une tradition que nous avons beaucoup pratiquée ; et que vous puissiez, sur ce point, nous rejoindre, me paraît tout à fait bien. Vous avez introduit une forme différente, cela nous va tout à fait. Cela ne fait pas de difficulté.

Je ferai simplement une remarque : comme d'habitude, vous ne pouvez pas vous empêcher de lancer des attaques personnelles. Il y en a eu plusieurs dans la soirée, mais aussi à l'instant, de décrire le passé de manière parfaitement caricaturale. Si on vous entend, vivre à Nevers n'a jamais été possible avant que vous arriviez ; les jeunes n'ont jamais eu la parole ; et bien sûr, vous représentez l'invention, sans doute, de la démocratie, et en tout cas, de la jeunesse à Nevers.

J'aimerais simplement rappeler que l'un de vos premiers gestes à consisté à interdire la pratique du skate sur la place de la Résistance, ce qui n'est pas précisément le meilleur des signaux à adresser à la jeunesse.

Quant à la démocratie elle-même, parce qu'elle est bonne sous la forme participative, nous sommes bien d'accord, mais il est aussi bon qu'elle puisse exister sous la forme « classique » tout court, j'aimerais rappeler que depuis 6 mois déjà, l'opposition est privée des moyens de travailler, sur lesquels vous vous êtes engagés en conseil et qui font partie des obligations de la Loi.

Et donc, l'une des obligations majeures à l'égard de l'opposition n'est pas remplie à Nevers depuis déjà 6 mois. Nous ne disposons pas d'un agent pour travailler à nos côtés. Nous avons eu des échanges avec la majorité sur ce point, qui souhaite nous imposer le recrutement d'un agent municipal, alors que nous avons toujours laissé liberté totale de recrutement à l'opposition, dans le passé, pour qu'elle puisse travailler en confiance, ce qui n'exclut nullement, éventuellement, de travailler avec un agent, pourquoi pas, municipal... mais ce qui suppose que nous ayons la liberté de notre recrutement, liberté de constituer notre jury et de faire paraître cette annonce.

Et sur un droit aussi fondamental de l'opposition, parce que là il s'agit de démocratie, et pas seulement de faire des ronds dans l'eau sur des sujets qui ne sont pas difficiles – sur un sujet aussi important que celui des droits de l'opposition, nous observons un authentique recul de la démocratie municipale depuis quelques mois. Et j'espère, puisque nous avons eu un échange tout à l'heure avec M. Grafeuille, qui nous indiquait qu'il commençait à travailler sur le local et je l'en remercie, j'espère que la question du personnel, que j'aborde avec lui depuis déjà 6 mois, pourra trouver une solution, dans le sens du respect des droits de l'opposition.

M. le Maire –

Monsieur Sainte Fare Garnot, une fois de plus, vous vous appropriez les choses, et vous dites que nous faisons comme vous. Nous allons bien au-delà. Et nous créons aujourd'hui, - et vous en profitez pour aller délivrer un certain nombre de messages, auxquels nous allons répondre très précisément, vous en profitez pour vous accaparer les droits que nous réserverons aux citoyens encore mineurs mais qui seront de futurs électeurs, et peut-être de futurs élus.

L'idée, c'est quoi, de ce Conseil Municipal Junior ? Parce que je reviens sur le sujet. Vous avez pas mal dérapé.

L'idée, c'est quoi, de ce Conseil Municipal Junior ? C'est de permettre soit au Conseil Municipal d'Enfants, qui voulaient continuer et qui se le voyaient interdire par la limite d'âge, de continuer cette fonction citoyenne, ou soit, d'accueillir de nouveaux jeunes, entre 14 et 17 ans, et vous aurez noté que nous l'élargissons aussi aux enfants qui ne sont pas scolarisés ; c'est important aussi, parce que, au-delà de 16 ans, on peut ne pas l'être ; même avant, dans le cadre d'une autre forme de scolarisation. Ce qui est intéressant, c'est qu'il y aura une répartition (2/3, 1/3) entre des jeunes qui peuvent travailler et qui peuvent avoir leur mot à dire.

Et nous aurons très prochainement ici dans cet hémicycle un membre supplémentaire, lorsque ces désignations auront eu lieu, qui siègera, avec voix consultative.

Et cela, c'est nous qui le faisons. Je suis désolé, ce n'est pas vous, qui aviez suffisamment le temps pour le faire.

Il faut quand même attribuer à César ce qui est à César, au bout d'un moment.

Ensuite, vous schématisez systématiquement les choses : concernant le skate-parc. A ma connaissance, au square de la Résistance, vous n'aviez pas fait un skate-parc. Nous avons simplement rappelé ce qu'il était. Pourquoi ? Parce que la pratique était source de nuisances, et il faut respecter chacun. Et ce n'était pas un lieu pour pratiquer le skate-parc, et puis deuxièmement parce que cela causait des dégradations aux biens municipaux. Nous sommes dans une source d'économies et de respect de ce qui est financé par l'ensemble des Neversois, c'est-à-dire le mobilier municipal.

Donc, il est vrai que les jeunes avaient peut-être une certaine raison de venir là, parce que vous n'avez pas entretenu le skate parc, qui est dangereux, et un certain nombre de jeunes n'y vont plus, parce que, notamment, ils se sont abîmés les mains.

Donc, nous sommes en train, avec eux, de travailler sur un nouveau skate-parc qui sera digne de ce nom et qui sera prochainement implanté dans le centre de Nevers.

Globalement, ce n'est pas la peine, une fois de plus, d'agiter la boîte à Pandore ou l'épouvantail que vous sortez de sous votre siège. La place de la Résistance n'était pas, à ma connaissance, un skate-parc ; nous n'avons fait que le rappeler. Et on peut comprendre aussi que les riverains, à 23h00, aient envie parfois d'être un peu tranquilles. Mais je pense que c'est quelque chose qui est tout à fait louable.

Ensuite, arrêtez, s'il vous plaît, d'être dans la victimisation permanente.

Arrêtez de vous considérer comme une victime de tout.

Nous, la démocratie, nous essayons de la décliner dans beaucoup de domaines.

Je rappelle que, dans un premier temps, et je vais ensuite laisser la parole au Président du Groupe Nevers Avenir, M. Guy Grafeuille, nous avons essayé, pour mettre les choses en place, de joindre certains d'entre vous, ce qui n'a pas été possible.

Ensuite, je vous rassure, nous avons trouvé un local pour vous. Vous allez pouvoir en disposer. Les droits de l'opposition sont tout à fait respectés.

Au vu des comptes-rendus des conseils municipaux de la précédente mandature, je pense qu'ils sont largement plus respectés que pendant les 6 années passées. Certains pourront en témoigner.

M. Grafeuille, je vous cède la parole.

M. Grafeuille –

Oui, comme je l'ai dit tout à l'heure, avant le début du conseil municipal à M. Corde, j'ai effectivement trouvé un local. Je n'ai pas commencé à y travailler depuis quinze jours. Cela fait un moment. Il faut savoir qu'il existait un appartement, et que la propriétaire a souhaité le récupérer pour le vendre. Donc, nous ne pouvions pas vous proposer cet appartement.

Nous avons recherché un local qui soit bien placé et qui soit correct. Nous l'avons trouvé. Le bail a été signé. Vous pourrez en disposer d'ici quinze jours, trois semaines, le temps de faire quelques travaux de peinture et de faire mettre des prises informatiques qui manquent actuellement, alors même qu'il s'agit de bureaux. Il est très bien placé, puisqu'il se trouve 9 avenue du Général de Gaulle. Il dispose de 88 m². Ce local sera pour « Et Nevers Avance », et vous pourrez l'utiliser comme bon vous semble.

Pour le reste, je vous avais dit que nous privilégions effectivement le recrutement, mais sur la base du volontariat, d'un agent municipal. Il y a des postes qui ont été ouverts, nous attendons le résultat. Nous verrons, si nous n'avons pas de candidat... et de toute façon, vous aurez votre avis à donner, si la personne vous agrée ou non. Il n'y a aucun souci. Mais nous n'avons pas l'intention de maltraiter quelqu'un au prétexte qu'il désirera travailler avec vous. Cela n'a pas de sens. Justement, nous sommes de vrais démocrates, et un agent qui manifesterait le désir de travailler pour vous n'aurait aucune brimade de quelque sorte. C'est un agent comme un autre. Un poste est ouvert. Point à la ligne. Parmi d'autres postes.

M. le Maire –

Mme la Maire Adjoint et M. Sainte Fare Garnot.

Mme Boujlilat –

Merci, M. le Maire.

M. Sainte Fare Garnot, quand j'entends les propos qui sont les vôtres, je me dis que vous n'avez pas dû voir un jeune à Nevers depuis quelque temps. En tout cas, je n'ai pas le souvenir d'actions en direction de la jeunesse dans votre politique. Je vous conseille d'ouvrir les yeux ; les jeunes sont en attente. Il y a une grosse attente de la part des jeunes. Mais, je vous rassure, il n'est jamais trop tard.

Il faudrait peut-être se rendre compte que les jeunes, quand ils partent de Nevers, ils ne reviennent pas. En tout cas, vous ne les avez pas encouragés à le faire.

Si les jeunes s'étaient précipités à Nevers ces dernières années, je pense que cela se saurait. On serait tous au courant. Mais rassurez-vous, nous sommes là pour inverser la tendance. Nous allons nous y employer. Merci.

M. le Maire –

M. Sainte Fare Garnot.

M. Sainte Fare Garnot –

Bien... Je ne voudrais pas être désagréable. C'est sur le fond et non pas sur les remarques que vous avez faites à l'instant, Mme l'Adjointe.

Simplement, je ne peux pas m'empêcher de remarquer que vous avez tout de même encore une fois caricaturé le passé en disant que nous n'avons rien fait. Mais vous découvrez la politique. C'est votre droit. Mais sachez que, dans cette découverte, l'intérêt pour le passé peut être aussi un outil utile sur le chemin pour apprendre le service de l'intérêt général.

Quelques mots quand même. Puisque vous voulez que nous parlions de la jeunesse.

Nous avons doublé les effectifs de l'ISAT, qui sont passés de 250 à 500 aujourd'hui, multipliant les possibilités pour les Neversois et de nombreux jeunes qui viennent de France et de Navarre, de vivre à Nevers, de se former à Nevers, et ensuite d'y travailler, dans le tissu économique local.

Nous avons lancé la rénovation des locaux de l'I.F.S.I, école d'infirmières, qui reçoit plusieurs centaines de jeunes en formation, pour faire en sorte qu'ils soient bien accueillis. Nous avons travaillé avec la Maison de l'Emploi pendant de très nombreuses années en direction de la jeunesse pour que celle-ci puisse disposer des outils d'accès à l'emploi.

Et parce qu'évidemment il convenait de compléter, avec une politique tournée vers les entreprises, nous avons soutenu, nous, les entreprises qui pouvaient se développer localement et qui, pour certaines, donnent des perspectives d'emploi aux Neversois. Bien sûr, bien insuffisantes, compte tenu de la situation que chacun connaît, mais nous nous sommes attelés à la résoudre, et pas seulement avec des promesses qui se sont évanouies, depuis, de 2000 salariés issus d'une usine chinoise, qui viennent de se transformer en huit, sur six ans. C'est un mensonge de campagne de plus, qui disparaît quelques mois après la campagne, dès lors que l'élection acquise, vous daignez enfin vous éloigner de ces facilités de langage.

Et donc, la politique de la jeunesse, croyez bien qu'elle existait avant vous, et qu'elle continuera d'exister ensuite. Le seul sujet, celui qui

importe, c'est de faire que, à votre place, qui est celle aujourd'hui de l'exécutif, vous puissiez faire avancer cette politique.

Nous avons travaillé avec les associations, les festivals, pour développer une offre culturelle en direction de la jeunesse ; nous avons travaillé avec Un Air de Loire, qui a réuni précisément la jeunesse, toutes classes sociales confondues.

Nous avons travaillé à la création, puis ensuite à la vitalité du Café Charbon. Nous avons travaillé avec les Centres Sociaux pendant des années pour que les jeunes en difficultés disposent du soutien social nécessaire.

Que, ce soir, vous découvriez la politique, c'est votre problème. Mais cela commence à faire un peu beaucoup, après six mois, de remarques déplacées sur le passé. Vous avez un présent et un avenir à construire. Nous le respectons, nous jouons notre rôle. Vous jouez le vôtre. C'est ainsi, c'est la démocratie.

Mais à force d'attaques personnelles et d'interventions caricaturales - parce que vous ne pouvez pas faire une intervention publique, quelle qu'elle soit, sans caricaturer le passé, en expliquant que tout est de la faute de ceux qui viennent avant vous, et pas un instant, vous n'affrontez vos propres responsabilités aujourd'hui, ni la réalité, tout simplement, du fait que les difficultés de Nevers sont les difficultés des villes moyennes en France, d'un territoire particulier qui n'est pas accroché à une métropole, d'un territoire industriel qui est frappé par la désindustrialisation du pays.

Pas un moment, vous ne vous penchez sur ces vrais sujets, et vous préférez faire de la politique politicienne, tous les jours, en simplifiant les problèmes.

Sachez tout simplement que le temps vous apprendra que les déclarations politiques ne vont pas résoudre les problèmes des Neversois. Et tout ce à quoi nous vous invitons, c'est simplement d'exercer vos responsabilités dans la direction que vous jugez bonne. Nous en débattons avec vous, parce que c'est aujourd'hui notre rôle. Et je ne crois pas utile de continuer ce dénigrement permanent, dont vous avez fait une habitude, je crois, désagréable.

M. le Maire –

M. Sainte Fare Garnot, avant de passer la parole à Mme le Maire Adjoint, je voudrais quand même souligner que nous ne sommes plus en campagne, et que les urnes ont parlé. Donc, je conçois que vous soyez amer, mais c'est comme cela.

J'ai bien relevé tous les mérites que vous vous octroyez. Malheureusement, ils ont été mal perçus, semble-t-il, par la population.

Et je veux vous dire que nous ne découvrons pas la politique. Nous l'exerçons.

Madame la Maire adjoint.

Mme Boujlilat –

Merci, M. le Maire.

M. Sainte Fare Garnot, je ne pense pas avoir de leçon à recevoir de quiconque ici, mais je vous remercie pour vos conseils. En effet, sans doute, je découvre la politique depuis peu. En tout cas, moi, j'ai le mérite de ne pas en faire mon métier.

M. le Maire –

C'est un constat et c'est un fait.

Je souhaiterais rajouter, puisque vous évoquiez le Café Charbon, que c'est un sujet que vous avez oublié de traiter ; cela fait quelques années ; c'est en attente. Et que nous devons nous positionner d'ici la fin de l'année, pour déterminer ce que l'on fait de cet équipement. Je ne parle pas de la Maison des Sports, que j'ai visitée hier. J'avais l'impression d'être en RDA il y a trente ans. Je ne parle pas des bâtiments historiques ; 20,5 millions d'euros en particulier pour colmater les fuites que vous n'avez pas affrontées. Je donnerai tout cela progressivement et tranquillement et vous verrez. On fera les comptes.

Simplement, puisque vous évoquez un certain nombre de choses.

Vous parlez de l'entreprise ZCC.

Je regrette, comme avec M. Diot, que vous ne soyez pas venus à une de mes réunions de campagne, parce que quand vous donnez des leçons de politique politicienne, nous sommes un mouvement, je le rappelle, sans étiquette, et nous évitons de tomber dans ces travers.

J'ai en ma possession un certain nombre d'expressions sur les réseaux sociaux que vous proférez les uns les autres, soit dans cet hémicycle, soit ailleurs, où vous passez votre temps à tout critiquer.

Alors, arrêtez de donner des leçons de constructivité ; les gens ne sont pas dupes. Facebook, c'est facile. On a le masque, et puis on peut se permettre tout et n'importe quoi...

L'entreprise ZCC est une entreprise chinoise, oui. Et je vais tout faire pour qu'elle s'implante à Nevers. M. Impengé a même dit que c'était un faux chinois, sur Facebook.

Moi, je n'ai fait aucune promesse. Je ne fais pas de promesse. Je ne prends que des engagements. Et vous savez, un engagement, ce n'est

pas pareil qu'une promesse. Une promesse, effectivement, les paroles s'envolent. Un engagement, ça se réalise.

Aujourd'hui, à l'heure où je vous parle, je n'ai pas fait les comptes, mais on en est à plus d'une quarantaine d'engagements réalisés sur 85. Nous ne sommes pas à court d'idées. Nous continuerons et nous en aurons d'autres.

Cette entreprise chinoise est leader mondial, leader chinois, au niveau du carbure de tungstène, dans l'outillage. Je n'ai jamais dit que ce serait une unité de production de 2 000 salariés. Je rappelle qu'elle en a 1 000 dans le monde. Vous avez essayé de faire chercher le *Journal du Centre*, mais ils n'ont pas trouvé quand j'aurai dit cela. Vous avez perdu.

J'ai toujours dit que ce serait un siège social. C'est quoi, un siège social ? Arrêtez de dénigrer les choses. Les Neversois ont besoin d'emplois. Donc, un siège social d'une entreprise internationale, oui, c'est des personnes qui vont venir habiter Nevers, qui vont venir acquérir de l'immobilier, avec des enfants qui vont aller dans les écoles.

Et puis surtout, c'est une entreprise qui a 31 % de croissance. Vous en connaissez beaucoup, vous, en France ? C'est une entreprise qui va devenir centre de formation, et qui va accueillir tous ses clients à Nevers. Alors, oui, cela sera des nuits d'hôtel, des personnes qui vont venir tous les jours en semaine à Nevers. Donc, oui, c'est de l'économie, et moi je regrette que vous vous moquiez de cela. Vous le faites aujourd'hui publiquement ; j'en profite pour vous répondre. Continuez à vous épandre sur les réseaux sociaux.

Cette entreprise, je ferai tout, avec les élus qui m'entourent, pour qu'elle s'implante. Symboliquement, c'est important. Et au-delà de la symbolique, c'est générateur d'économie ; c'est une belle vitrine pour Nevers que d'avoir une telle entreprise, qui est intéressée par la façon dont nous l'accueillons, et donc cela sera aussi une façon d'occuper à nouveau le site de l'ancienne caserne, que vous avez oublié pendant quinze ans.

Vous pouvez me répondre. Je vous en prie.

M. Saint Fare Garnot –

Merci. Bien.

Si. Vous avez dit, pendant la campagne, je...

M. le Maire –

Je vous dis... Pardonnez-moi, je vous coupe. Non.

Ou alors, prouvez-le...

- M. Sainte Fare Garnot – Non, non, vous ne me coupez pas... Je vais dérouler...
- M. le Maire – Je vous coupe si je le souhaite. Prouvez-le...
- M. Sainte Fare Garnot – Non, vous...
- M. le Maire – Au bout d'un moment, il faut arrêter de dire les choses, il faut les démontrer...
- M. Sainte Fare Garnot – Non, non. Vous l'avez dit... Je n'accepte pas...
- M. le Maire – Que vous disiez ce que vous voulez, c'est...
- M. Sainte Fare Garnot – Vous l'avez dit à la télévision ... vous l'avez dit à la télévision...
- M. le Maire – M. Sainte Fare Garnot. De toute façon, je peux durer des heures comme cela...
- M. Sainte Fare Garnot – Voilà ce qu'est devenue, la démocratie à Nevers.
- M. le Maire – Que vous disiez ce que vous voulez dans cet hémicycle, il n'y a pas de soucis. Que vous me fassiez dire ce que vous voulez, par contre, c'est hors de question.
- M. Sainte Fare Garnot - On voit ce qu'est devenue la démocratie, et dans cette hémicycle. Bien. Vous avez effectivement, à longueur de campagne, à la télévision, et la preuve existe, puis en réunion publique ; et tous les Neversois, ils me l'ont suffisamment dit, et sont aujourd'hui déçus.

Vous avez dit que vous feriez venir à Nevers une entreprise de 2 000 salariés. Cela a été dit. Et tout le monde a compris évidemment que vous promettiez la création de 2 000 emplois à Nevers, et c'est bien sur cette ambiguïté que vous avez joué, évidemment. Et je peux vous dire qu'aujourd'hui, la déception est grande, de constater que cette promesse était au fond largement une illusion de campagne, créée pour séduire, pour obtenir des votes, de manière, je dois dire, assez éloignée de notre compréhension de ce que doit être le respect des Neversois ; mais toujours est-il que cet engagement, désormais, est ramené à sa vraie taille, c'est-à-dire 5 à 8 salariés sur 6 ans, que nous prenons bien volontiers, c'est une bonne chose, mais ce qui, clairement, est une tromperie à l'égard des Neversois.

Puisque vous vous vantez de cette réussite, dites-vous, nous allons comparer.

Nous avons agi pour le sauvetage de SELNI, avec son dirigeant et les salariés, ce qui représente 150 emplois sauvés, et la perspective de créer une vingtaine d'entre eux dans les mois qui viennent, et sans doute ces recrutements ont-ils été faits.

Nous avons ensuite Renault Trucks Défense (RTD), qui était en danger. Entreprise de 150 salariés, qui a été sauvée, du fait du travail que nous avons fait, pour que ses services, qui précédemment relevaient de l'armée, deviennent intégrés dans l'entreprise Renault Trucks ; et celle-ci a vu croître son nombre de salariés. Elle est à ma connaissance, aujourd'hui, autour de 180 salariés. Il faudra sans doute pouvoir en demander le détail. Mais nous avons sauvé l'entreprise, et fait progresser l'emploi.

Et sur l'USON, projet que nous avons accompagné depuis le premier jour, et rendu possible avec Régis Dumange, rien que sur ce projet, la création de l'équipe professionnelle, c'est 40 emplois, avec des salaires qui sont très considérables, puisque, vous le savez sans doute, les joueurs professionnels sont très au dessus du SMIC, ils sont en général à deux, trois, quatre, cinq SMIC, parfois plus pour les joueurs les plus précieux.

Donc, voilà, je ne me moque en aucune façon de votre geste sur cette entreprise, je dis qu'il y a eu tromperie des Neversois, qu'ils ont entendu de votre bouche des engagements qui les laissaient penser que plusieurs milliers d'emplois seraient créés, et que ce n'est pas vrai. Et maintenant que ce sujet est ramené à sa juste proportion, on peut comparer avec les mesures de soutien aux entreprises que nous avons engagées, et chacun peut voir la différence des proportions.

Ce qui ne signifie nullement que la question de l'emploi ne soit pas devant nous. Nous sommes tous d'accord ; c'est un combat très difficile. Et les difficultés que Nevers pourrait rencontrer demain dans ce champ ne nous verront jamais entrer dans des postures politiciennes à votre égard. Parce que le sujet est trop sérieux.

M. le Maire –

M. l'Adjoint à l'Attractivité. Vous vouliez intervenir.

M. Morel –

Je suis effaré, à chaque fois que je vous entends, M. Sainte Fare Garnot. Et je vous écoute depuis plusieurs mois. Je suis venu à vos meetings. J'ai lu vos articles. J'ai lu *L'Express* : « *Est-il à la hauteur ?* » Cela vous rappelle quelque chose ?

Vous, vous l'avez écrit, vous avez écrit que si vous n'étiez pas élu, éventuellement vous vous mettriez à votre compte. Au lieu de cela, vous êtes parti vous « *mettre à l'Aubry, sur Lille* ».

Vous nous racontez aujourd'hui que nous découvrons la politique. Vous aviez l'opportunité de découvrir la vie. Et vous nous donnez des leçons. Vous agissez « en sachant ». « Monsieur le sachant » qui veut nous donner des leçons constamment.

Je suis effaré à chaque fois que vous prenez la parole. Peut-être que vous avez un besoin d'exister médiatiquement, mais là, je ne peux vous laisser dire ce qui n'a pas été dit dans la campagne, dans la bouche de M. Thuriot. C'est complètement faux : il n'a jamais promis 2 000 emplois.

Par contre, vous, vous avez promis des choses. Mais vous avez sûrement une parole ; c'est pour cela que vous la reprenez à chaque fois.

M. le Maire –

M. Sainte Fare Garnot, je souhaiterais continuer, parce que vous m'accusez de tromperie, qui est un mot fort. Qui est un mot avec une petite connotation pénale – c'est peut-être ma déformation professionnelle – que je n'apprécie pas beaucoup.

J'estime tout d'abord que vous n'avez pas qualité pour vous exprimer au nom de tous les Neversois, comme vous vous en êtes targué, parce que vous êtes loin de les représenter. Je pense que vous vous en êtes plutôt éloigné.

Ensuite, la SELNI, parlons-en. Je connais bien. SELNI, ce sont les parlementaires principalement qui se sont battus pour la sauvegarde ; pas vous. Et la SELNI, aujourd'hui, c'est du chômage technique avec des salariés qui sont en difficulté.

Et puis Renault Trucks Défense (RTD), parlons-en. « Nous » avons sauvé... Mais qui c'est « nous » ? RDT, en tant que Président de l'Agglomération, c'est moi qui finalise le projet. Ce n'est pas vous, spécialement.

RTD, j'y étais il n'y a pas longtemps. Ce ne sont pas 180 emplois, c'est actuellement 215, je peux vous donner le chiffre précis. Vous ne connaissez pas bien votre dossier.

Ensuite, RDT, je vous rappelle que vos amis communistes se sont abstenus, dans l'enceinte communautaire, pour ce soutien à cette entreprise. Donc, où est la cohérence aujourd'hui ?

Moi je dis simplement que nous nous battons, effectivement, pour l'économie, et que nous aurions peut-être intérêt à le faire de façon républicaine, dans un salut républicain, plutôt que de se moquer : il n'y a pas de petit projet. Il n'y a pas de grand projet. Je ne vous permettrai pas de me faire dire ce que je n'ai jamais dit. Je ne suis pas quelqu'un qui suis inconscient. Je dis les choses. Je m'arrange pour qu'elles correspondent à la réalité, et je vais bien éviter de m'en aller vers des sujets ou des promesses qui ne seraient pas tenables. La population ne souhaite plus cela ; elle n'a plus confiance dans les

partis politiques. Il faut que vous en preniez conscience. Et justement, pourquoi ? Parce qu'on leur a trop fait de promesses. Nous ne sommes pas dans cette démarche-là. J'ai toujours dit que je ferai venir, que je m'emploierai à faire venir – je n'ai pas tous les pouvoirs – une entreprise internationale qui emploie 1 000 salariés dans le monde et qui cherche à implanter un siège social en France ; et Nevers est une possibilité. Nous sommes en compétition avec Bourges. Donc, je vais m'employer à ce que nous soyons, effectivement, efficaces, efficients, réceptifs, et intéressants pour cette entreprise, qui sera, je vous l'assure, source d'économie pour Nevers. Mais ne me faites pas dire ce que je n'ai jamais dit. Si j'avais promis 2 000 emplois demain, je pense que j'aurais eu 110 % des voix.

Monsieur Diot.

M. Diot –

M. le Maire, que nous ayons un débat politique sur la question de l'emploi, c'est très bien. Qu'il prenne cette tournure-là, c'est quand même assez lamentable, et moi, j'ai une pensée, en particulier, pour les milliers de Neversois qui sont sous le seuil de pauvreté, et qui pourtant travaillent.

Sur la forme, je regrette profondément qu'en permanence on dévie vers des attaques personnelles, notamment envers la personne de Florent Sainte Fare Garnot. Je pense que la question de l'emploi mérite autre chose que des pics, que des attaques personnelles. Notre territoire a besoin d'un autre débat que celui-là sur une question de ce niveau-là.

M. le Maire –

Cela, je le partage tout à fait. Si vous pouvez vous concerter avant, avec « Et Nevers Avance », pour éviter d'accuser les gens de tromperie... Effectivement, quand on attise les braises, en général il y a le feu...

Et l'emploi est un sujet suffisamment important, parce qu'aujourd'hui c'est l'enjeu, c'est l'enjeu crucial, nous l'avons bien compris, c'est la priorité au niveau de l'Agglomération, qui a la compétence économique. Je suis bien d'accord avec vous.

Donc, les moqueries sur facebook, qu'on réitère en conseil municipal on réitère, je trouve cela regrettable, surtout quand on déforme des propos. Voilà. Donc, nous allons revenir, si vous le voulez bien, au déroulé, et au vote...

Opposition : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité.

Je vous remercie. Nous avons finalement adopté tous ensemble la création de ce Conseil Municipal Junior. Tout ça pour ça.

2014-184 **Lycée Raoul Follereau. Séjour d'élèves biélorusses. Attribution d'une subvention**

Adopté à l'unanimité.

2014-185 **Supports pédagogiques de médiation du patrimoine. Demande de subvention auprès de la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles) Bourgogne**

Adopté à l'unanimité.

2014-186 **Mise en place d'un service d'accompagnement aux leçons inclus dans les garderies périscolaires dans l'ensemble des écoles publiques élémentaires de Nevers**

M. le Maire –

Nous allons aborder la délibération suivante : Mise en place d'un service d'accompagnement aux leçons inclus dans les garderies périscolaires dans l'ensemble des écoles publiques élémentaires de Nevers. C'est Mme l'Adjointe à l'Education qui nous présente la délibération.

Mme Dessartine –

M. le Maire, chers collègues. Conformément aux ambitions déclinées dans le Projet Educatif Local, la réussite scolaire des élèves Neversois est une priorité pour la municipalité.

A ce titre, la Ville de Nevers souhaite proposer un service d'accompagnement aux leçons inclus dans les garderies périscolaires pour l'ensemble des élèves scolarisés en élémentaire. Cet accompagnement aura lieu les lundis, mardis et jeudis de 16h30 à 17h30.

Ce nouveau service sera proposé courant novembre 2014 et permettra aux enfants inscrits en garderie périscolaire d'être accompagnés dans la réalisation de leurs leçons.

Afin de proposer un service de qualité, des lycéens issus des classes de Terminale et 1^{ère} seront recrutés et rémunérés à la vacation pour assurer cette mission, secondés par des bénévoles souhaitant contribuer à la mise en œuvre de ce dispositif.

Un conventionnement sera établi avec l'Education Nationale pour définir les modalités de participation des lycéens.

Enfin, des temps de formation seront proposés à l'ensemble des encadrants afin d'harmoniser les pratiques de chacun.

S'agissant d'un service inclus à la garderie périscolaire, aucune participation financière complémentaire ne sera demandée aux familles.

Je vous demande de bien vouloir m'autoriser à signer toutes les conventions relatives à ce service et à engager les dépenses nécessaires à sa mise en œuvre.

Il s'agit d'un engagement de campagne, qui est réalisé.

M. le Maire –

Je vous remercie. Nous allons procéder au vote.

Opposition: 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité. Je vous remercie.

2014-187 Temps périscolaires année 2014 mise à disposition d'animateurs supplémentaires dans les écoles publiques de Nevers

Adopté à l'unanimité.

2014-188 Temps périscolaires année 2014-2015. Organisation d'une garderie après la matinée de classe jusqu'à 12h15

M. le Maire –

Nous avons ensuite à examiner la délibération 188 concernant les temps périscolaires année 2014-2015. Organisation d'une garderie après la matinée de classe jusqu'à 12 h15. Madame Dessartine, vous avez la parole.

Mme Dessartine –

Dans le cadre de l'aménagement des nouveaux rythmes scolaires pour l'année 2014-2015 et suite à la concertation menée auprès de l'ensemble des acteurs éducatifs de la Ville de Nevers, l'équipe municipale souhaite proposer un nouveau service de garderie dans l'ensemble des écoles élémentaires et maternelles publiques.

Cet accueil permettra aux parents qui le souhaitent de récupérer leurs enfants après la matinée de classe jusqu'à 12h15.

Il sera proposé les lundis, mardis, jeudis et vendredis. Les bénéficiaires de cette prestation devront s'acquitter de la somme de 1 € par jour de garderie.

Un document d'information sera établi et transmis aux familles début octobre afin qu'elles puissent procéder à l'inscription de leurs enfants sur ce nouveau service.

Ainsi, je vous propose de m'autoriser :

- à signer l'ensemble des documents inhérents à la mise en œuvre de cette prestation ;

- à modifier la grille tarifaire des services municipaux en conséquence.

M. le Maire – Je vous remercie. Même chose, nous procédons au vote pour ce service de garderie complémentaire qui permet à certains parents de pouvoir déjeuner avec leur enfant.

M. Diot, je n'avais pas vu que vous souhaitiez intervenir. Je vous en prie.

M. Diot – Une simple question : est-il prévu l'application du système du quotient familial sur cette garderie supplémentaire ?

Mme Dessartine – Non, c'est comme les autres garderies ; il n'y a pas de quotient familial.

M. Diot – C'est regrettable. Puisque le quotient familial, c'est un outil de solidarité, dont a bien besoin la population neversoise actuellement. Donc, pour notre part, nous demandons à ce que le quotient familial soit appliqué et étendu aux tarifs de la garderie scolaire.

M. le Maire – Je rappelle qu'il ne s'applique pas aux autres garderies, et que le coût est de 1 €.

Nous allons procéder au vote.

Opposition : 0

Abstention : 2

Adopté à l'unanimité.

Cette délibération est adoptée. Je vous remercie.

2014-189 **ADPEP 58. Association départementale des pupilles de l'enseignement public de la Nièvre. Attribution d'une subvention**

Adopté à l'unanimité.

2014-190 **Action en faveur des enfants à mobilité réduite. Prêt d'un minibus. Convention entre l'association des paralysés de France et la Ville de Nevers. Année scolaire 2014-2015**

M. le Maire – Il nous reste à examiner la délibération 190, qui concerne les enfants à mobilité réduite avec le prêt d'un minibus par convention entre l'association des paralysés de France et la Ville de Nevers, pour l'année scolaire en cours, ce qui correspond à une politique de notre part tournée vers les personnes à mobilité réduite, qui est, je tiens à le remercier, pilotée par notre élu référent, M. Hervé Barsse.

Mme l'Adjointe à l'Education, je vous passe la parole.

Mme Dessartine – Chaque année, nous prenons une délibération pour permettre aux enfants à mobilité réduite des deux classes de CLIS (Classes d'Intégration Scolaire) IV de l'école élémentaire Jean-Macé de participer aux activités piscine et aux sorties pédagogiques organisées durant l'année scolaire.

Une convention annuelle est conclue entre l'APF (Association des Paralysés de France) et la Ville de Nevers pour l'utilisation d'un minibus équipé pour le transport des personnes handicapées motrices prêté par l'APF et conduit par du personnel municipal.

Eu égard à l'engagement de la Ville de Nevers à soutenir les sorties scolaires, en particulier celles en direction des classes d'intégration scolaire, je vous demande de bien vouloir :

- accepter la prise en charge des frais occasionnés par la mise à disposition du minibus de l'APF, dans la limite d'une enveloppe globale de 500 euros, comprenant :

- . l'adhésion à l'APF (50 €),
- . et une indemnité kilométrique de 0.85 € du km ;

- approuver les termes de la convention correspondante et m'autoriser à la signer avec le directeur départemental de l'APF.

M. le Maire – Je vous remercie. Je vous propose de procéder au vote.

Opposition : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité.

M. le Maire – Nous avons épuisé l'examen des délibérations. Il nous reste deux motions, et une information que je souhaite donner.

Motions

2014-192 Soutien à l'Association des Maires de France pour alerter solennellement les pouvoirs publics sur les conséquences de la baisse massive des dotations de l'Etat

M. le Maire – Je vais passer la parole à M. Diot, pour cette motion qui est proposée par l'Association des Maires de France.

M. Diot – Effectivement, M. le Maire, il s'agit d'une motion qui, à l'heure actuelle, a été adoptée dans plus de 10 000 collectivités territoriales en France, motion de soutien à l'action de l'Association des Maires de France, pour alerter solennellement les pouvoirs publics sur les conséquences de la baisse massive des dotations d'Etat. Je vous en donne la lecture :

« Les collectivités locales, et en premier lieu les communes et leurs intercommunalités, risquent d'être massivement confrontées à des difficultés financières d'une gravité exceptionnelle. Dans le cadre du plan d'économies de 50 milliards d'€ qui sera décliné sur les années 2015-2017, les concours financiers de l'Etat sont en effet appelés à diminuer de 11 milliards d'€ progressivement jusqu'en 2017 ; soit une baisse cumulée de 28 milliards d'euros sur la période 2014-2017.

Dans ce contexte, le Bureau de l'AMF a souhaité, à l'unanimité, mener une action forte et collective pour expliquer de manière objective la situation et alerter solennellement les pouvoirs publics sur l'impact des mesures annoncées pour nos territoires, leurs habitants et les entreprises.

L'AMF, association pluraliste forte de ses 36 000 adhérents communaux et intercommunaux, a toujours tenu un discours responsable sur la nécessaire maîtrise des dépenses publiques ; aussi, elle n'en est que plus à l'aise pour dénoncer cette amputation de 30 % de nos dotations.

Quels que soient les efforts entrepris pour rationaliser, mutualiser et moderniser l'action publique locale, l'AMF prévient que les collectivités ne pourront pas absorber une contraction aussi violente de leurs ressources.

En effet, la seule alternative sera de procéder à des arbitrages douloureux affectant les services publics locaux et l'investissement du fait des contraintes qui limitent leurs leviers d'action (rigidité d'une partie des dépenses, transfert continu de charges de l'Etat, inflation des normes, niveau difficilement supportable pour nos concitoyens de la pression fiscale globale).

La commune de Nevers rappelle que les collectivités de proximité que sont les communes et leurs intercommunalités sont, par la diversité de leurs interventions, au cœur de l'action publique pour tous les grands enjeux de notre société :

- elles facilitent la vie quotidienne de leurs habitants et assurent le « bien vivre ensemble » ;*
- elles accompagnent les entreprises présentes sur leur territoire ;*
- enfin, elles jouent un rôle majeur dans l'investissement public, soutenant ainsi la croissance économique et l'emploi.*

La diminution drastique des ressources locales pénalisera à terme nos concitoyens, déjà fortement touchés par la crise économique et sociale et pourrait fragiliser la reprise pourtant indispensable au redressement des comptes publics.

En outre, la commune de Nevers estime que les attaques récurrentes de certains médias contre les collectivités sont très souvent superficielles et injustes.

C'est pour toutes ces raisons que la commune de Nevers soutient les demandes de l'AMF :

- réexamen du plan de réduction des dotations de l'Etat,*
- arrêt immédiat des transferts de charges et des mesures normatives, sources d'inflation de la dépense,*
- réunion urgente d'une instance nationale de dialogue et de négociation pour remettre à plat les politiques publiques nationales et européennes impactant les budgets des collectivités locales. »*

M. le Maire –

Je vous remercie de cette lecture, M. Diot.

C'est effectivement une motion que je souhaitais proposer moi-même au prochain conseil, mais vous l'avez fait à celui-là, et c'est très bien.

Je vais insister sur un point, c'est que l'Association des Maires de France est une association pluraliste, donc réunissant toutes tendances ; l'idée n'est pas de dénier les besoins d'économies en matière de dépenses publiques, parce que, de toute façon, sinon, on est dans les vases communicants : plus l'Etat en prend, moins les communes en ont, et inversement. L'idée est de retravailler sur une meilleure répartition et de tenir compte aussi des compétences que l'on demande de plus en plus aux collectivités locales avec, malheureusement, de moins en moins de moyens. Je pense qu'effectivement, c'est une motion sur laquelle on peut se retrouver, et je vous propose, sauf si vous souhaitez intervenir dessus, que nous procédions à un vote pour l'appuyer.

M. Corde.

M. Corde –

Je soutiens cette proposition. Je le faisais, je me désolais de la baisse des dotations, quand c'était un autre gouvernement ; il n'y a pas de raisons que je ne me désole plus parce que c'est un gouvernement socialiste.

En revanche, je suis très inquiet sur l'impact, et la motion en fait état, de la baisse des dotations en matière d'investissements, c'est ce qui me semble le plus fondamental, parce que cela veut dire que, pour permettre que les collectivités puissent fonctionner, elles vont réduire leurs investissements pour assumer leurs charges de fonctionnement, qui, elles continuent d'augmenter.

Et cela, pour le coup, je trouve que c'est un mauvais signe pour l'économie. On sait bien que cela va peser sur la croissance. Je ne peux que soutenir ce qui est dans cette motion.

En revanche, je trouve d'une stupidité sans nom cette règle idiote de 3 % du déficit public. Pendant des années l'Allemagne n'a pas respecté cette règle. Aujourd'hui, ils sont à 0 % de déficit, mais on voit bien que cet objectif-là de 3% du déficit public ne permet pas au pays de retrouver le chemin de la croissance.

C'est pour cela que je soutiens la motion, en même temps j'appelle de mes vœux à une vraie politique européenne d'investissements.

M. Le Maire -

Il est vrai, et pour abonder dans votre sens, en terme d'investissements, que nous avons des choix à faire, et nous avons aussi une attente importante des entreprises, qui comptent, en partie, sur les collectivités pour sauver leurs emplois et avoir de l'activité.

M. le Maire –

M. Diot.

M. Diot –

Oui, M. le Maire. L'objectif, ce n'est pas de lancer un débat. Mais vous remarquerez que j'ai volontairement fait le choix de présenter à la virgule près, comme vous l'avez rappelé, la motion de l'AMF, parce qu'elle a un intérêt essentiel, c'est de cibler ce qui rassemble, c'est-à-dire le refus des baisses de dotations d'Etat, en rappelant l'aspect déterminant des collectivités comme la notre dans l'économie locale et dans la vie quotidienne de millions et de millions de personnes en France. Deux aspects sur lesquels tout le monde peut se retrouver, des élus de tous bords, de Droite comme de Gauche... et c'est d'ailleurs la raison pour laquelle près de 10 000 collectivités l'ont adopté.

Donc, c'est un acquis, et si nous pouvons la voter à l'unanimité, ce soir, ce sera un bon point dont les élus communistes se féliciteront.

Pour autant, une fois qu'elle est votée, on est au milieu du gué. Parce que, si on pousse un peu le débat sur ce qu'il y a entre les lignes, c'est-à-dire sur les solutions à mettre en œuvre pour que les collectivités aient les moyens de leurs actions au service des habitants, on va vite s'apercevoir que l'on n'est pas d'accord.

Et dans ce cas-là, il y en a qui passent de l'autre côté du gué, et ceux qui rebroussement chemin pour revenir au point de départ. C'est pour cela que, pour ma part, je n'ai jamais cru au consensus en politique. Le consensus, c'est un accord de façade, sur des points qui ne vont pas au fond des choses, et sur des sujets aussi politiques et aussi essentiels que celui-là, le consensus Droite Gauche, bien évidemment, ne peut pas exister.

Exemple : si on veut répondre réellement aux préoccupations qui sont posées, qui sont essentielles, posées par l'AMF, est-ce que nous serions d'accord pour aller chercher l'argent qui nous manque dans la spéculation financière ? C'est-à-dire en taxant, comme le Parti Communiste le propose depuis des années et des années, à 0,5 % les actifs financiers des grandes entreprises, ce qui rapporterait en moyenne, à Nevers, 400 € par habitant et par an ? La réponse est soit oui, soit non. Et évidemment, on ne serait pas d'accord là-dessus dans cette enceinte.

Est-ce que nous serions d'accord pour affirmer...

M. le Maire –

Voyons plutôt ce sur quoi nous sommes d'accord, M. Diot...

M. Diot –

Voilà, tout à fait, mais on va voter à l'unanimité une motion, donc c'est formidable, mais j'alerte sur ce qu'il y a entre les lignes, voilà.

Est-ce que nous serions d'accord pour affirmer que la suppression de la taxe professionnelle par Nicolas Sarkozy, qui n'a pas été non plus remise au goût du jour par François Hollande, a constitué une très lourde attaque contre les collectivités locales, en les privant de 11 milliards... ?

M. le Maire –

Je vous propose, Monsieur Diot, qu'on s'oriente sur... vous savez, une motion, c'est un sujet unique...

M. Diot –

Oui, mais permettez-moi de terminer mon intervention...

M. le Maire –

Une motion n'est pas recevable, si elle n'a pas un sujet unique. Et là, je m'excuse, J'aime bien vous écouter, mais là on s'oriente sur, effectivement...

M. Diot –

Je conclus donc.

M. le Maire –

S'il-vous-plaît, oui, car il y a des choses qui ne concernent pas la motion.

M. Diot –

Ah si, bien sûr, c'est justement tout ce qu'il y a derrière.

M. le Maire –

C'est votre interprétation.

M. Diot –

Donc, à l'évidence, on ne serait pas d'accord sur les solutions. Et c'est pourtant toutes ces questions qui sont sous-jacentes dans la motion que nous allons voter ce soir. Donc, félicitons-nous d'être d'accord sur le constat et sur les exigences. Reste maintenant à se mettre d'accord sur les solutions et c'est là que le débat politique commence.

M. le Maire –

M. Suet.

M. Suet – Simplement, je vous remercie, M. Corde, car je partage ce que vous dites ; le risque, effectivement, c'est la passivité, à savoir la baisse des investissements. Or, je vous le dis, ce n'est pas le choix que fera cette municipalité, il faut impérativement que l'on baisse les charges de fonctionnement, et qu'on maintienne un niveau d'investissement. Nous n'avons pas le choix, il faut faire cela. Mais vous avez raison, ce n'est pas la solution la plus facile.

M. le Maire – Très bien. Je vous propose de passer au vote de cette motion.

Opposition : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité.

M. le Maire – Donc, cette motion est soutenue à l'unanimité par le conseil municipal de Nevers, et vous voyez qu'on peut le faire, même sans étiquette, tous ensemble.

Réorganisation des services de la Mairie de Nevers

M. le Maire – Nous allons passer à la motion suivante, que souhaitait présenter M. Sainte Fare Garnot.

M. Sainte Fare Garnot – Merci à vous. La motion est la suivante :

« Depuis avril 2014, une réorganisation générale des services municipaux a été entamée dans la précipitation.

Aujourd'hui, il n'y a plus de Direction Générale, et l'organisation structurelle a été brisée. L'inquiétude et l'incompréhension règnent désormais parmi les agents.

Cette réforme, opérée sans concertation, est profondément anxiogène, et ce à double titre :

Tout d'abord, la ligne directrice reste floue : de grandes directions, comme les Sports, la Culture, ou l'Education, disparaissent ou sont diluées dans des directions à l'intitulé nébuleux.

D'autre part, faute d'être associés, les agents s'inquiètent du sort qui leur est réservé. Certains sont contraints de changer de poste ou de postuler à d'autres missions, voire ne sont pas renouvelés dans leur contrat.

L'exigence du service public et l'efficacité municipale au service des Neversois sont ainsi gravement menacées, alors que les agents ont toujours exécuté leur travail avec professionnalisme et loyauté.

C'est pourquoi, nous demandons que cette réorganisation soit conduite dans le respect du travail des agents, qu'une véritable concertation soit engagée avec l'ensemble des acteurs, et que les grands services publics, notamment d'Education, des Sports, ou de la Culture, soient préservés. »

M. le Maire –

M. Sainte Fare Garnot, vous êtes dans les grands mots, et je conçois votre ignorance dans ce domaine, puisque vous n'êtes pas en charge de cette réorganisation, donc vous vous basez sur la rumeur, les on-dits, et vous essayez d'effrayer les agents de la Ville, comme vous aviez essayé de le faire durant la campagne, en leur disant que si nous étions élus, ils n'auraient plus de congés payés ; ou que sais-je ?

Soyons un peu sérieux. Cette réorganisation, elle n'est pas menée à la hâte et dans la précipitation, pour utiliser votre terme. Nous la menons depuis le mois de septembre. Elle va s'achever grosso-modo vers la mi-novembre. Nous avons fait un constat, depuis notre arrivée. Et puis, c'est intéressant, parce que là, vous n'allez pas nous taxer de politique politicienne, nous nous appuyons sur les premières conclusions de la Chambre Régionale des Comptes, parce que vous n'êtes pas sans savoir que nous sommes contrôlés par un audit de la Chambre Régionale des Comptes sur votre mandature et celle d'avant. Donc, c'est intéressant. Et bien sûr, ce rapport sera rendu public. Nous n'avons que les conclusions provisoires, qui restent confidentielles, mais nous nous appuyons dessus pour mener cette réorganisation.

Et puis, c'est intéressant, contrairement, là encore, à ce que vous prônez, puisque vous osez utiliser, y compris sur les réseaux sociaux, puisque c'est la grande mode, l'inquiétude, l'incompréhension des agents, j'essaie de reprendre vos termes : « sans concertation », « sans concertation ». Vous savez, quand on affirme quelque chose, il faut en être sûr, il faut en avoir les moyens de le justifier. Moi, j'y suis très attentif. Alors, « sans concertation », c'est ignorer que nous le faisons en concertation avec les organisations syndicales, et les adjoints au maire, et dans la foulée, l'ensemble des élus de Nevers Avenir. C'est oublier que le Comité Technique Paritaire a voté à l'unanimité, à l'unanimité, l'architecture globale de notre nouvelle organisation. Alors, je comprends que vous n'étiez pas tout à fait au courant puisque M. Corde était excusé, mais il peut ne pas être tout le temps là, mais sinon, il vous aurait confirmé cette belle unanimité qu'ont prise les organisations syndicales. Donc, arrêtez de faire peur.

M. Diot –

(Hors micro)

M. le Maire –

Oui, mais vous ne vous étiez pas abstenu non plus. Vous n'aviez pas voulu prendre part, ce qui correspond à une unanimité. Je suis désolé, M. Diot. Je vous ai demandé si vous vouliez vous abstenir, et de toute façon, il y aurait eu unanimité. Donc, c'est un vote à l'unanimité.

Reprenant sa réponse à M. Sainte Fare Garnot.

Ensuite vous estimez qu'il n'y a pas de transparence. Cette conduite de changement et d'évolution, nous la faisons dans la transparence, la valorisation du savoir-faire et des compétences. La seule chose qui nous anime, c'est de placer l'utilisateur au cœur du service public et d'une municipalité, être plus fonctionnel, être plus moderne.

Aujourd'hui, nous nous reposons sur une structure qui n'a jamais évolué depuis des décennies. Et puis, je vais vous faire une petite confidence, il y a quelqu'un très proche de votre équipe, M. Sainte Fare Garnot, qui m'a dit : « *Mais je l'avais dit à M. Sainte Fare Garnot de faire ce changement, il n'a pas voulu* ». Donc cela m'encourage à aller jusqu'au bout et à la mener effectivement, en valorisant les compétences et en offrant un service public qui soit plus efficace, plus réactif, modernisé, évolué... Donc, arrêtez d'essayer de faire peur à des agents.

Et puis, c'est une chance d'évolution pour certains. C'est bien une chance. Parce que chacun peut postuler aujourd'hui, en fonction de ses compétences, et de ses envies... Chacun peut se positionner sur un poste qui lui conviendrait. Je rappelle quand même qu'antérieurement, il y avait une Direction Générale à trois personnes. Effectivement, elle va être diminuée.

C'est important que nous donnions ce signe. Il y avait 3 personnes à la Direction Générale, un coordinateur des Services Techniques, 3 pôles, 13 directions, 142 encadrants, pour un peu moins de 700 agents. Cela fait un chef de service pour 5 à 6 agents. Qui peut se permettre cela aujourd'hui ?

Vous auriez dû conduire cette réforme avant que nous arrivions. Nous n'aurions pas dû être confrontés à cette difficulté si vous aviez eu un sens de l'anticipation, c'est-à-dire un sens politique, c'est-à-dire un sens d'adaptation aux modifications de la vie, aux modifications de la Ville.

Je rappelle qu'en plus de 20 ans, nous avons perdu plus de 10 000 habitants. A la municipalité de Nevers, on a fait comme si tout allait bien et qu'on avait le même nombre d'habitants aujourd'hui. Donc, il faut être cohérent.

Et puis, demain, effectivement, ce sera une Direction Générale. Statutairement, je vous rassure, il y a toujours une Direction Générale, nous respectons les statuts et j'y tiens.

Demain, il y aura une Direction Générale avec 2 personnes. 9 directions au lieu de 13. C'est dans un sens de fonctionnalité et d'efficacité, moins d'encadrants, des circuits de décision raccourcis, des objectifs à atteindre, des résultats à obtenir.

Jusqu'à présent, le travail était fait sur la méthode. Comment faire pour ne pas arriver à faire quelque chose ?

Nous nous travaillons différemment : nous travaillons sur l'objectif. Comment suivre un objectif et comment le réaliser pour éviter de le ramener sur le sujet l'année suivante ou constater que ce n'a pas été fait, parce que personne ne l'avait suivi ?

Donc, c'est important. Je pense qu'un service public modernisé, c'est aussi du résultat, et c'est aussi, bien sûr, un service tourné vers la population qui l'attend.

Donc, je vous rassure, il n'y a aucune remise en cause des grands services publics. Alors, vous dites que nous n'auriez plus de Direction de la Culture, Direction du Sport, que l'Education, nous ne nous en occuperions plus... enfin des aberrations comme nous en avons entendues depuis le début de ce conseil.

Je voudrais dire qu'il y aura une nouvelle structure ; ce n'est pas pour cela qu'il n'y aura pas de culture ; ce n'est pas pour cela qu'il n'y aura pas du sport ; ce n'est pas pour cela qu'il n'y aura pas d'éducation. Et au contraire, vous osez, dans votre motion, ou M. Corde sur Facebook écrit « *Mais comment cela se fait-il que les Adjoints ne se révoltent pas et ne discutent pas cela* ».

M. Corde –

(Hors micro)

M. le Maire –

M. Corde, j'ai vos Facebook. Vous voulez que je vous les sorte, je les ai là.

Je vous le dis. Mais je réponds à tout. On est là pour débattre. Vous évoquez une motion. Moi je vous réponds ceci : cela va être réorganisé autrement. De la culture, il y en aura toujours. Du sport, il y en aura toujours. Il n'y a pas besoin d'avoir une directrice des affaires culturelles pour faire de la culture.

Donc, valorisation du rôle des élus. Ils sont là pour ça, ils sont là pour travailler. Ils ont un espace de travail comme il n'y en a jamais eu à la mairie. Ils ont un investissement comme il n'y en a pas eu depuis longtemps à la municipalité. Donc, là-dessus, pas de leçon non plus.

Donc, nouvelle organisation des services. Vous êtes amené à tout critiquer, mais donnez-lui une chance ! Regardez-la évoluer, au lieu de critiquer, de crier haro dessus avant qu'elle ne soit sortie.

Et puis, je voulais rajouter quelque chose. Prenons l'exemple de la culture.

A la culture, jusqu'à présent, il y avait une Directrice, mutualisée à 50 % avec l'Agglomération, un adjoint et une assistante. Point final. Dans notre nouvelle structuration, il y aura du personnel compétent dans le domaine de la Culture qui évoluera sous la responsabilité de Mme l'Adjointe à la Culture et au Patrimoine.

Je crois que l'image d'une ville, c'est sa capacité à offrir des équipements, et non pas simplement à avoir une image d'une structure qui vient dire : « Je m'occupe d'un sujet », alors que ce n'est pas le cas. L'intérêt, effectivement, c'est de soutenir le tissu associatif, ce que nous faisons avec discernement, c'est d'offrir des événements culturels. Je ne dis pas qu'il n'y en a pas eu avant. Je dis que nous essayons d'évoluer la dessus et de les multiplier, de les démultiplier, y compris en réflexion avec l'Agglomération.

Et puis, je vous l'avoue, il y a certaines villes qui observent cette nouvelle forme de structure avec curiosité, comme un peu notre nouvelle équipe, puisque nous sommes la seule ville sans étiquette au-dessus de 20 000 habitants en France. Et donc, c'est très bien. Nous essayons des choses nouvelles et je pense qu'il y en a besoin, pour faire face aux difficultés, que nous avons tous votées ensemble, pour les rappeler.

Donc, il faut essayer des choses nouvelles. Et je crains qu'avec le niveau de hiérarchie qu'il y avait auparavant, l'espèce d'indolence ou parfois d'inefficacité, nous n'étions pas là, nous, pour supporter cela. Nous étions là pour voir ce que nous pouvions changer. Mais je vous rassure, dans le respect des agents, avec une attente importante.

Arrêtez d'essayer de faire peur au personnel. Je le rencontre très souvent. Je vais à des endroits où vous n'étiez jamais allé. Je discute avec les personnels. Je les réunis régulièrement, avec l'équipe Nevers à Venir. Et aujourd'hui, nous offrons une perspective d'évolution à certains agents qui ont été mis de côté, qui ont été placardisés. Je pense à un maçon-paveur qui se retrouve à la police municipale, qui n'a jamais eu envie d'y être. J'en ai plein, des exemples. J'en ai des centaines.

Aujourd'hui, c'est une évolution qui va être positive, avec une motivation, un nouveau challenge à relever, et non pas, comme vous le prétendez, un « *manque de coordination* », « *un manque de transparence* ». Ce n'est pas vrai. Tout est transparent. La chronologie est donnée régulièrement, en fonction des phases que nous abordons. Je comprends que vous ignoriez tout cela. Il est légitime que nous vous informions. Maintenant, je pense que vous pouvez être rassuré.

Ce n'est pas la peine d'essayer de démultiplier une peur bien inutile. Respecter les agents, c'est éviter de leur faire peur sans fondement.

M. Diot.

M. Diot – Puisque vous invoquez la démocratie à tout bout de champ, ...

M. le Maire – Ce n'est pas moi.

M. Diot – Une question. Nous aurons un CTP vendredi matin à 8h30. Quand est-ce que nous aurons les documents préparatoires ? Si je pose cette question, c'est parce qu'au dernier comité technique paritaire, nous avons eu les documents sur table le matin.

Si je n'ai pas pris part au vote, c'est justement parce que sur un sujet aussi important, cela nécessite de la réflexion, cela nécessite du travail, et il est inadmissible que nous ayons, nous, élus, les documents en séance, pour que ce soit validé, voté à 10h30, sur l'intranet de la Ville à 10h45, avec réunion de toutes les directions à 11h00 pour dire : voilà ce qui a été décidé. Cela, ce n'est pas de la démocratie. Donc, si vendredi, cela se passe de la même manière, à nouveau je ne prendrai pas part au vote, car ce n'est pas comme cela que l'on peut travailler.

M. le Maire – M. Diot, vous étiez bien moins offensif, lors de ce CTP, et vous aviez compris la démarche. La démarche était, en accord avec les organisations syndicales, et pour préserver l'avancée sereine de cette réorganisation, que les documents soient remis le jour du CTP. Quand vous avez su cela, vous avez décidé de ne pas prendre part au vote. Mais vous n'avez pas réagi de façon offusquée comme vous le faites aujourd'hui, de circonstance, et je comprends que vous en preniez la posture, mais je sais que ce n'est pas le fond de votre pensée.

Je voulais dire qu'au contraire nous le faisons dans le respect des agents. C'est un enjeu, vous l'avez rappelé très important, parce que l'on peut décider ce que l'on veut, ensemble, pas ensemble, si nous n'évoluons pas dans notre façon de fonctionner, nous n'arriverons pas au résultat pour nous faire plaisir à nous, mais au résultat que les Neversois attendent, c'est-à-dire une ville qui fonctionne mieux, une ville qui soit attrayante, une ville qui puisse accueillir de la nouvelle population, une ville où l'on puisse offrir de l'emploi, et une ville qui puisse offrir des services publics modernes, réactifs, et non pas d'une lourdeur administrative, qui a fait que nombre de sujets (et on pourrait y revenir si vous le souhaitez) n'ont jamais vu le jour.

M. Sainte Fare Garnot.

M. Sainte Fare Garnot – Le débat est politique. J'insiste, parce que je trouve que, trop souvent, les choses dérivent dans l'affrontement personnel. Ce n'est pas du tout notre propos. C'est un propos politique, sur le fond, sur un objet collectif.

La question que nous nous posons, qui nous paraît tout de même légitime – nous sommes là pour débattre –, c'est quel service à Nevers souhaitons nous rendre à la population ? Première question.

Et deuxième question : Quelle éthique d'employeur la mairie de Nevers pratique-t-elle au quotidien en direction des agents ? Elle a aussi une responsabilité dans sa manière d'être employeur.

Et sur ces deux questions, nous avons un certain nombre d'observations à vous faire. Voilà. Vous en tiendrez compte ou pas. Et c'est naturellement l'exercice démocratique qui veut qu'il en soit ainsi. Mais pour autant, notre rôle est de poser ces questions et de faire part d'un certain nombre d'interrogations.

D'abord sur le passé. Pour remettre les faits à leur place, puisque vous avez tendance, beaucoup, à les déplacer. Dans le mandat précédent, nous avons réussi des réformes qui ont très nettement augmenté la qualité de nos résultats, et notre efficacité générale. Je ne vais pas vous assommer de détails. Simplement une seule mesure. Il y en a eu bien d'autres. C'était la création d'une Direction des Grands Projets. Autrement dit, une direction du Développement, comme on trouve dans les entreprises privées qui développent au quotidien des projets. Je pense qu'un certain nombre des membres de l'opposition voient de quoi je veux parler. Et grâce à cette organisation spécifique sur les grands objectifs du mandat, nous avons avancé, je dirais beaucoup plus vite, et je le dis, et je l'assume, que dans le passé, qu'avant que nous engagions, avec la responsabilité qui était la mienne, ces réformes.

Je pense à l'USON, qui a été rendue possible, mais cela a été un projet avançant chaque jour à grande enjambée. Je pense au musée, qui n'aurait pas ouvert, si nous n'avions pas transformé l'organisation et le management de ce projet. Il avait des difficultés de chantier, comme cela peut se voir pour des projets de ce type, de nature architecturale et archéologique, et nous avons trouvé les solutions managériales pour dépasser ces difficultés.

Idem pour le quai des Mariniers qui a été réalisé en interne, en mobilisant les forces des services municipaux, parce que nous respectons leurs qualités, sans avoir besoin d'aller chercher un architecte ou un urbaniste à l'extérieur, ce qui nous a permis de rendre aux Neversois un accès, je crois, agréable, chacun peut en convenir,

me semble-t-il, sur le fleuve, à très moindre coût, puisque le projet a été entièrement internalisé.

Et puis sur la piscine, vous avez pris des décisions dans une direction différente. Nous le regrettons. Mais pour autant, cette organisation m'avait permis, avec la majorité précédente, d'être prêt sur ce projet en deux ans, alors qu'il avait parfois bien tardé à sortir.

Donc, ne dites pas que l'accélération du temps est une découverte d'aujourd'hui. J'avais largement engagé des choses dans cette direction, et que vous continuez est votre droit le plus strict. Et je trouve que c'est plutôt une bonne chose.

Par contre, nous ne sommes pas d'accord sur la méthode. Je crois tout de même, au delà des mots, lorsque l'on écoute vos intentions, la disparition d'une partie de l'encadrement. M. Suet a eu l'occasion d'indiquer la nécessité de faire, je crois, 1,5 millions d'économies sur la masse salariale c'est cela, je crois, M. l'Adjoint...

M. Suet –

(hors micro)

M. Sainte Fare Garnot –

Sur le fonctionnement, c'est cela ? Au temps pour moi... Donc, cela intègre la masse salariale... Oui, c'est la vérité...

M. le Maire –

Ce n'est pas la vérité de dire que c'est 1,5 millions d'euros sur la masse salariale. Essayez, s'il vous plaît, d'être précis dans ce que vous dites sur les chiffres... Je vous demanderai la moindre des choses, M. le conseiller municipal.

M. Sainte Fare Garnot –

Je viens de préciser : « *1,5 millions dans le fonctionnement, qui intègrent la masse salariale* ». Voilà. Nous en sommes d'accord.

La signification politique de ce mouvement, c'est d'engager des efforts très considérables qui rappellent, à bien des égards, la fameuse Révision Générale des Politiques Publiques, qui a été engagée dans le mandat de Nicolas Sarkozy et qui a beaucoup pesé sur les services municipaux de France et de Navarre.

Nous sommes en désaccord avec le choix politique que vous faites d'aller chercher, sur la masse salariale, en partie, je ne dis pas en totalité, en partie très conséquente, les économies nécessaires (je ne conteste pas la nécessité des économies). Nous sommes en désaccord.

Et ce que je souhaiterais que vous puissiez entendre... Vous en ferez ce que vous voulez. Nous avons un devoir d'alerte ; c'est cela aussi notre fonction... C'est que la manière dont vous vous y prenez, qui ne correspond pas à une authentique concertation, crée une violence vécue par beaucoup d'agents. Je ne dis pas que c'est votre souhait. Je ne fais pas de procès d'intention. Je vous dis : il y a une violence

vécue, une souffrance au travail ; beaucoup de personnes nous le font remonter. Et je vous demande de pouvoir en tenir compte, dans le geste que vous faites.

Pour finir, je ne partage pas ce que vous indiquez à l'instant, lorsque vous disiez qu'il n'y a pas besoin d'une directrice de la Culture pour agir au plan culturel. Si, il faut des cadres, et des agents, pour développer des politiques, et je pense que les différents acteurs culturels vont être déboussolés de ne pas avoir un interlocuteur spécialisé sur ce thème, de la même façon que les interlocuteurs sportifs, de la même façon, les interlocuteurs éducatifs.

Je ne doute pas que vous ayez l'intention de continuer ces politiques. Je respecte votre mouvement. Je ne vous fais pas de procès d'intention. Ce que je vous dis, c'est que sur le fond, sur l'organisation qui se dessine, une violence est vécue, et qu'à notre sens, une orientation est prise, qui n'est pas la bonne.

C'est le débat. Et voilà ce que nous livrons au débat.

M. le Maire –

Vous avez décidément l'art de parler toujours au nom des autres. M. Cordier, vous vouliez intervenir.

M. Cordier –

Oui, M. le Maire. Je suis toujours étonné de vos propos, M. Sainte Fare Garnot. Votre motion reflète la méconnaissance en fait de notre action actuelle, au niveau de notre nouvelle équipe. Elle ne fait qu'attiser ce sentiment anxigène, justement, qui semblerait régner, d'après vous, au sein du personnel municipal, pour qui nous avons le plus grand respect.

Contrairement à ce que vous écrivez, dès notre arrivée en 2014, nous avons réuni l'ensemble des personnels, à la Maison des Sports, pour les rassurer sur les propos mensongers qu'ils avaient pu entendre lors de la campagne municipale.

Des réunions et des visites ont été effectuées dans les différents services, dont certains n'avaient pas eu la visite depuis 5 ans d'élus et encore moins du maire. J'ai des exemples très précis. La piscine des bords de Loire par exemple. Nous leur avons expliqué la politique qui allait être la nôtre. Et nous avons pu constater que la plupart était sensible à notre démarche, et qu'un échange franc, ainsi que des réponses à leurs questionnements les avaient rassurés.

J'ai pour ma part participé à quelques réunions et visites de sites et vraiment, comme vous aimiez à le dire lors de la dernière mandature, je suis vraiment tombé de l'armoire.

Juste deux exemples : Je ne vais pas parler, bien sûr, de la promenade des bords de Loire, de notre action au niveau de l'USON Rugby, mais je vais vous parler tout simplement de deux bâtiments qui sont très proches dans le cœur des Neversois et qui sont délabrés, et qui correspondaient à la délégation culture et sports, puisque vous abordiez la culture et le sport.

Je vais d'abord vous parler du petit théâtre. Je ne l'avais jamais visité depuis qu'il était fermé de l'intérieur. Et là, je l'ai visité. Et là, franchement, c'est répugnant. Le plafond tombe. Il est actuellement protégé par un filet. Il y a une moisissure généralisée, une saleté repoussante, et j'en passe et des meilleures, la preuve d'un désintéressement complet de ce joyau culturel.

Et puis, je vais vous parler aussi de la Maison des Sports, puisque, en ce moment, je suis confronté à un problème de légionnelles, qui ne sont sûrement pas arrivées depuis mars 2014 ; ça se saurait.

Je me demande d'ailleurs si les résultats des prélèvements étaient vraiment pris en compte et déclarés à l'Agence Régionale de Santé, je ne crois pas. Une circulation hydraulique assez étonnante, puisque les tuyaux d'eau chaude chauffaient les tuyaux d'eau froide. C'est-à-dire que l'on a trouvé des légionnelles dans l'eau froide, ce qui n'est en général pas le cas. Sans parler des conditions d'utilisation des ateliers sportifs, dont la conformité et la sécurité paraissent douteuses, et qui n'ont eux, aussi, pas dû être visités depuis de nombreuses années. Et de ce fait, là aussi, un désintéressement complet de cette structure.

Je ne veux pas être trop long parce que l'on pourrait énumérer les bâtiments de notre patrimoine qui sont dans cet état, mais je pense que pour les Neversois, le petit théâtre, la Maison des Sports, ça leur parle. Pour les vrais Neversois.

Dans les faits, quand un particulier ne fait pas de travaux dans son appartement depuis 40 ans, il fait certes, des économies pendant un laps de temps, mais à un moment donné, les besoins urgents de travaux apparaissent, et la facture devient salée. Or, vous avez agi depuis 40 ans. La Ville n'est pas trop endettée certes, puisqu'il n'y a pas eu d'investissement. Mais investir, c'est croire en l'avenir, ce que vous n'avez pas fait. Vous laissez aux Neversois une ville avec un patrimoine culturel et sportif plus que dégradé. Nous devons réparer, nous, ces erreurs inadmissibles. Et les ratages que vous laissez aux Neversois ne sont pas dignes d'une municipalité responsable. Et pour répondre sur une phrase que vous aimiez prononcer à mon égard, c'est vous qui n'aimez pas Nevers, M. Sainte Fare Garnot.

M. le Maire –

Bien. Moi, je voudrais ajouter quelque chose, M. Sainte Fare Garnot. Vous utilisez des mots comme « violence » : le personnel serait en train de subir des éléments de violence. Moi, ce que je peux vous dire,

parce que je le sais, pendant la campagne, certains ont été convoqués parce qu'ils osaient soutenir un autre que vous. Je tiens à le dire. Ça, c'est de la violence.

M. Sainte Fare Garnot – (hors micro)

M. le Maire – Des agents municipaux. Je pourrai vous donner des noms, si vous voulez. Je ne vais pas le faire dans cette enceinte. Je vous le ferai suivre, avec leur accord.

Deuxièmement, vous évoquiez le projet de la piscine. Ah oui, vous vous targuez d'être allé vite, mais à quel prix ? A quel prix ? Le tout, ce n'est pas d'aller vite, c'est d'être efficace. Et pas n'importe comment. Et puis, pendant que nous conversons tranquillement, M. Corde est allé sur les réseaux sociaux, notamment sur Facebook, pour nous qualifier de « régime de la terreur ». Je pense que par les temps qui courent, un peu de modération sur l'utilisation des adjectifs serait la bienvenue, alors que nous avons, en début de séance, voté tous ensemble une motion républicaine.

Vous avez dit ça, M. Corde, pendant que votre ami, M. Moussy, nous qualifie de « régime Front National ». Allez sur Facebook, je vous invite à aller consulter tout cela. Donc, un peu plus de modération dans les propos qui sont tenus.

M. Corde – M. Thuriot. Je n'ai pas fait ça. Et si jamais je l'ai écrit, je m'en excuse. Mais vraiment.

M. le Maire – Je vous le ferai suivre, M. Corde.

M. Corde – Je ne l'ai pas écrit.

M. le Maire – Je pense que sur Facebook, on ne se rend pas vraiment compte. C'est pour cela que je n'y vais pas. Attention aux propos utilisés. Un peu de décence, particulièrement aujourd'hui, serait la bienvenue. Les propos utilisés : « violence », « régime de terreur », cela me paraît un petit peu disproportionné,

M. Sainte Fare Garnot, puis nous allons passer au vote sur cette motion, avec un mot d'information avant de se quitter.

M. Sainte Fare Garnot – Je souhaite rester sur le fond. Vous avez encore multiplié les attaques personnelles. Ce n'est pas mon propos.

Nous dialoguons sur l'outil collectif qu'est l'organisation des services municipaux. Il serait bien, à un moment, que chacun puisse revenir, tout de même, au respect de chacun, et aussi, à l'objet de nos débats.

Je souhaiterais, puisque vous annoncez, qu'il y aurait des pressions, vous l'avez dit très fréquemment pendant la campagne. Ce qui est faux : moi, je n'ai reçu personne pour faire la moindre observation sur les choix politiques des agents municipaux.

Vous lancez une attaque publique, dans un lieu public, que vous ne précisez pas ; je vous demande, simplement, M. Thuriot, de dire quels sont les agents...

- M. le Maire – J'ai bien compris, je vous ai répondu, je le ferai avec l'accord des agents.
- M. Sainte Fare Garnot – Vous m'accusez de ...
- M. le Maire – Si vous voulez bien passer à d'autres sujets, s'il vous plaît...
- M. Sainte Fare Garnot – Non, non, non, non, non, non. C'est une accusation publique. Non, mais attendez, vous ne pouvez pas faire ça comme ça. Le droit... vous qui êtes juriste, suppose le respect des formes. Moi, je vous dis, je n'ai jamais reçu quiconque...
- M. le Maire – Pas vous. Vous êtes plus habile que cela...
- M. Sainte Fare Garnot – Non, non, non...
- M. le Maire – Monsieur Sainte Fare Garnot, si on pouvait passer à un autre sujet.
- M. Sainte Fare Garnot – Non, non, non, non Vous ne pouvez pas...
- M. le Maire – Là, je vous ai répondu...
- M. Sainte Fare Garnot – Alors pourquoi préférez-vous ce type d'attaque publique ...
- M. le Maire – Cela c'est largement su dans la ville de Nevers...
- M. Sainte Fare Garnot – Pourquoi, pourquoi préférez-vous ce type d'attaque publique si vous n'êtes pas prêt à aller jusqu'au bout ? Parce que vous savez que ce n'est pas vrai. Voilà, tout simplement.
- M. le Maire – C'est vous qui me dites cela, qui passez votre temps à affirmer des choses que vous ne savez pas, que vous n'étiez pas ? Bon.
- M. Sainte Fare Garnot – Bien. Revenons sur le fond.
- M. le Maire – Voilà, s'il vous plaît.
- M. Sainte Fare Garnot – Nous sommes en désaccord sur l'organisation que vous proposez. Celle-ci, je vous le dis, quand bien même vous ne l'entendez pas aujourd'hui, est vécue avec violence. Et en disant cela, nous le regrettons. Et je pense que vous êtes un homme capable, malgré nos

différends, d'entendre ce que je vous dis, au-delà du jeu des postures de ce soir.

J'espère que cela fera son chemin, parce que je ne crois pas que l'éthique d'employeur, puisse consister à exercer volontairement, ou involontairement - je ne fais de procès à personne, ce type de violence. Et si vous avez besoin de vous convaincre qu'il existe un malaise, il n'est que d'observer la fuite des cadres qui est à l'œuvre aujourd'hui. C'est une réalité. C'est une réalité.

- M. le Maire – Vous parlez de Monsieur Nolevaux, qui vous a suivi à Lille ?
- M. Sainte Fare Garnot – Non, je ne parle pas de Monsieur Nolevaux. Non, je ne parle pas de M. Nolevaux. Non.
- M. le Maire – Ah, je n'ai pas bien compris. Excusez-moi.
- M. Sainte Fare Garnot – Beaucoup de cadres sont en souffrance. Vous le savez très bien. Beaucoup sont déjà partis...
- M. le Maire – Mais je doute que vous ayez eu le temps de rencontrer tout ce monde-là, compte tenu de votre temps de présence à Nevers, M. Sainte Fare Garnot.
- M. Sainte Fare Garnot – Eh bien, figurez-vous que si.
- M. le Maire – Si on pouvait plutôt que sur votre perception des choses, aller sur le fond du sujet...
- M. Sainte Fare Garnot – Le fond du sujet...
- M. le Maire – ... là, c'est votre intime conviction comme on dit, mais ce n'est pas tellement ce qui importe aux Neversois.
- M. Sainte Fare Garnot – Bien. Nous verrons ce qu'il en adviendra. Nous aurons au moins alerté. Et chacun pourra juger ensuite des choix qui sont faits. Les alertes ayant été données.
- M. le Maire – On va passer au vote. Avant, je voulais rappeler quelque chose, effectivement, parce que l'un de mes adjoints me le fait remarquer, j'ai non seulement, bien évidemment des témoignages de ce que j'ai annoncé tout à l'heure, mais j'ai en plus des enregistrements qui m'ont été remis, que j'ai diffusés effectivement, en débat public. Donc, je n'ai aucun scrupule à fournir et à étayer ce que je dis.

Alors, je vous propose de voter sur cette motion.

Oppositions : 30

Abstention : 0

Pour : 6

Rejeté.

Donc, cette motion est rejetée à la majorité.

Question

Devenir de la Minirette – Quartier des Courlis

- M. le Maire – Je crois que dans mon annonce de fin de conseil municipal, j'ai oublié une question que vous vouliez poser. Mme Fleury, je vous en prie.
- Mme Fleury – Je voudrais me faire l'écho des inquiétudes de l'association la Minirette, le magasin d'alimentation générale des Courlis quant à la pérennité de son activité. Activité dont tout le monde s'accorde à reconnaître l'utilité en matière de service de proximité aux habitants du quartier.
- Lors du conseil municipal du 10 juin dernier, M. Maillard, en charge du dossier, nous avait indiqué qu'il y travaillait.
- Pouvez-vous nous dire où en est ce dossier ? Et quelle aide pensez-vous apporter à cette association ?
- M. le Maire – M. Maillard. Vous souhaitez répondre ?
- M. Maillard – Pas de problème. Pour répondre à cette problématique de la Minirette, c'est un sujet qu'on a pris en main dès notre prise de fonction politique. C'est un sujet qui est venu sur la table. Nous avons voté une première délibération pour soutenir une contre-garantie de la Minirette sur les encours qu'elle avait avec son fournisseur. Nous les voyons régulièrement. Il est avéré que cette Minirette est vraisemblablement déficitaire. Nous avons essayé de faire tout ce qu'il fallait pour les accompagner.
- Tout à l'heure, dans votre motion, vous utilisez le terme « précipitation », je pense que l'analyse objective de cette Minirette, c'est qu'elle a été montée avec précipitation, cela c'est notre vision des choses.
- Quoi qu'il en soit, nous avons essayé de faire tout ce qui fallait pour la viabiliser au quotidien. Il y a des travaux d'électricité qui ont été faits, puisque il faut que les personnes sachent que les frigos ne fonctionnaient pas puisqu'ils n'avaient pas été connectés de façon appropriée. Le local étant lui-même très exigu, et ne permettant pas d'avoir une exploitation viable.

L'association fait des efforts au quotidien. Je salue les personnes de l'association, sa présidente et toutes les personnes qui travaillent avec elle pour essayer de rendre ce projet viable. Quoi qu'il en soit, le constat est que malgré les efforts que font ces personnes, il semble difficile que cette Minirette se suffise à elle-même. Je rappelle qu'ils se sont interdit la vente d'alcool et qu'ils n'ont pas de possibilité d'agrandir le bâtiment actuel, donc il est très difficile pour eux de trouver un point de rentabilité. Ayant conscience que c'est un service à la population, nous essayons de faire le maximum, avec les équipes municipales ; nous échangeons quotidiennement avec le Maire pour essayer de les aider à s'en sortir. J'ai appris, il y a quelque temps, qu'il y a une personne qui a quitté la Minirette ou qui est sur le point de la quitter. Mme Gaulon ayant pris la décision de réduire les effectifs de la Minirette.

Nous sommes aujourd'hui dans une démarche consistant à essayer de trouver une solution, une dernière solution, pour les accompagner. Nous avons un Conseil d'Administration demain soir, à 18 heures, où je vais me rendre. On en a parlé avec M. le Maire tout à l'heure. Et on devra prendre une décision, courageuse, politique, sur l'avenir de la Minirette. A savoir que ce projet n'est, de toute façon, pas amené à perdurer. Nous avons un projet pour les Courlis, qui est un projet qui est plus ambitieux. Nous travaillons d'arrache-pied pour essayer de le rendre viable. Maintenant, est ce que la croisée des chemins se fera, je ne sais pas.

Maintenant, il faut savoir qu'aux Courlis, il y a un marché qui s'est structuré, qui est un marché qui a lieu toutes les semaines. Nous essayons qu'il se pérennise de façon qualitative.

La décision pour la Minirette : laissez-moi tenir le conseil d'Administration avec eux demain, et finaliser la décision politique que l'on prendra avec le maire.

M. le Maire –

Je crois que, malheureusement, c'est l'exemple même du projet que l'on initie en sachant dès le départ qu'il ne sera pas viable. Et c'est une difficulté aujourd'hui, à laquelle nous sommes confrontés, que le temps que nous menions une opération d'envergure sur les Courlis – nous y travaillons avec les services de l'Etat – eh bien, la population puisse accéder à du commerce, puisque nous savons que c'est aussi un des critères de départ de ce quartier, qui se voulait être le quartier moderne de Nevers et qui malheureusement a été aussi oublié.

Donc, nous sommes confrontés à la difficulté suivante : soit nous maintenons une activité théoriquement commerciale, mais en la subventionnant par l'argent des Neversois, soit nous arrêtons cette aberration économique qui est une hémorragie, et malheureusement, on aura – pas nous, mais l'équipe d'avant – entamé un système de leurre, et qui naturellement ne peut que conduire à la déception. Je

tenais à le souligner. Le choix n'est pas simple, encore une fois. L'association, qui est autonome, a pris la décision d'un licenciement. Donc, il a été pris, encore une fois, une mesure à des fins électorales au sacrifice, *in fine*, du personnel qui est censé s'en occuper.

Mme Fleury.

Mme Fleury –

La question était : « *Quelle aide pensez-vous accorder à cette association* » ? Donc, la réponse est « *on verra demain au Conseil d'Administration* ». C'est cela ?

M. le Maire –

Vous savez, le comptable de cette structure préconise la fermeture. Le comptable. Il y a aussi le devoir de conseil des professionnels. Et nous sommes partagés entre cette décision et un investissement, au final, à perte, des deniers publics dont nous sommes les garants. Allez-y.

Mme Fleury –

Oui, il se trouve que je connais bien la situation comptable de cette association, puisqu'en tant que Conseillère Générale, le Conseil Général a été sollicité par l'association pour apporter une aide financière ; le Conseil Général est d'accord pour apporter cette aide. D'ailleurs, je suis un petit peu étonnée que vous n'ayez pas pris connaissance de ce fait, et que vous n'ayez pas pris non plus l'attache du Conseil Général, pour savoir si oui ou non le Conseil Général était prêt pour apporter une aide, et de quelle aide il pouvait s'agir.

Quant à la situation comptable de cette association, elle a une dette, à l'heure actuelle, de 17 000 €, et elle a un besoin de financement pour son fonctionnement de 2 000 € par mois, soit 24 000 € par an. Ce n'est pas non plus des sommes extrêmement énormes. Je tenais à apporter cette précision. Ne pas laisser croire qu'il s'agit de centaines de milliers d'euros... Voilà. Les sommes sont tout à fait raisonnables.

Et d'ailleurs, quand le projet a été mis en route, car c'est la Boutique de Gestion qui avait réalisé l'étude, elle avait pointé déjà le fait qu'effectivement il y aurait un déficit à assumer pendant quelque temps, avant que ce magasin ne trouve sa vitesse de croisière, si je puis dire. Et puis il a été effectivement conçu, vous l'avez rappelé, dans l'attente de la mise en place d'un magasin qui soit professionnel, disons le comme cela.

Vous avez fait référence au dossier que nous avons initié et sur lequel nous avons travaillé, pour la redynamisation de ce quartier, et le fait de faire revenir effectivement une enseigne alimentaire dans ce quartier. Et d'ailleurs, c'est l'ouverture de ce magasin qui avait permis que les enseignes alimentaires acceptent de se remettre autour de la table et d'étudier à nouveau la possibilité de pouvoir réimplanter un magasin d'alimentation sur ce quartier.

M. le Maire –

Je voudrais apporter une petite précision, Mme Fleury, par rapport à ce que vous dites.

D'abord, je suis aussi étonné que le Conseil Général ne se soit pas rapproché de nous, surtout que vous avez cette facilité de cumuler les deux casquettes.

Ensuite, la deuxième observation que je souhaitais faire, c'est que vous disiez au mois de novembre aux Neversois que cela ne coûterait pas un sou. Ce sont vos propos. Aujourd'hui nous sommes confrontés à une demande de subvention de 2 000 € par mois, environ, parce que vous vous doutez bien que les dettes de chaque mois à venir, nous ne les connaissons pas à l'avance très précisément. Et puis, cet argent, si nous le mettons ou pas, c'est l'argent des Neversois.

Donc, nous devons, effectivement, être dans la réflexion quant à un système qui est voué à l'échec économique depuis le départ, alors que vous assuriez à tout le monde que cela ne coûterait rien à personne. Et je ne parle même pas des loyers qui ne seront pas payés à la Ville de Nevers et sur lesquels nous allons, pour parler familièrement, nous asseoir. Les loyers ne sont pas réglés, l'électricité non plus, que nous avançons. Vous aviez dit à l'époque que c'était une avance que la Ville ferait et que ça ne coûterait pas un sou. Aujourd'hui, ce n'est pas une avance, c'est à fonds perdus. Donc, il faut être clair avec les Neversois. Moi je leur dis.

Et l'on verra demain, en fonction de ce qui sera dit au Conseil d'Administration où sera M. l'Adjoint aux forces économiques.

Monsieur Sainte Fare Garnot.

M. Sainte Fare Garnot –

Je voulais simplement revenir sur la philosophie de cette intervention, qui était de l'innovation sociale ; c'est une politique de Gauche municipale. Le reproche que vous lui faites n'est pas fondé, en tout cas, il était inclus dans la réflexion initiale. C'est précisément parce qu'il y avait un problème et que le marché, le privé, avait déserté le quartier, en fermant son magasin, pour des raisons financières (c'était au moment de la vente de la branche ED du groupe Carrefour), pour des raisons qui tenaient à une négociation au niveau national, sur des sommes absolument considérables, qui n'avaient aucun rapport avec le quartier de Nevers. Vraiment. On était dans un jeu d'écriture, pour augmenter des marges, des taux de rentabilité, et faciliter une vente. Donc le marché, pour des raisons financières, décide de fermer un service à la population essentiel. On sait bien que le quartier est en difficulté. Je ne le découvre pas ; personne ne le découvre. Et précisément on augmente les difficultés lorsque les services disparaissent, et on parle tout bêtement de l'alimentaire, du quotidien.

Et devant ce problème, nous avons fait deux choses : engager la discussion avec le privé, et M. Maillard a eu l'honnêteté de reconnaître que le dossier est prêt, il est très avancé, et je ne souhaite qu'une chose, c'est que vous puissiez le réussir demain. Voilà. Vraiment. Pour les habitants du quartier. Mais parce qu'il faut le temps de ce dossier, vous le constatez vous-même : convaincre des investisseurs de venir à nouveau, investir dans les murs, convaincre un manager, parce qu'il faut le trouver aussi, qui, vous le savez peut-être, prend des risques personnels : l'enseigne ne s'engage pas financièrement, ne garantit pas l'équilibre financier de l'opération. Il faut trouver quelqu'un qui accepte, sur son argent personnel, de s'investir dans le projet. Ce n'est pas évident. Et nous avons avancé dans cette direction. J'espère que vous pourrez finir notre geste.

Et nous avons considéré, et c'est une vraie question politique, que, dans l'entre-deux - et c'est un entre-deux qui prend du temps, plusieurs mois - nous ne pouvions pas laisser tout un quartier sans réponse sur les courses du quotidien, sur l'alimentaire. Voilà, tout simplement.

Et donc, nous avons lancé de l'innovation sociale, mais contrairement à la manière dont vous dépeignez le dossier, M. Thuriot, nous étions parfaitement conscients depuis le début, que c'était une intervention publique sur fonds publics, précisément qui mobiliserait une partie de la ressource commune, de l'impôt municipal, pour intervenir sur l'intérêt général, là où le marché est défaillant.

Et c'est un vrai choix d'une politique de Gauche municipale. Et le fait qu'il y ait un déficit, cela n'est pas une raison sur le fond pour faire reculer le projet. Précisément, s'il y avait une évidence d'équilibre économique, il n'y aurait pas besoin d'innovation sociale.

Donc, ce que j'espère, une fois passé ce débat, et puis votre réflexion, que nous respectons, c'est que ce beau projet d'innovation sociale continue, le temps que le privé s'investisse. C'était le sens de notre action.

M. le Maire –

Si je comprends bien, vous êtes désolés de ne pas avoir anticipé le devenir d'un quartier qui se voulait être le quartier moderne de Nevers et qui, aujourd'hui, est un quartier en perte de vitesse et en désolation et vous vous désolerez aussi que ce projet, annoncé comme un projet économique équilibré perde de l'argent chaque jour. Dont acte. Nous en sommes aussi désolés.

Par contre, je vous rassure, sur les Courlis, nous avons aussi notre projet. Vous aviez eu une réflexion initiale que vous n'avez pas menée. Nous, nous avons notre propre projet, que nous mènerons effectivement pour réhabiliter ce quartier de Nevers.

Voilà je pense que nous avons répondu à votre question sur le problème de la Minirette qui en est réellement un.

Information

Suite donnée par le Tribunal Administratif de Dijon au recours formulé par M. Luquet

M. le Maire – Un mot d’information, puisque Monsieur Luquet, en réalité piloté par Monsieur Estorge, avait fait un recours contre l’élection municipale à Nevers. Je tiens à informer les élus et la population, que par jugement du 16 septembre 2014, le Tribunal administratif de Dijon a rejeté son recours.

Nous nous retrouverons donc tous au prochain conseil municipal.

Bonne soirée à toutes et à tous. La séance est levée.

M. le Maire lève la séance à 22 h 00.

Les secrétaires de séance

Le Maire

Mohamed LAGRIB

Denis THURIOT

Blandine BELTIER